



PREMIER MINISTRE

Recueil des témoignages des membres du Comité au retour du Sommet

Octobre 2002

**Comité français
pour le Sommet mondial
du développement durable
(CFSMDD)
Johannesbourg 2002**

« Recueil des témoignages des membres du Comité au retour du Sommet »

Table des matières

1. PROPOS INTRODUCTIFS	5
INTRODUCTION, par Michel Mousel et Jean-Luc Redaud, CFSMDD.....	7
BILAN ET LEÇONS DU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, par Raymond Quereilhac, Ministère des Affaires Etrangères	11
2. EAU.....	13
ACCES A L'EAU POUR TOUS : SOLIDARITE, DIALOGUE, ENGAGEMENT - Compte rendu de l'implication du pS-Eau dans la préparation et le déroulement des événements « eau » à Johannesburg par Christophe Le Jallé, pS-Eau	15
DU SOMMET DE JOHANNESBURG AU 3EME FORUM MONDIAL SUR L'EAU DE KYOTO : MOBILISATION DES ACTEURS FRANÇAIS DE L'EAU, par Pierre-Alain Roche, Agence de l'eau Seine-Normandie.....	23
JOHANNESBURG, UN SOMMET POUR L'EAU ET LES PARTENARIATS, par Gérard Payen, Président du Comité International de l'AGHTM, Directeur Général de Suez.....	33
3. ENERGIE	37
SOMMET MONDIAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ACTIVITES ET PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE DE L'« ENERGIE », par Michel Hamelin, Ademe	39
QUI A PEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ? par Hélène Gassin, Greenpeace.....	43
4. AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE	45
ANALYSE DES DEBATS AUXQUELS A PARTICIPE L'INRA A JOHANNESBURG, par Bertrand Hervieu, Président de l'INRA	47
DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET BIODIVERSITE : QUELLE ALTERNATIVE AUX BREVETS? Atelier organisé par Solagral et la Confédération paysanne	53
L'APRES-JOAHNNESBOURG, QUELS ENJEUX AGRICOLES ? par Pierre Castella (Solagral) et Henri Rouillé d'Orfeuill (Coordination Sud)	55
5. PARTENARIATS PUBLIC / PRIVE	57
GARANTIR L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS POUR TOUS, par Claude Martinand et Pierre Van de Vyver, Institut de la Gestion Déléguée.....	59
RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES, compte rendu du « side event » présidé par Michel Capron, Université Paris VIII	61
LES TROIS AVANCEES DE JOHANNESBURG, par M. Lebègue et M. de Perthuis, Caisse des Dépôts et Consignations.....	63
6. COLLECTIVITES LOCALES	65
POINT DE VUE SUR LE SOMMET DE LA TERRE A JOHANNESBURG, par Jacques Auxiette, maire de La Roche sur Yon et Vice-Président de l'AMF	67
LE BILAN DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE :LE POINT DE VUE DES COLLECTIVITES LOCALES, par Christian Feuillet, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-	

France, Membre du bureau de Cités Unies France et de la Fédération Mondiale des Cités Unies	69
LES COLLECTIVITES LOCALES FRANÇAISES AU SOMMET DE JOHANNESBOURG, point de vue par Nathalie Holec, Association 4D	73
DEVELOPPEMENT DURABLE : LECTURE LOCALE DU SOMMET MONDIAL, par Laurent Comélieu, CFSMDD / MIES.....	75
7. ENTREPRISES	85
LETTRE DE JO'BURG, par Thierry Chambolle, MEDEF	87
REFLEXIONS SUR JOHANNESBURG, par Chris Boyd, Lafarge	89
LA CONFERENCE DE JOHANNESBURG : UN SOMMET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ? par Marc Darras, représentant de l'Union Internationale des Industries du Gaz	91
8. ONG ET ORGANISATIONS SYNDICALES	93
JOHANNESBURG : UNE VISION MOINS ETATIQUE ET PLUS SOLIDAIRE DU DEVELOPPEMENT, par Pierre Bobe, CFTD	95
RAPIDE BILAN DU SMDD, par Yveline Nicolas, Collectif Jo'burg 2002	99
VERS JOHANNESBURG +10 ? par Marie-Cécile Thirion, Solagral.....	103
LE SOMMET DE JOAHNNESBURG : BEAUCOUP DE CO2 POUR RIEN ? par Christian Garnier, France Nature Environnement	111
NOTE DE SYNTHESE SUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG, par Serge Antoine, Président d'honneur du Comité 21.....	113
JOHANNESBURG : POUR UNE MOBILISATION DES ACTEURS DE LA SOCIETE, par Andrée Buchman, Alsace Qualité Environnement.....	115
9. RECHERCHE, COMMUNICATION.....	117
BILAN SUR LA PLACE DE LA RECHERCHE A JOHANNESBURG, par Jean-François Girard, Président de l'IRD.....	119
JOHANNESBURG, SOMMET DU TERRAIN, par Christian Brodhag, ENS Ecole des Mines de St Etienne et Président d'Agora 21	123
10. ANNEXES	127
ANNEXE 1 : LES RENCONTRES DU CFSMDD ORGANISEES A JOHANNESBURG	129
ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHETIQUE « BILANS DU SOMMET DE JOHANNESBURG » PROPOSE PAR LE CFSMDD.....	131
ANNEXE 3 : LA COMPOSITION DU CFSMDD	133

1. PROPOS INTRODUCTIFS

INTRODUCTION, par Michel Mousel et Jean-Luc Redaud, CFSMDD

Le présent document rassemble un ensemble de témoignages de membres du Comité (*Cf. Annexe 3*) et de ses groupes de travail ayant participé au Sommet.

Au cours des 6 premiers mois de 2002, le CFSMDD a réuni régulièrement un ensemble de personnalités représentant les principaux groupes majeurs du Développement Durable tels qu'ils avaient été définis dans les textes de Rio (collectivités locales, entreprises, agriculteurs, syndicats, ONG, chercheurs, femmes,...). Au total avec les groupes de travail plus de 300 personnes auront, ainsi participé à la préparation des propositions des « acteurs non gouvernementaux ». Ces contributions ont été présentées au séminaire de Rennes des 1 et 2 juillet 2002.

Elles y ont été débattues, avec une large participation d'acteurs de la société civile et de collectivités publiques françaises, mais aussi de pays du Sud que nous avons invités à participer à cette réflexion. Les résultats de l'ensemble de ce travail – en termes de contributions aux débats, de propositions d'orientation, de présentation d'initiatives partenariales - ont été présentés dans le « Livre blanc des acteurs français du développement durable » qui a connu une large diffusion à Johannesburg, en français et en anglais : 3000 exemplaires en version papier, 9000 CD-Rom.

Les membres du Comité ont été invités à participer à la Conférence en étant associés à la Délégation officielle française. Plus de la moitié d'entre eux ont été effectivement présents, cependant que les présidents ou rapporteurs de groupes de travail ont également participé ou se sont fait représenter par des membres des groupes. L'intégralité de la délégation française a été reçue par le Président de la République peu de temps avant qu'il prononce son allocution en séance plénière de la Conférence. Au-delà de la délégation proprement dite, les ONG, les syndicats, les responsables d'entreprises, les élus locaux ont assuré une participation française souvent remarquable en quantité et en qualité. Cela a permis en particulier une animation de débats multiples sur les divers sites qui se prêtaient à l'expression des acteurs non gouvernementaux et au dialogue avec ceux qui étaient porteurs d'une responsabilité officielle dans les négociations. Et finalement de relayer au sein même du processus de Johannesburg le travail préparatoire assuré précédemment en France par le Comité. On en donnera ci-dessous quelques illustrations.

Dialogue société civile – pouvoirs publics

Rassembler 40 000 personnes, dont une centaine de chefs d'Etats à Johannesburg était un défi pour l'Afrique du Sud. Globalement on peut considérer ce défi comme réussi puisque aucun incident majeur n'est venu ponctuer le Sommet, les occasions d'échange et de rencontres ont été diversifiées... et l'attention a pu, ainsi, être attirée pour une fois sur le sort de l'Afrique qui en a bien besoin.

Les difficultés matérielles inhérentes au site de Johannesburg ont certes été nombreuses et, en particulier, l'éloignement des divers sites de rencontres, de négociation et d'hébergement, joints à des dispositifs de sécurité peu propices à la mobilité n'a pas facilité les échanges autant que beaucoup l'auraient souhaité. Le temps était, aussi, une ressource rare pour tous, particulièrement pour le groupe des négociateurs qui pouvaient difficilement se libérer du site officiel du Sommet à Sandton ou des bureaux de la délégation française.

L'équipe du Comité a consacré ses efforts pendant le Sommet à maintenir la liaison entre le groupe des négociateurs officiels et les acteurs non gouvernementaux : de multiples rencontres d'explication de l'avancement des négociations et d'échanges sur les stratégies suivies ont été organisées à ce titre pendant le Sommet avec les représentants des ONG et des syndicats, des collectivités locales ou des entreprises dont plusieurs avec Madame Tokia SAÏFI, Secrétaire d'Etat au développement durable. Sur la fin, le besoin a été exprimé par les acteurs non gouvernementaux d'une rencontre collective de tous – et non pas seulement par groupe –. Celle-ci a eu lieu le 3 septembre au Lycée Français Jules Verne de Johannesburg, en présence de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de l'écologie et du développement durable, et de Madame Berengère QUINCY,

ambassadrice déléguée pour l'environnement et a permis de rassembler et confronter les enseignements que chacun tirait de la manière dont le Sommet s'acheminait vers sa conclusion.

De l'avis général il conviendra à l'avenir d'intensifier ce type de réunion, sans le substituer aux réunions par groupes qui permettent d'approfondir la discussion et se prêtent mieux à une fréquence élevée.

Multiplicité des débats, des thèmes, des participations

Pendant le Sommet les acteurs non gouvernementaux ont pu exploiter de multiples lieux d'intervention. Le programme de rencontres organisés par le CFSMDD sur le Pavillon de la France au village Ubuntu est une illustration de ces travaux (Cf. *Annexe I*). Elles ont permis de populariser les résultats des groupes de travail du Comité et ont été prolongées souvent par des discussions informelles sur le Pavillon de la France. Deux autres lieux de rencontre, mis en place avec l'aide des pouvoirs publics, ont servi aussi d'appui ; en particulier au Waterdome (débats sur l'eau et les initiatives en ce domaine et à NASREC (Forum des ONG).

Les rencontres organisées par des partenaires français ont attiré de nombreux partenaires étrangers dont nombre de collègues africains heureux de trouver là des espaces d'échange francophone. L'intérêt de certains sujets nous a même conduit parfois à déplacer ces rencontres sur des espaces plus vastes que ceux de nos espaces de réunions dimensionnés pour une trentaine de personnes.

Nos compatriotes ont pu, enfin, largement intervenir, à l'occasion de séminaires sous la responsabilité d'organismes spécialisés (ICLEI pour les autorités locales, WBCSD pour les entreprises, UICN...)...même si certains ont pu regretter que l'utilisation de la langue anglaise comme seule langue d'échange dans ces rencontres constitue maintenant la règle.

Le rappel de cette présence de la France dans l'ensemble des débats est important, car on constatera que, pour la très grande majorité des participants et quelle que soit leur appréciation sur les textes sortis du Sommet, ceux-ci ne suffisent pas à porter un jugement sur l'évènement : le foisonnement des idées et des initiatives et surtout le fait qu'il ait permis de brasser les grandes composantes économiques, environnementales sociales du développement durable, d'y adjoindre souvent la dimension culturelle est probablement l'aspect positif le plus largement partagé au retour des participants.

Si l'on revient maintenant sur les textes issus du sommet, il faut se souvenir qu'ils ne peuvent guère être appréciés uniquement en eux-mêmes, mais avec plusieurs références telles que Rio et ses suites, la nature et la force des conflits dans la négociation, la possibilité qu'ils offrent de rebondir même sur des orientations faiblement contraignantes. Nous avons discuté lors de la dernière réunion du Comité, après Johannesburg, le 10 septembre, ces points avec l'aide d'un tableau synthétique ; après corrections résultant de ces discussions, nous avons fréquemment eu recours à cette représentation graphique dans les nombreuses réunion de « debriefing » auxquelles nous avons participé (Cf. *Annexe II*).

Reconstitution d'un « socle » du développement durable...

Pour celui qui n'a pas participé au Sommet la simple lecture du Plan d'Action pourra paraître décevante. Si on considère qu'un Plan d'Action doit comporter, à la fois des objectifs chiffrés et datés, des moyens d'exécution et un dispositif de suivi, il faut reconnaître que le texte adopté comporte parfois les premiers, plus rarement les seconds et jamais la définition des troisièmes.

Sur de nombreux points les conflits ont été vifs : énergie, agriculture, droits de l'homme (et parmi eux ceux des femmes), principes de précaution, de responsabilité commune mais différenciée... Johannesburg n'avait en principe pas à refaire Rio mais à compléter, corriger, relancer le travail antérieur. Or ce sont des acquis qui ont souvent été ainsi attaqués, avec plusieurs conséquences : d'abord il a fallu une forte mobilisation pour les défendre, et celle-ci a été efficace lorsque les états et les sociétés civiles ont été dans le même camp – ce qui fut souvent le cas du côté français ; ensuite, le résultat de ces batailles, lorsqu'il est positif, n'en assure que mieux une consolidation et une mise en perspective de multiples accords internationaux souvent décidés dans des Conférences spécialisées. La forte attention donnée à la résolution des problèmes de pauvreté en accompagnement des problèmes d'environnement et de développement qui avaient été largement traités à Rio complète le trépied du Développement Durable, de même que la réintégration explicite

d'un certain nombre de résultats de conférences antérieures sur les questions sociales. Ce souci, constamment et fortement exprimé au sein du Comité français, porté à Johannesburg par les syndicats et les ONG a de plus sa réciproque : les uns et les autres reviennent du Sommet avec une complète appropriation du développement durable.

Contrairement à des craintes qui s'étaient exprimées, ce rééquilibrage ne s'opère pas au détriment de l'environnement, sauf cas particuliers. On peut considérer que le texte final constitue une base solide à partir de laquelle on pourrait construire des consensus internationaux (eau, forêts, climat, océans) et la re-mobilisation des acteurs. Sur l'eau les moyens d'un véritable plan d'action « permettant de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas encore accès à l'eau potable ou à l'assainissement » ont été définis; ce plan pourrait être finalisé à la conférence de Kyoto en 2003.

...et des vides à combler

Sur d'autres sujets (biodiversité, biens publics mondiaux) auxquels la France dans toutes ses composantes attachait un intérêt fort, l'absence d'avancée sera souvent analysée comme un recul. Et la question de la gouvernance n'a pas quitté le statu quo. La cohérence entre l'application des règles de l'OMC et celles des Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) a fait l'objet de multiples discussions qui s'est traduite finalement par un affichage de non-subordination réciproque, mais ne résout pas au fond le problème puisque alors qu'existe un système de règlements des différends au sein de l'OMC, aucun dispositif parallèle n'a pu être défini concernant les accords multilatéraux d'environnement. A une exception près, mais de taille : le Protocole de Kyoto, qui amorce des réponses à ces questions dans sa mise à jour de 2001 (Bonn, Marrakech) et pour qui Johannesburg a été l'occasion d'engagements permettant d'espérer sa très prochaine entrée en vigueur.

Par ailleurs, il faut le rappeler, dès avant l'ouverture de la Conférence il était visible qu'un certain nombre de sujets, pour différentes raisons, n'étaient pas assez mûrs, ni au niveau mondial ni à l'échelle européenne. Nous n'avions pas caché cette situation au Comité et nous avons fait savoir au Président de la République et au gouvernement que de véritables débats devraient être engagés sur l'énergie, l'agriculture, les transports, en commençant par chez nous et le niveau européen. L'avenir du travail de la société civile se jouera aussi sur la réalité et l'efficacité de tels débats.

Un apport original sur les questions du public et du privé

Ces dernières faiblesses reflètent une difficulté probablement plus profonde encore, celle à définir des moyens économiques et financiers efficaces comme à dépasser la rhétorique sur les modes de production et de consommation.

Au plan des moyens d'action, l'opposition a été forte entre les pays riches pour qui les conférences de Doha sur le commerce et de Monterrey sur les financements constituaient des bases intangibles de négociations, et les pays pauvres qui souhaitaient qu'on dégage les moyens de financer les objectifs du sommet du millénaire. On peut considérer, néanmoins que le Sommet donne un cadre de priorités pour l'affectation des augmentations sensibles du niveau de l'aide publique au développement décidé par les pays riches à Monterrey (de l'ordre de 10 à 15 Md \$). La reconstitution du fonds pour l'environnement mondial (FEM) à hauteur de 3 Md \$ et l'extension de son champ de compétences à la convention désertification est une satisfaction forte pour les pays en voie de développement. L'absence de cohérence entre les négociations sur les objectifs (par thème) et celles sur les moyens (globale), négociations qui se sont déroulées en parallèle, est un point de faiblesse certain du dispositif qui mériterait d'être corrigé à l'avenir (à titre d'exemple les objectifs annoncés pour la réduction du SIDA sont jugés irréalistes par les spécialistes de la maladie au vu des moyens annoncés). Mais ces progrès restent limités en particulier du fait de l'incapacité à dépasser une dichotomie simpliste entre financement public et financement privé.

Par ailleurs, la discussion reste embryonnaire sur les moyens que la communauté internationale peut se donner pour que production et consommation évoluent dans la voie d'une toujours plus grande satisfaction à l'ensemble des objectifs du développement durable. Divers anathèmes lancés ici et là

(« privatisation de l'ONU », « nostalgiques de l'économie dirigée »...) ne sauraient tenir lieu de discussion constructive.

Les conditions d'un renouveau du partenariat public/privé, de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ou de l'intégration des droits sociaux, problèmes qui avaient pu être vus lors du Sommet de Rio, constituent un des apports intéressants de Johannesburg.

Il se trouve qu'au sein du Comité, plusieurs chantiers ont été ouverts qui ont tous pour caractéristique commune d'ouvrir des perspectives sur ces questions en tentant d'établir des règles de coexistence du public et du privé qui respectent et garantissent à la fois les préoccupations d'éthique, d'efficacité, de justice et de participation citoyenne : dans les domaines de l'investissement, de l'évaluation de la responsabilité des entreprises, de l'accès aux biens publics ou aux services essentiels. Or l'expérience de Johannesburg montre que l'on peut maintenant progresser sur les voies ainsi ouvertes : par exemple, dans le dernier domaine cité, à la fois le projet général concernant la déontologie de l'accès aux services essentiels et sa déclinaison en termes de Charte pour la distribution de l'eau recèlent de fortes potentialités pour les futures discussions internationales.

« Renouveau du multilatéralisme »

La formule est de Kofi Annan pour caractériser Johannesburg. Nous y adhérons volontiers, mais il faut reconnaître, d'une part qu'il ne s'agit pas d'une observation banale dans la période, et d'autre part qu'on revenait de loin. C'est ce qui avait failli marquer du sceau de l'échec Johannesburg dès la Conférence préparatoire de Bali. L'affaire des « initiatives de type II » est révélatrice de ce retournement de situation.

La manière dont les Etats-Unis avaient lancé les premiers l'idée de terminer Johannesburg par une « tapisserie d'initiatives en partenariats multiples », le flou entretenu par les organisateurs de la Conférence sur le sujet avait fait craindre non sans raisons que s'installe dans le cœur du dispositif une machine de guerre contre la régulation intergouvernementale de l'action internationale pour le développement durable. D'autant plus que l'idée d'insister sur des projets concrets plutôt que sur des compromis diplomatiques généraux avait de quoi en séduire plus d'un. Nous avons débattu de cela plusieurs fois au sein du Comité, ainsi qu'à Rennes, et avons conclu que nous jouerions le jeu des « initiatives de type II », mais dans une tout autre conception, celle dans laquelle il s'agit d'illustrer et d'expérimenter concrètement la mise en œuvre du plan d'action, sous pilotage onusien.

Les deux paris ont été tenus. Nous avons préparé et/ou discuté des initiatives ; sur les 200 retenues par l'ONU, une vingtaine sont passées par le Comité, la plupart visant à promouvoir de nouveaux modes d'action pour l'accès à l'eau, à l'énergie, le développement du commerce éthique et équitable, le renforcement des capacités des pays du Sud, etc... Et la France a soutenu dans les négociations ce à quoi on est finalement arrivé, c'est-à-dire des initiatives subordonnées aux différents chapitres du plan d'action, et placées sous la responsabilité de la Commission du Développement durable et du Conseil Economique et Social (dans des conditions qui demandent encore à être précisées !).

Le travail est loin d'être achevé pour autant. Ni pour ces initiatives, qu'il faudra suivre et évaluer, multiplier aussi pour faire avancer la mise en œuvre réelle du plan d'action. Ni pour le reste : les futures échéances internationales vont accorder pour la plupart une place aux suites de Johannesburg : ainsi Kyoto pour l'eau, le G8 pour la responsabilité des entreprises, les questions scientifiques, les programmes africains (en particulier le NEPAD), la prochaine réunion de l'OMC de Cancun, le sommet francophone de Ouagadougou en 2004 (il faudra aussi poursuivre le travail du Comité en direction des sociétés civiles des pays de la Francophonie)...

Le Président de la République nous a invité à Johannesburg à plus d'ambition pour un avenir solidaire de notre planète. Chez nous comme en Europe le temps des bilans et des bonnes intentions devra céder la place à celui des actes. Sans tarder.

Michel Mousel, Président du CFSMDD

Jean-Luc Redaud, Secrétaire Général du CFSMDD

BILAN ET LEÇONS DU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, par Raymond Quereilhac, Ministère des Affaires Etrangères

Dix ans après le Sommet de la Terre de Rio en 1992, le Sommet Mondial sur le Développement Durable qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre a rassemblé les représentants de 180 états, dont une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement.

La délégation française était conduite par le Président de la République. Celui-ci était accompagné par la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, le Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, la Secrétaire d'Etat au Développement Durable, ainsi que par plusieurs parlementaires et élus locaux, responsables de grandes entreprises et de nombreux représentants de la société civile.

Ce sommet, qui avait pour objectif immédiat de dresser le bilan de la mise en oeuvre des engagements pris à Rio en 1992 s'est achevé par l'adoption d'un plan d'action, qui a concentré l'essentiel des négociations, et d'une déclaration politique, inspirée par la Présidence sud-africaine

1/ Le bilan du sommet est globalement positif même s'il reste en deçà des aspirations affichées par l'Union Européenne ("moins qu'espéré, mieux qu'attendu", pour reprendre la formule de Mme Bachelot). L'accord intervenu à Johannesburg fait avancer le consensus international sur la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. Le socle (principes, priorités) bâti depuis Rio sort renforcé du Sommet de Johannesburg par l'affirmation d'un développement durable intégrant les trois piliers économique, social et environnemental et par l'adoption d'un plan d'action clairement axé sur la lutte contre la pauvreté et comportant des objectifs et des calendriers pour mobiliser et assurer un suivi de l'action internationale. Le test que constituait la Conférence de Johannesburg pour le multilatéralisme est à cet égard concluant.

2/ La séquence de conférences internationales allant de l'adoption de la Déclaration du Millénaire au Sommet de Johannesburg en passant par Doha et Monterrey permet de disposer aujourd'hui d'un corps de doctrine, de moyens (augmentation de l'APD, reconstitution du FEM, meilleur accès aux marchés), de priorités mieux définies (accès à l'eau et à l'assainissement, accès à l'énergie, y compris renouvelables, agriculture, santé et biodiversité), de politiques et d'une méthode (partenariats nord/sud., public/privé, gouvernement/société civile).

3/ Le sommet a été l'occasion d'événements multiples et de débats qui ont eu lieu en dehors des enceintes de négociations au village d'exposition Ubuntu et au "Waterdome". La présentation de nombreux partenariats pour des projets de coopération en appui à la mise en oeuvre du plan d'action et les multiples événements parallèles ont encouragé les contacts et permis de tracer des perspectives intéressantes.

A cet égard, le sommet de Johannesburg a été marqué par un dialogue ouvert et constructif entre les différents acteurs du développement durable (groupes majeurs tels que définis dans le programme Action 21). Les différentes parties prenantes (gouvernements, collectivités locales, entreprises, ONG, chercheurs...), qui travaillaient isolément lors de la conférence de Rio, se sont rassemblées autour de partenariats multi-acteurs qui apparaissent comme une voie d'avenir pour la coopération internationale.

4/ La négociation en format dit de "Vienne " (n'autorisant une prise de parole que par les responsables des grands groupes) a engendré une certaine radicalisation des débats, caractérisés par une alliance objective entre les Etats-Unis (appuyés par l'Australie et le Canada) et le G 77 et la Chine face aux propositions ambitieuses de l'Union Européenne.

Sous l'impulsion de la Présidence danoise, l'Union Européenne est apparue comme une force de proposition et a maintenu sa cohésion malgré des sensibilités divergentes sur quelques points (nucléaire, subventions, santé génésique).

5/ Le bilan du sommet est indéniablement positif pour notre pays qui a maintenu une forte visibilité. En premier lieu en raison du discours fort du Président de la République qui aura été l'un des plus remarquables. Ensuite par la participation de trois membres du gouvernement aux négociations et aux nombreux événements parallèles. Enfin par la présence de la délégation dans ses différentes composantes à l'ensemble des événements organisés à l'occasion du sommet, et notamment ceux organisés au pavillon français du village Ubuntu et au pavillon francophone du Waterdome, qui ont reçu un accueil très positif.

Notre pays a annoncé des engagements et avancé des propositions: 0,7 % d'APD dans dix ans, affectation de 100 M euros sur trois ans dans le cadre de l'initiative franco-britannique pour la mobilisation

d'investissements privés au bénéfice de projets de développement durable dans les pays pauvres, lutte contre le surendettement des PMA, création d'un groupe de travail sur la taxation internationale, création d'un conseil de sécurité économique et social et d'une organisation mondiale de l'environnement, proposition d'une convention internationale sur la diversité culturelle et préparation d'une deuxième stratégie nationale de développement durable.

6/ La dynamique créée par le sommet aura de plus permis des progrès sur le thème du changement climatique, avec une formulation dans le plan d'action qui maintient la pression sur les pays qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto et l'annonce sous des formes diverses par le Canada, la Chine et la Russie de leur intention de ratifier prochainement ce Protocole.

Conclusion :

En dépit du scepticisme initial sur ses chances de succès, le Sommet de Johannesburg a constitué une étape significative sur la voie du développement durable. Les engagements pris devront être concrétisés et la mobilisation et l'élan suscités par cette conférence devront être maintenus.

Les thèmes de la gouvernance et des biens publics mondiaux, de l'eau, des énergies renouvelables, du développement durable de l'Afrique (à travers la mise en oeuvre du NEPAD), de la recherche et de l'adaptation de l'aide publique au développement pour favoriser les partenariats devront continuer à être déclinés.

Des propositions en ce sens sont attendues de la France dans le cadre de sa présidence du G8.

Le suivi des partenariats annoncés à Johannesburg et la continuation du dialogue avec la société civile constituent également des chantiers à développer, en particulier au plan national comme dans le cadre de la Commission du Développement Durable des Nations Unies.

La prochaine Conférence des Parties à la convention cadre sur les changements climatiques fin octobre à New Delhi et le forum mondial sur l'eau de Kyoto au printemps 2003 constitueront d'autres occasions de capitaliser la dynamique enclenchée à Johannesburg.

Raymond Quereilhac
NUOI / Ministère des Affaires Etrangères
37 quai d'Orsay
75 700 Paris 07 SP
tél : 01 43 17 46 81

www.france.diplomatie.fr/

2.EAU



Le pavillon Francophone dans le WaterDome
(Johannesburg, 28 août – 3 septembre 2002)

ACCES A L'EAU POUR TOUS : SOLIDARITE, DIALOGUE, ENGAGEMENT - Compte rendu de l'implication du pS-Eau dans la préparation et le déroulement des événements « eau » à Johannesburg par Christophe Le Jallé, pS-Eau

Le Sommet Mondial du Développement Durable

Du 26 août au 4 septembre 2002 s'est tenu à Johannesburg (Centre de conférence de Sandton) le Sommet Mondial du Développement Durable. Organisé par les Nations Unies suite à des rencontres préparatoires, il visait à l'élaboration collective d'un Plan d'Action comportant des objectifs chiffrés dans tous les domaines du développement durable et à l'engagement des États pour le mettre en œuvre.

En toile de fond il s'agissait aussi de dresser l'inventaire des avancées réalisées depuis Rio, il y a dix ans, mais surtout de poursuivre et renforcer les efforts pour relever un des défis majeurs du XXIème siècle : améliorer les conditions de vie des populations, et tout particulièrement des plus démunis, tout en protégeant l'environnement.

L'eau ; un des sujets majeurs du sommet

Parmi les sujets qui ont été abordés l'eau reste un point de débat critique ; en effet, un habitant sur cinq n'accède pas à une eau saine et un habitant sur deux ne dispose pas de moyens d'assainissement convenables.

A l'initiative des néerlandais et de l'Africa Water Taskforce, un espace a été organisé parallèlement au sommet officiel : le WATERDOME, du 28 août au 3 sept 2002, pour approfondir les questions relatives à ces défis et s'assurer que l'eau soit un sujet fort de Johannesburg. Inauguré par Nelson Mandela en personne témoignant par là son attachement à cette question, ce site d'exposition et de conférence a constitué un point de rencontres pour toutes les organisations, tant publiques que privées, travaillant dans le domaine de l'eau. Un comité d'organisation a été mis en œuvre par l'Africa Water Taskforce et présidé par le Directeur Général du Département des affaires de l'eau et des forêts d'Afrique du Sud.

Outre le centre de conférence de Sandton et le WATERDOME, deux autres sites majeurs constituaient le sommet : le site de l'Ubuntu Village qui accueillait les acteurs privés et publics du développement durable et le site du NASREC qui accueillait les ONG et divers mouvements d'opinion de la société civile.

Le Comité français pour le Sommet Mondial du Développement Durable / Groupe « Eau »

Afin de faciliter et coordonner la contribution des acteurs français au Sommet mondial du développement durable, un Comité français pour le Sommet mondial du Développement Durable, rassemblant des représentants de ces différents acteurs avait été mis en place. Ce comité, placé auprès du Premier Ministre était présidé par Michel Mousel.

Au sein de ce comité, 13 thèmes prioritaires ont été identifiés : le premier d'entre eux fut « l'eau ». Pour chacun de ces thèmes, un groupe de travail a été constitué. Le groupe eau était présidé par le pS-Eau, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en assurant le secrétariat. Les travaux de ce groupe depuis mars 2002 ont permis de :

- contribuer à la réussite d'une initiative européenne pour Johannesburg dans le contexte d'un relatif insuccès de la 3ème réunion préparatoire (Prep Com 3) à New York ;
- faciliter la présence physique des acteurs francophones de l'eau à Johannesburg ;
- élaborer une Charte d'engagement pour l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- faire émerger de la société civile des initiatives de type 2, en faciliter la réussite et en faire la promotion ;
- contribuer à la rédaction du « Livre Blanc des acteurs français du développement durable » ;

- tenter de regrouper les nombreuses initiatives des acteurs français en une initiative française lisible au plan international et portée par le gouvernement auprès des Nations Unies ; cette « initiative » fut organisée autour de 2 pôles : le grand cycle de l'eau (gestion intégrée de la ressource au sens large), et le petit cycle (accès à l'eau potable et à l'assainissement) ;
- dresser les bilans et compte rendu des volets eau du séminaire gouvernemental de Rennes (CFSMDD, 1er et 2 juillet 2002) et du Sommet de Johannesburg, dans la perspective de la préparation française du IIIème Forum Mondial de l'Eau de Kyoto (16-23 mars 2003).

Mandat du pS-Eau dans la préparation, la réalisation et l'animation d'un Pavillon Français à Johannesburg :

Identifier les conditions pour organiser un pavillon français dans le WaterDome et y animer des conférences ;

Concevoir le pavillon français du WaterDome (lieu d'exposition des différents partenaires français) ;

Définir puis préparer, en lien avec les partenaires du groupe « eau » du CFSMDD et les autres partenaires français et d'autres pays francophones, des conférences et débats qui pourraient être organisées dans les salles de conférence du WaterDome ;

Réaliser, à la demande de l'AFD, une plaquette sur la problématique « eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petites villes » et un CD Rom de démonstration de ce qui peut être mis en œuvre pour mieux partager l'information et en faciliter l'accès aux partenaires des pays du Sud ;

Promouvoir sur place les initiatives de type 2 élaborées par les francophones ;

Poursuivre la réflexion et l'élaboration d'initiatives concrètes dans la perspective du 3ème forum mondial de l'eau à Kyoto en mars 2003

.Le pS-Eau a été désigné pour remplir ce mandat en raison de sa bonne connaissance de l'ensemble des acteurs francophones de l'eau et de sa capacité à les mobiliser.

Le pavillon francophone dans le WaterDome

Au sein du WaterDome, le Pavillon Francophone a constitué un lieu d'échange et de rencontre convivial permettant de mieux partager les expériences entre acteurs francophones du secteur de l'eau et de l'assainissement, mais aussi avec l'ensemble des partenaires non francophones. Ce pavillon initialement envisagé comme le pavillon français du WaterDome, a très tôt été considéré plutôt comme le pavillon de l'ensemble des partenaires francophones.

Ce pavillon, dont le slogan était « Accès à l'eau pour tous : Solidarité, Dialogue ; Engagement », a été mis en place grâce au soutien du Ministère français des Affaires Étrangères et de l'Agence française de développement :

- sa mise en œuvre et sa coordination ont été assurée par le pS-Eau avec l'appui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- son animation a été assurée par l'ensemble des partenaires du Nord et du Sud qui ont choisis de s'y retrouver : ONG, collectivités locales, professionnels du secteur privé ou public, organismes de recherche et pouvoirs publics. Ce sont ces différents partenaires qui ont fait vivre le pavillon. 16 panneaux ont ainsi été mis à la disposition, permettant chaque jour à la majorité d'entre eux d'y exposer leurs principales activités et les enseignements qu'ils en tirent. Les 2 panneaux restants ont été mis à disposition pour présenter l'initiative européenne.

La plupart des partenaires ont bien joué ce rôle d'animation partagée et collective, d'autres s'attendaient à ce que l'équipe pS-Eau joue une fonction permanente d'accueil et de « garde du pavillon » ce qui n'était ni sa fonction ni son objectif. Le rôle du pS-Eau était de mettre en œuvre le pavillon et les activités qui y étaient associées, et d'organiser son animation

Le pavillon a tout particulièrement permis de présenter et mettre en lumière les résultats des travaux du groupe "Eau" du Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable et la vingtaine d'initiatives de type 2 portées par ce groupe.

Principaux événements :

Information sur les activités du pavillon francophone du WaterDome dans le pavillon français de l'Ubuntu Village

Le 27 août de 19h00 à 20h00 s'est tenu dans le pavillon français de l'Ubuntu Village, une session qui a permis de :

- présenter les engagements français pour l'eau du Sommet Mondial du Développement Durable ;
- présenter quelques initiatives de type 2 soutenues par l'ensemble des partenaires (La Charte d'engagement pour l'accès à l'eau et à l'assainissement ; Le projet d'extension des mécanismes de financement de la coopération décentralisée ; L'Observatoire mondial des services publics de l'eau et de l'assainissement) ;

- présenter le programme des conférences et débats du Pavillon francophone du Water Dome.
Cette session, animée par Pierre-Alain Roche (Agence de l'eau Seine Normandie), a été introduite par Francis Stéphan (Ministère des Affaires étrangères / DGCID). Les intervenants suivants, représentants divers groupes d'acteurs impliqués, ont pris la parole pour présenter les activités du WaterDome : Ariane Labat et Christophe Le Jallé (pS-Eau), Jean-Noël Roulleau (AFD), Anne le Strat (Sagep), Christian Feuillet (CUF), Gérard Payen (AGHTM), Thierry Vandevelde (Aquadev), ainsi que quelques ministres africains.

Inauguration officielle du WaterDome

Le WaterDome a été inauguré par Nelson Mandela, le Prince d'Orange et Ronald Kasrils, ministre Sud-Africain des affaires de l'eau et des forêts, le 28 août en fin d'après-midi. Madame Tokia Saïfi qui a assisté à cette cérémonie en a profité pour visiter le pavillon francophone en compagnie de Monsieur Jean CADET, ambassadeur de France en Afrique du Sud. Monsieur Gilles Pommeret, Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération, était également présent à l'inauguration a visité le pavillon.

L'inauguration du pavillon francophone dans le WaterDome

Un événement spécifique pour marquer les activités du pavillon francophone a été organisé le 2 septembre. Cet événement sur la scène du WaterDome a été conjointement organisé avec les animateurs du pavillon suédois. Côté français, 2 personnalités ont présenté les activités du pavillon francophone et des partenaires français : Monsieur Gilles Pommeret, Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération, et Monsieur Pierre Frédéric Ténrière-Buchot, vice-Président du pS-Eau.

Cette présentation a été suivie d'un cocktail associant de très nombreux partenaires.

Conférences officielles organisées dans le WaterDome par les partenaires français et francophones

Les partenaires du pavillon francophone ont animé 6 conférences officielles du Waterdome et participé activement à une 7ème. Ces conférences se sont tenues dans de grandes salles mises à disposition par les organisateurs du WaterDome. Pour mieux partager ces thèmes entre francophones et anglophones, ces conférences ont bénéficié d'une traduction simultanée (parfois problématique !). Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'Écologie et du Développement Durable, a présidé la conférence de présentation de la charte des acteurs de l'eau et de l'assainissement.

Gestion intégrée de la ressource en eau : quelle stratégie et quels outils pour la gestion des bassins transfrontaliers ? Présentation de la composante « Gestion intégrée de la ressource en eau » de l'initiative européenne pour l'eau

(29 Août, 14h00-16h00)

V. Lemaire-Drinkwater (Ministère français des Affaires étrangères)

Intervenants : A-L. Roux. (Académie de l'eau) /T. N'diaye (OMVS) /C. Spray (Northumbrian) / J.-N. Roulleau (AFD) / A. Liebaert (Commission Européenne, DG DEV).

Eau et agriculture, les atouts de la gestion par la demande

(30 Août, 14h00-16h00)

Président de séance : P. Burger (pS-Eau / CARI).

Intervenants : M. Aït Kadi (IME) / T. N'Diaye (OMVS) / C. Corbier-Barthaux (AFD) / P. Colombier et H. Levitte (Ministère français des Affaires étrangères).

Améliorer l'accès aux services de base : eau et assainissement en milieu urbain en Afrique (2 septembre, 10h00-11h30)

Président de séance : J.-P. Elong M'Bassi (PDM)

Intervenants: A. Mathys (Ondeo) /E. Tanawa (ENSP Yaoundé) / J. Bosco Bazie (Eau Vive – Niger) / M. Holden (Mvula Trust, Afrique du Sud) / J.-N. Roulleau (AFD) / T. Vandevelde (Vivendi)

L'eau et les pauvres, quelles perspectives financières ?

(3 septembre, 10h00-13h00)Président de séance : P-F Ténrière Buchot (pS-Eau)

Intervenants : R. Naranayan (Water Aid) / F. Vergès(ISTED) / D. Zimmer (CME)/ V. Lemaire Drinkwater (Ministère français des Affaires étrangères) / J P. Elong M'Bassi, PDM / L. Rigouzzo, AFD / M. Marler, DBSA.

Charte d'engagement pour l'accès à l'eau et l'assainissement du CFSMDD

(3 septembre, 14h00 - 14h45)

Présidente de séance : Madame Roselyne Bachelot, Ministre de l'Écologie et du Développement durable

Intervenants: Monsieur Bernard Stasi, ancien Ministre, Président de Cités Unies France,

Bertrand Charrier DG de Greencross international,

P.Jacquet, directeur de la stratégie, AFD

Th.Chambolle, SUEZ/ J P. Elong M'Bassi, PDM/P-A. Roche (AESN).

Financement de l'eau par l'eau : le centime/m³, un instrument de solidarité entre consommateurs d'eau, pour un accès universel

(3 septembre, 14h45-16h00)

Président de séance : A. Labat pS-Eau.

Présentations : C. Cambon (SEDIF), P.F.Ténière-Buchot, A.Le Strat (SAGEP), S. Turner (WaterAid),

Débats au sein du pavillon francophone

La forte dynamique des partenaires du pavillon francophone a conduit à la proposition d'un bien plus grand nombre de conférences pour lesquelles les organisateurs du WaterDome ne pouvaient offrir de salle ; aussi l'équipe du pS-Eau a-t-elle organisé un espace de débat au sein du pavillon pour accueillir ces débats complémentaires. Madame Roselyne Bachelot-Narquin y a ainsi présidé le 1er septembre la table ronde sur les organismes et comités de bassin, qui a rassemblé de nombreux ministres et personnalités de divers continents (Afrique, Europe, Amérique latine et Japon).

ONG et pouvoirs locaux : actions pour assurer un meilleur accès à l'eau et l'assainissement pour les populations défavorisées, 29 Août, 10h00-13h00

A. Le Strat (SAGEP), B. Destrem (SIAAP), C. Feuillet (CUF), H. Julien-Laferrière (CUL), G. Doucouré (FORIM), M. Murawski (ACAD), S. Miquel & L. Calmels (Conseil Général de l'Hérault), A. Mathys (Ondeo).

Gestion des zones humides, le rôle des agences de bassins, 30 Août 13h00-14h30

Président : O. Bommelaer, (Agence de l'Eau Seine-Normandie),

Intervenants : D. Blasco (SG de la Convention RAMSAR)/ O. Nkuissi (African Rivers-WWF international)/ M. Aghatam Ag Alhassane, Directeur de l'Agence de l'eau du fleuve Niger au Mali/ Emile Tanawa, Professeur à l'ENSP du Cameroun/ Mme Léonie Guei Présidente de « Femmes-solidarité » et du réseau ivoirien des associations de l'environnement et du développement durable/ M. Mahmat Ker Salah Directeur général de l'hydraulique du Tchad/V. Lemaire Drinkwater (Ministère français des Affaires étrangères)/A.L.Roux, Académie de l'eau/ Ndiogou Fall, ROPPA, Sénégal/A.Ag Mohamed, Ministère de l'eau du Mali / Mahika Kofi Mathieu, Croix Verte Côte d'Ivoire .

Qualité de l'eau, expériences de gestion durable, 31 Août 10h00-12h00

E. Tanawa (ENSP Yaoundé), T. Dufлот (SAGEP)

Observatoire de l'eau et de l'assainissement, 31 Août 14h00-16h00

P-A. Roche & O. Bommelaer (AESN)/ G.Young (WWAP)/ J-L. Trancard (Suez Ondeo)/ T. Vandeveld (Vivendi)/ J-N. Rouleau (AFD)/D.Zimmer, Conseil Mondial de l'Eau, Roy Boerschke, Directeur de l'initiative mondiale pour la qualité de l'eau, OMS.

Genre et eau : Vers un développement partagé, 31 Août 18h-19h30 / 1er Septembre 14h00-15h30

O. Drevet-Dabbous (pS-Eau), C. Bassolé (CREPA), avec le soutien de l'AFD.

Ces sessions de sensibilisation des acteurs francophones à la question de l'implication des femmes et des hommes dans la gestion de l'eau ont donné lieu à des échanges très enrichissants. Après une rapide présentation d'un ouvrage¹ et des conférences électroniques « genre et eau » animée cette

¹ Allély D., Drevet-Dabbous O., Etienne J., Francis J., Morel A L'Huissier A., Chappé P., Verdelhan Cayre G., *Genre, eau et développement durable, Expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne*, pS-

année par le pS-Eau, le débat a été lancé à partir d'une expérience sénégalaise. Celui-ci a plus porté sur des questions de fonds « genre et développement » : le public cible des sensibilisations/formations (hommes/femmes ?) ; les traditions culturelles et religieuses (obstacle à la mise en œuvre d'une approche genre ?) ; la législation (moteur d'évolution ?) ; la formation/sensibilisation. Ces ateliers ont permis également de nouer de nouveaux contacts dans la perspective du lancement d'un réseau genre et eau francophone (Initiative Type 2).

Vers un meilleur accès à l'assainissement pour combattre la pauvreté, 31 Août 16h30-17h30
E. Tanawa (ENSP Yaoundé), J-N. Roulleau (AFD), A. Mathys (ONDEO)

Genre et eau : Vers un développement partagé, 31 Août 18h-19h30 / 1er Septembre 14h00-15h30
O. Drevet-Dabbous (pS-Eau), C. Bassolé (CREPA), avec le soutien de l'AFD.

Désertification et utilisation durable des ressources en eau, 1er Septembre 10h00-12h00

Le Groupe de Travail français Désertification

P. Burger (pS-Eau-CARI), J. Bosco Bazie & M. White (Eau Vive), C. Corbier (AFD), Abdallah (APEB/Algérie – RADD), A. Gargoura (ASOC/Tunisie RADD), N. Ourabah (FIPA), S. Gueneau (Solagral), C. Ravazi (RIOD)

Un thé saharien fut servi sous la tente du pavillon pendant les présentations.. .

Le rôle des agences et Comités de bassin, 1er Septembre 15h30-17h00

Présidente de séance : Madame Roselyne Bachelot, Ministre de l'Écologie et du Développement durable

Intervenants : M. Hamed DIANE SEMEGA Ministre des mines, de l'eau et de l'énergie, Mali

Président en exercice de l'OMVS, M. Traore SEYDOU Ministre du développement rural et de l'environnement du Mali/, M. Nyankoye FASSOU SAGNO Ministre de l'hydraulique et de l'énergie de Guinée/ M. NAMATA Ministre de l'hydraulique du Niger/ M. Mohamed Salem OULD MERZOUGH Haut commissaire de l'Office de Mise en valeur du fleuve Sénégal, Ancien Ministre mauritanien /M. Edmundo GARRIDO Secrétaire d'Etat des ressources hydrauliques du Brésil Président du Réseau international des organismes de bassin, Mme Fatima MINT ELKOSI Plateforme des ONG d'Afrique de l'Ouest, M. Friedrich BARTH Commission européenne, DG XI Environnement, M. Pierre JACQUET, Directeur de la stratégie AFD / M. Olivier NKUISSI WWF international Afrique, Abidjan/ M. Youssouf AG MAHA Président de l'Alliance pour le développement durable et la solidarité, Niger/ M. Pierre-Alain ROCHE Directeur AESN .

N.B : MM Sato et Oda, respectivement ministre et secrétaire-général japonais chargés de la préparation du IIIème Forum Mondial de l'eau de Kyoto ont rencontré Madame Bachelot-Narquin à cette occasion .

Éducation à l'usage durable de l'eau, l'expérience des classes d'eau, 2 Septembre 16h00-17h15

C. Salvetti (Académie de l'eau), A-L. Roux (Académie de l'eau), A. Le Strat (SAGEP)

Commentaires

- Tous ces débats qui se sont tenus dans une ambiance conviviale ont été très fructueux.- Le Pavillon francophone a été perçu comme un lieu chaleureux apprécié de tous les partenaires de la francophonie (de France, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine, des acteurs non gouvernementaux mais aussi des ministres), des partenaires européens dont le stand était proche, etc. Les ministres africains en charge de la gestion des fleuves Sénégal et Niger, et du bassin du lac Tchad, mais aussi des élus et ONG françaises, y ont informellement tenu des rencontres et discussions ; la SAGEP y a organisé un cocktail qui a permis à de nombreux intervenants et organisateurs du WaterDome de se rencontrer amicalement ; etc.

- La dimension francophone a été appréciée par les participants francophones au sommet qui trouvaient là une facilité d'expression, ensuite par son aménagement convivial, enfin par sa caractéristique collective et ses acteurs têtes de réseau qui drainaient du public ;

Suivi du débat à Sandton le 28 août

Eau, AFD, Ministère des Affaires Etrangères, Banque Mondiale, Collection Etudes et Travaux, Editions du GRET, Paris, mars 2002.

L'accréditation dans la délégation officielle française d'un des membres de l'équipe pS-Eau lui a permis de suivre la session du 28 août au matin consacré aux questions « Eau ». Ce fut l'occasion d'y rencontrer de nombreux partenaires en particulier de ministères des pays d'Afrique francophone.

Réalisations spécifiques

Le pS-Eau a réalisé grâce au soutien de l'AFD :

un CD rom illustrant ce que pourrait être le transfert de bases de données et leur mise à jour permanente par CD Rom. Ceci pour répondre aux enjeux de l'accès, du transfert et de la maîtrise de l'information au Sud

une plaquette quadrichromie de 8 pages sur l'eau potable et l'assainissement dans les quartiers périurbains et les petites villes.

Quelques sentiments et leçons pour le futur :

- Les conférences et débats ont réellement permis d'approfondir les questions abordées grâce à des échanges entre différentes catégories d'acteurs concernés.
- La traduction simultanée assurée dans les conférences officielles (et parfois improvisée au pavillon français !) a favorisé de riches échanges entre francophones et anglophones. Pour de prochains événements il est impératif de prévoir une telle traduction.
- Plus de la moitié des initiatives de type 2 émanant des partenaires français ont pu être partagées.
- On peut regretter que les principaux intervenants, notamment dans les débats au sein du pavillon, étaient parfois trop franco-français. Il est important de veiller à impliquer plus largement d'autres partenaires du Nord (pays et organisations multilatérales), mais surtout du Sud.
- La fréquentation du WaterDome a pu paraître décevante eu égard aux attentes et prévisions annoncées par les organisateurs. Ceci pouvant s'expliquer par l'éloignement du site et un système de navette trop complexe et peut-être une communication insuffisante auprès des délégués. Cependant cette faible fréquentation n'était pas spécifique au WaterDome. En effet, tant le NASREC que les nombreux autres lieux proposant des événements parallèles ont connu le même phénomène, notamment en raison de l'éloignement du Centre de conférence de Sandton. Toutefois la plupart des acteurs et professionnels de l'eau, dont les Ministres Africains de l'eau, les agences spécialisées des Nations Unies, les porteurs de l'initiative européenne et les organisateurs du 3ème Forum Mondial de l'eau, étaient basés au WaterDome. Ceci a donc naturellement permis l'optimisation des interventions, participations et rencontres sur les initiatives francophones du WaterDome.
- la Couverture médiatique s'est révélée insuffisante pour deux raisons au moins : un manque d'anticipation au niveau des organisateurs, une présence relativement faible de la presse sur place

Suites de JoBurg et préparation de Kyoto

Dans tout le processus de préparation du Sommet mondial du développement durable, la dynamique des divers groupes du Comité Français pour le Sommet Mondial du développement durable a constitué un élément essentiel. Les travaux du groupe « Eau et société civile » doivent maintenant se poursuivre afin de faire un bilan de ce qui s'est passé à JoBurg, de faire le point sur l'avancement des initiatives de type 2 soutenues par ce groupe et de préparer au mieux la contribution des acteurs français au côté de leurs partenaires du Nord et du Sud pour le 3ème forum mondial de l'eau de Kyoto.

Dans les semaines qui viennent, une réunion de tous les partenaires qui ont constitué le groupe « Eau » va être organisée. Un point sur les initiatives de type 2 reçues par les Nations unies y sera fait. Parmi les initiatives de type 2 transmises et présentées sur le site Web du Sommet (www.johannesburgsummit.org/html/sustainable_dev/p2_protecting_managing_resources.html#freshwater), nous pouvons citer :

« Le centime par m³, financement de l'eau par l'eau et mécanismes mondiaux de solidarité »

« Initiative Genre et Eau, pour le développement et l'animation d'un réseau francophone »

« Mettre plus encore en pratique les enseignements de la recherche et d'actions pilotes afin d'améliorer l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les grandes et petites villes africaines »

Transférer la maîtrise de l'information au sud »

Ces 4 initiatives ont été lancées lors de conférences et débats spécifiques dans le WaterDome à Johannesburg.

Début décembre une rencontre de grande ampleur permettra de restituer largement aux acteurs français présents ou non à Johannesburg les enseignements du Sommet et les perspectives à venir.

Perspectives pour Kyoto :

Le secrétariat du 3ème Forum mondial de l'eau a d'ores et déjà reçu des propositions de conférences des partenaires français réunis dans le groupe « Eau » du CFSMDD, qui ont pu être indiquées dans la troisième annonce du Forum. Nous pouvons citer :

La session de restitution et de partage des enseignements d'un programme de recherche-action sur l'assainissement urbain, proposée par le pS-Eau et associant le Ministère des Affaires étrangères, l'AFD, le Partenariat pour le Développement Municipal (Bénin) et l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (Cameroun).

La session sur le financement de l'eau par l'eau (Centime/m3), proposée par le pS-Eau et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et associant l'AFD.

La session « Accès à l'eau et à l'assainissement : lutter contre la pauvreté en s'appuyant sur le partenariat public-privé », proposée par l'AFD et associant le pS-Eau

La session « Les besoins d'évaluation pour l'eau et l'assainissement : création d'une base de données mondiale » (observatoire), proposée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et associant l'AFD et aussi celles proposées par l'OIEau (Progrès faits en matière de Gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins dans le monde) et par l'Académie de l'eau (Eau et culture).

D'autres propositions de conférences restent à faire, notamment sur :

« Le partage et l'accès à l'information »

« La mise en pratique des enseignements des processus de recherche-action » (en lien avec l'initiative de type 2 déjà engagée)

« La charte d'engagement pour l'accès à l'eau et l'assainissement »

Pour toutes ces conférences une réelle articulation et préparation avec les partenaires européens, les organismes multilatéraux, mais aussi d'autres acteurs des pays du Sud et du Nord, sont nécessaires, pour que ces démarches puissent avoir un impact plus large, dépassant le seul milieu français ou francophone.

Un espace partagé entre les divers acteurs français et leurs partenaires francophones est attendu de ces acteurs.

Christophe Le Jallé
PS-Eau
32 rue Le Pelletier
75 009 Paris
tél. : 01 53 34 91 26
lejalle@pseau.org

www.pseau.org/

7 octobre 2002

DU SOMMET DE JOHANNESBURG AU 3ÈME FORUM MONDIAL SUR L'EAU DE KYOTO : MOBILISATION DES ACTEURS FRANÇAIS DE L'EAU, par Pierre-Alain Roche, Agence de l'eau Seine-Normandie

Le secteur de l'eau pour la première fois au cœur du débat

Les acteurs français du secteur de l'eau sont venus nombreux et décidés au Sommet Mondial du développement durable et se préparent activement au 3ème forum mondial de l'eau qui se tiendra à Kyoto en mars 2003 : quels sont les enjeux de ce subit engouement pour les conférences internationales, quelles sont les initiatives en cours, les étapes à franchir et les résultats attendus ? Les professionnels de l'eau sont aussi unanimes que les diplomates : jamais le secteur de l'eau n'avait aussi distinctement été identifié dans un sommet onusien ; jamais auparavant n'avait-on autant souligné ses caractéristiques propres, macroéconomiques, environnementales ou socio-politiques. Comment transformer ces beaux engagements en progrès réels ?

L'élargissement des objectifs pour l'eau potable à l'assainissement

Sur les 6 milliards d'habitants actuels, 1 sur 4 n'accède pas à de l'eau de qualité suffisante, et 1 sur 2 ne dispose pas d'un système adéquat d'assainissement. À la périphérie des villes, seuls 18% des habitants sont raccordés à un réseau d'eau potable et 8% à un collecteur d'égouts. Encore aujourd'hui, la partie de l'eau qui est rendue au milieu après usage est profondément dégradée, et son réemploi souvent difficile, coûteux ou même dangereux. Plusieurs millions de personnes meurent encore chaque année de maladies véhiculées par l'eau, dont la moitié d'enfants. Ce qui est arrivé à la Tamise au XIXème siècle lors de la révolution industrielle (dégradation par les rejets industriels, agricoles et urbains non maîtrisés, épidémies véhiculées par l'eau) est en train de se reproduire à grande échelle dans l'ensemble des grands centres urbains des P.V.D.. Or les perspectives de concentration urbaine sont gigantesques : il y avait 3 villes de plus de 10 M. habitants en 1950 (New York, Tokyo et Londres), elles sont aujourd'hui 21 dont 17 dans les pays en développement, et devraient être plus de 50 en 2025. D'ici là, deux tiers de la population mondiale pourraient habiter dans des pays affectés par des problèmes d'eau. L'urgence est donc sans conteste la résolution de ces problèmes sanitaires.

Dans sa « Déclaration du Millénaire », l'assemblée générale des Nations unies a fixé des objectifs aussi ambitieux que lointains : diviser par 2 d'ici 2015 la proportion de la population qui n'accède pas à une eau saine.

L'avancée de Johannesburg

L'avancée majeure de Johannesburg a été d'élargir cet objectif à l'assainissement (cf article d'Olivier Bommelaer en annexe 2 sur le plan d'action). Ce succès doit beaucoup à la détermination des autorités européennes, et tout particulièrement des français. En effet, l'Union européenne a su dès les premiers forums préparatoires concentrer ses efforts sur ce point. La déclaration de Bonn en novembre 2001 avait marqué cette volonté. Les conseils des ministres du développement et des ministres de l'environnement avaient acté solennellement cet engagement européen, la commission n'a pas ménagé ses efforts de conviction auprès de ses partenaires. Les acteurs privés français se sont également mobilisés (portage par G. Mestrallet, président d'Ondéo, de son « combat pour l'eau »).

Pourquoi était-ce si difficile et si important ? L'obtention d'engagements à la fois chiffrés et datés est très rare au niveau des déclarations du plus haut niveau des conférences de chefs d'états des Nations Unies : il n'est qu'à voir la difficulté sur laquelle bute la négociation sur l'énergie pour voir, par différence, la clarté et la détermination des engagements sur l'eau. La déclaration du Millénaire avait donc constitué déjà une avancée presque inespérée. Lors des débats préliminaires, la question de l'assainissement avait cependant été totalement ignorée. Pour dire les choses un peu crûment, personne autour de la table de négociation ne savait vraiment il y a 3 ans ce qu'était l'assainissement et quels problèmes il posait. Les acteurs français sont sans aucun doute ceux qui ont perçu le plus rapidement cette lacune. Dans les premiers débats de préparation européenne de la conférence de Bonn, l'engagement européen était loin d'être acquis : la synergie finalement trouvée entre les français et les allemands puis les anglais dans ces débats a été décisive.

Le passage au niveau des prepcom (comités de préparation) de Johannesburg a montré tout le chemin à parcourir. L'opposition des Etats-Unis à cette extension des engagements sur l'assainissement a été immédiate et organisée, et beaucoup de pays du G77 s'interrogeaient de façon générale sur les contraintes supplémentaires que cela engendrait, dans un climat général de refus de nouveaux engagements. Le travail effectué pour le NEPAD (initiative africaine pour le développement) a été illustratif de ces réticences : le premier document produit ne comportait aucun volet sur l'eau, et c'est dans un deuxième temps qu'un chapitre y a été ajouté.

Le débat en séance plénière sur l'eau au sommet de Johannesburg a marqué un moment fort pour tous ceux qui s'étaient mobilisés sur ce sujet : les Etats-Unis se sont trouvés extrêmement isolés dans leur réticence. Le débat, remarquablement animé par M Pronk, ancien ministre de l'environnement des Pays-Bas, a permis une discussion de très bon niveau sur les questions de partenariat public-privé (G. Payen d'Ondeo-Suez représentait les professionnels de l'eau) et M. Catley-Carlson, présidente du Partenariat Mondial pour l'Eau a su poser le sujet dans sa réalité concrète. Le pari initial était gagné : l'assainissement, qui a accaparé 90% des discussions de cette séance de 4 heures, n'était plus une question de techniciens, mais un vrai enjeu politique.

Suivre les objectifs : un dispositif d'évaluation

Obtenir cette inscription dans le plan d'action a pour première conséquence de mettre les agences des Nations-Unies dans l'obligation de se mobiliser pour contribuer à atteindre les objectifs, ce qui pose d'emblée la question de la mesure et de l'évaluation. Nous avons anticipé cette question et proposé un atelier de réflexion sur la mise en place d'un observatoire mondial.

Ce suivi a des impacts politiques importants : comment passe-t-on d'une obligation collective à une responsabilité claire de chacun des acteurs, dont les actions réunies conduisent à la satisfaction globale de l'objectif ? Immédiatement cela soulève des questions multiples :

Comment définit-on de façon raisonnable ce que l'on considère comme un accès satisfaisant à l'eau potable et un assainissement de base ? Cette définition n'est certainement pas universelle. Elle est sûrement différente entre le milieu rural et l'urbain. Une latrine pour 200 habitants est-il un bon ratio objectif ? Sans doute au Bangladesh, sûrement pas aux Etats-Unis. Si en comparaison la distribution intermittente de l'eau dans les quartiers périphériques d'Alger conduisait à classer toute la population comme desservie, est-ce à dire que les efforts pour améliorer ce service épisodique et dégradé ne ferait pas partie des priorités internationales ? Tel pays considère que la population est desservie en eau potable sous la seule condition qu'elle se situe à moins de 5 km d'une borne-fontaine, délivrant une eau dont la qualité ne fait l'objet d'aucun contrôle. Est-ce cela l'objectif que la communauté internationale se donne ?

Tout processus d'enquête des Nations-Unies repose sur la réponse officielle des Etats : ceux-ci confondent bien souvent dans leurs réponse description de la situation (ce qui leur est demandé) et plan national, dotations théoriques et ambitions figurant dans les documents officiels. Comment atteindre la réalité du service effectivement rendu, pour que les évaluations servent à quelque chose et que la démarche soit crédible vis-à-vis de l'opinion et des ONG ?

Quel est dans chaque pays, et dans chaque métropole, le niveau actuel de cette proportion qui doit ensuite être divisée par 2. Cela pose immédiatement la question des évaluations démographiques : combien d'habitants à Mexico, dans les bidonvilles de Caracas, du Caire, de Manille ou de Johannesburg ? Parmi ceux-ci, et sous réserve que l'on ait établi les réponses aux questions précédentes, comment compter ceux pour qui la réponse est oui et ceux pour qui la réponse est non ? Dans le cas des services urbains organisés, on connaît la faible fiabilité des fichiers de facturation pour l'eau potable, mais que faire pour ne pas ignorer dans les comptes l'ensemble des services informels qui échappent par définition à toute comptabilité, mais n'en délivrent pas moins un service à des centaines de millions d'habitants de la planète ?

Il y a donc mille bonnes raisons pour ne pas faire ce suivi et vider de sens les engagements internationaux. Tout exercice en ce sens est, dès sa première ligne, susceptible de critiques et de polémiques sans fin. L'objectif de l'initiative des acteurs français, conscients de ces risques d'échec, est de faire pression pour que ces difficultés soient surmontées. Pour cela, un travail commun d'un large ensemble d'acteurs est indispensable : les bailleurs de fonds ont des équipes expérimentées sur ces questions (AFD, Banque Mondiale, banques régionales). Au moins 5 agences des Nations-Unies

produisent des rapports sur le sujet (UNICEF, PNUE, UNESCO, OMS, Habitat) et l'initiative du WWAP (world water assessment program) cherche à les réunir dans une évaluation collective. Les professionnels réunis au sein de l'IWA (international Water Association) sont les acteurs les plus directement concernés, étant à la fois fournisseurs des données de base qu'ils connaissent mieux que personne, et porteurs des enjeux au plan international), les associations de consommateurs sont aux premières loges enfin de cet outil de qualification des efforts réalisés au bénéfice des populations. L'AGHTM, au sein de l'IWA, se doit d'être porteuse de cet effort de clarification et d'évaluation.

Evaluer les besoins de financement et de soutien.

Une chose est d'évaluer la situation et de la suivre, une autre est de fournir les outils de résolution des impasses dans lesquelles se trouvent aujourd'hui la plupart des villes du tiers-onde. Price Water Coopers a proposé un indispensable travail d'évaluation quantifiée des besoins, tant il est évident que les montants qui circulent et sont largement repris sur la scène internationale procèdent d'évaluations très grossières fondées sur des coûts « paramétriques » établis à dire d'experts. Pas de quoi convaincre les financeurs. Ce travail de fond, partant d'une analyse de la situation de chacune des grandes agglomérations mondiales, est nécessaire et mériterait d'être enclenché au plus vite.

Constituer les conditions d'une implication des acteurs : la charte d'engagements.

La charte d'engagement des acteurs essaie de répondre à la question des règles du jeu communes nécessaires pour permettre une mobilisation collective et constructive. Présentée à Johannesburg en présence de Mme Roselyne Bachelot-Narquin, elle approfondit et développe des principes généraux développés par ailleurs par une autre initiative française, la charte des services essentiels (CFSMDD, 2002, livre blanc).

La préparation du sommet de Johannesburg a été l'occasion pour les acteurs français de faire le point des convergences et divergences d'appréciations existant entre eux concernant la gestion des services publics. Le comité international de l'AGHTM a joué un rôle central dans l'élaboration de ce texte. Le rôle prépondérant des autorités locales a été mis en avant dans cette réflexion, accompagné d'efforts considérables à réaliser concernant le développement des capacités de maîtrise d'ouvrage à ce niveau. Le débat a aussi permis de relativiser la question de la dite « privatisation », qui a jusqu'à présent dominé les discussions internationales.

Les collectivités locales ont bien compris l'importance de ce texte d'engagements : Cités-Unies France s'est déclarée immédiatement signataire du texte, et a facilité auprès de la fédération internationale (ICLEI) la présentation de la charte au forum des collectivités, tenu en parallèle du sommet à Johannesburg. Bernard Stasi, président de Cités-Unies France, témoignait également devant Mme Bachelot de l'engagement des collectivités locales à promouvoir cette charte. Le libre choix des collectivités, la lutte contre la corruption, le contrôle démocratique au plus près du terrain, font partie des valeurs portées par cette charte. Il s'agissait notamment de rappeler que la régie était aujourd'hui le mode de gestion qui dominait très largement ce secteur d'activités, et que la régie devait être soumise à des règles déontologiques strictes, la délégation de service devant en tout état de cause être limitée à des modalités ne retirant en rien la responsabilité politique de l'autorité organisatrice, notamment quant au choix des niveaux de service recherchés et des mécanismes de solidarité permettant l'accès au service pour les plus pauvres.

La place des collectivités locales est loin d'être reconnue au plan international : le forum des collectivités locales, qui s'est tenu en parallèle au sommet, n'a pu que constater amèrement que le plan d'action du sommet ne faisait aucune référence à leur rôle. Le paragraphe qui leur était consacré dans les documents préparatoires jusqu'au prepcom de New-York a subrepticement disparu au prepcom de Bali : aucun effort n'a permis de le rétablir. C'est dire tout le chemin qui reste à parcourir internationalement pour que ce principe de démocratie locale, essentiel à la qualité des services publics, soit mis en œuvre.

L'AFD avait dès la réunion de Rennes le 1er juillet (présentation du livre blanc du comité français de préparation présidé par Michel Mousel) manifesté publiquement sa volonté de porter les principes de cette charte auprès des institutions financières internationales et s'y est employé dans les couloirs des réunions de Johannesburg. Le MEDD, outre le soutien officiel apporté en séance par Mme la Ministre, a largement porté ce projet de texte auprès des interlocuteurs européens.

Il reste maintenant que cette initiative franco-française, très imprégnée par les valeurs et les éléments de convergences entre acteurs français de tous horizons, passe la barre du débat international, quitte à connaître à cette occasion les amendements permettant de trouver une adhésion plus large à ce corps de principes et de moyens d'action. L'AGHTM, au sein de l'IWA, aura un rôle central à jouer dans ce portage.

Réformer les mécanismes financiers internationaux

La question des mécanismes de financements a bien sûr été au cœur des débats : la déclaration finale et le plan d'action affirment dans ce domaine particulier des idées générales positives favorisant les partenariats publics-privés mais n'exprimant rien de concret.

La tentative du groupe eau du comité français de préparation, et en particulier de l'ONG PS-Eau, de porter une démarche de coopération décentralisée généralisée (le « centime par m³ ») n'a pas trouvé l'appui du gouvernement français. Un atelier très positif s'est pourtant déroulé à Johannesburg, avec une participation active de Water Aid, sur ce thème.

Au-delà de ces mouvements de solidarité interne au secteur de l'eau, qui n'ont que de bonnes raisons de se généraliser dans les années à venir sur une base d'engagements volontaires, la question du rôle des divers mécanismes d'aide publique au développement et de garanties internationales dans la mobilisation des moyens privés a alimenté de nombreux conciliabules, à l'initiative tant de la Banque Mondiale que de l'AFD. Le groupe Camdessus² doit remettre ses conclusions à Kyoto : un important effort d'accompagnement, qui se heurtera nécessairement à des réticences fortes, sera nécessaire pour en porter les avancées.

Gestion intégrée des ressources en eau

Cette focalisation pour obtenir des résultats positifs sur l'eau potable et l'assainissement a laissé une insatisfaction très compréhensible au sein des ONG de protection de la nature. Certes la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) est omniprésente dans les textes. L'engagement pris dans le plan d'action de mettre en place d'ici 2005 des documents dans chaque bassin explicitant cette GIRE, décliné dans les initiatives européennes, le renforcement des moyens de recherche et de transferts de compétences sont sur le papier des avancées considérables. La France a certes quelques raisons de satisfaction, puisqu'elle est au sein de la communauté européenne en charge de cette dimension, reconnaissance de l'expérience acquise dans ce domaine grâce aux comités de bassins et agences de l'eau ?

Deux manifestations de bon niveau ont permis de témoigner de cet engagement français : un atelier sur les commissions internationales et la gestion des bassins internationaux, organisé par l'académie de l'eau, a permis de dresser un bilan comparatif de nombreuses expériences. la table ronde réunissant Mme Bachelot et 6 autres ministres et des ONG pour débattre des comités de bassin et des agences de l'eau a été l'un des événements les plus marquants de la semaine au Waterdome. Le fonctionnement en réseau se développe, notamment en Afrique avec la création du RAOB (Réseau africain des organismes de bassin).

Mais il faut bien reconnaître que tout ceci s'est fait sans grand apport nouveau, plutôt comme une sorte de consensus au sein duquel la généralité des termes masque l'absence de volonté d'arbitrage. La dimension environnementale aura été finalement très absente du débat officiel sur l'eau en séance plénière : les avancées sur le petit cycle de l'eau (les services d'eau et d'assainissement) ont occulté les préoccupations sur le grand cycle (la gestion intégrée des grands bassins). Le modeste atelier organisé par l'agence de l'eau Seine-Normandie sur la gestion des zones humides au Waterdome a eu un succès inespéré : c'était à peu près le seul atelier parmi des centaines qui traitait de ces questions.

² M. Camdessus, ancien président du FMI, a été mandaté conjointement par le Conseil Mondial de l'eau, le Partenariat Mondial de l'eau et le gouvernement japonais pour réunir un groupe de travail de haut niveau destiné à proposer une modernisation des outils de financements internationaux pour mieux répondre aux besoins du secteur de l'eau.

L'UICN (union internationale de conservation de la nature) a dû organiser une journée sur l'eau indépendante des manifestations du Waterdome : signe inquiétant que la mobilisation sur l'eau potable et l'assainissement détournait l'attention des débats officiels des enjeux de gestion des conflits d'usages, et des choix difficiles que la rareté de la ressource, mais surtout la fragilité des milieux écologiques, vont imposer dans les années qui viennent. Quant au débat agricole, pourtant essentiel en matière de gestion des ressources naturelles, il se cantonnait dans le sujet, évidemment majeur et difficile, des subventions accordées aux agricultures des pays développés, occultant ou caricaturant le débat sur le développement d'une agronomie durable.

De Johannesburg à Kyoto

Les autorités françaises ont décidé de se mobiliser fortement pour Kyoto. Les sujets ne manquent pas, en effet :

Sur l'eau potable et l'assainissement :

- mettre au point et faire acter au plan international un dispositif de suivi ;
- transformer la charte en projet international ;
- donner du contenu à la participation française à l'initiative européenne ;
- participer à la préparation des décisions concernant la réforme des instruments financiers de l'APD.

Sur la gestion intégrée des ressources en eau :

- porter les objectifs liés au bon état écologique contenus dans la directive-cadre européenne, notamment par la préservation des zones humides ;
- intensifier les réseaux d'échange et donner un contenu concret au volet de gestion intégrée de l'initiative européenne, volet dont la France a l'animation en responsabilité (obtenir l'abandon de la restriction actuelle de ce volet aux bassins transfrontières) ;
- approfondir les questions alimentaires et énergétiques, et le débat sur la grande hydraulique, en liaison avec les objectifs énergie.

Sur la présence française à Kyoto :

La décision a été prise par les autorités françaises et japonaises de s'associer pour organiser à Kyoto une grande exposition sur le thème universel « eau et cultures ». Les partenaires des pays maghrébins et du Moyen-Orient sont en train de rejoindre le club des financeurs. La présence importante des collectivités locales à Johannesburg, leur affirmation comme autorités responsables de l'organisation de ces services essentiels et leur appui essentiel dans le développement de la maîtrise d'ouvrage locale sont à renforcer encore pour Kyoto : Johannesburg a bien montré la difficulté de se faire entendre dans ce domaine pourtant essentiel.

Après Kyoto : le G8

Le rendez-vous le plus immédiat après Kyoto sera le G8, qui se tiendra en France en juin 2003. C'est là que pourront se prendre les décisions financières majeures que la conférence interministérielle de Kyoto n'aura pu que préparer. C'est là que nous saurons si la dynamique portée ensemble depuis le 2ème forum de La Haye en 2000 aura porté les fruits que nous en espérons.

Conclusion

Je tiens à remercier ici ceux qui, à PS-Eau, à l'agence de l'eau Seine-Normandie et chez tous nos partenaires, se sont mobilisés pour faire un succès de la présence française à Johannesburg dans le secteur de l'eau. Il faut avoir été présent à leurs côtés pour savoir l'énergie, la diplomatie et l'ingéniosité qu'il leur a fallu déployer sur place. Un article de C. Le Jallé qui retrace l'ensemble des événements organisés est par ailleurs disponible. Il émet à juste titre quelques recommandations pour l'organisation des événements à venir que je partage entièrement. La mobilisation nombreuse des acteurs français suppose une préparation et une clarification préalable : on ne « débarque » pas dans ces sommets mondiaux à la dernière minute en supposant participer aux débats. C'est à travers des organisations et associations internationales, et après plusieurs mois de préparation que l'on peut efficacement y accéder à la parole.

Il convient enfin de rendre hommage à l'engagement personnel exceptionnel de Mme Bérengère Quincy, ambassadrice à l'environnement, qui a su identifier très tôt la dynamique positive qui pouvait se dérouler dans le domaine de l'eau. Elle a toujours accordé une attention particulière à nos propositions et a dépensé une énergie considérable, tant au plan français qu'international, pour que des engagements solides soient pris à Johannesburg dans ce domaine.

Références :

CFSMDD : Livre blanc des acteurs du développement durable, documentation française, Paris, 2002
Roche P.-A. : L'eau, in "Johannesburg 2002 : écologie et finance", revue d'économie financière, n°66, août 2002

Pierre Alain Roche
Directeur de l'Agence Eau Seine Normandie
51 rue Salvadore Allende
92 027 Nanterre Cedex
tél. : 01 41 20 17 21

www.eau-seine-normandie.fr/

Annexe :

Le secteur de l'eau dans le plan d'action du sommet de Johannesburg

Olivier Bommelaer , Agence de l'eau Seine-Normandie

On présente ici une première lecture du plan d'action adopté par les chefs d'Etat à Johannesburg.

GENERALITES ET STRUCTURE DU TEXTE

Malgré sa densité et sa longueur (153 résolutions/articles sur 54 pages de texte dense) , ce texte se lit facilement, et tranche par sa clarté avec l'habituel style onusien, comme avec les laborieuses négociations qui l'ont précédé .

Selon un plan logique il précise les engagements pris à Rio sur certains thèmes et régions prioritaires, tels la lutte contre la pauvreté, la prévention des risques majeurs et catastrophes naturelles liées au changement climatique, ou la correction des effets pervers d'une globalisation économique en accélération constante. Il insiste sur des initiatives concentrées sur les zones les plus défavorisées ou menacées de la planète que sont notamment l'Afrique, les " petites îles " et les (12) nouvelles républiques indépendantes de l'ex-URSS. Il rappelle la nécessité d'un radical changement des modes actuels de consommation et production, en insistant sur l'internalisation des coûts environnementaux à moyen et long terme de manière à infléchir vers une meilleure « durabilité » les comportements et modes de développement. D'une manière générale, le style est direct et frappe par son absence de précautions oratoires. On ne commente pas ici l'ampleur des avancées (ou des reculs) que ce document recèle dans les divers domaines. Le plan d'action se décline en 10 chapitres :

1. introduction
2. lutte contre la pauvreté
3. changement des modes de consommation et de production
4. protection et gestion des ressources naturelles sont la base du développement économique et social
5. le développement durable dans une mondialisation croissante
6. santé et développement durable le développement durable des petites îles
7. le développement durable de l'Afrique
8. autres initiatives régionales
9. moyens de mise en œuvre
10. cadre institutionnel du développement durable

PLACE DE L'EAU

Naturellement, l'eau occupe une place importante dans le chapitre 4, sur le " petit cycle " (accès à l'eau et à l'assainissement) avec 5 résolutions majeures (24 à 28), qui remontent notamment l'assainissement domestique au même rang de priorité que l'eau potable pour la Communauté internationale. Dans ce même chapitre, les eaux côtières et marines, les zones humides et la gestion des risques sécheresse et inondations, l'eau alimentaire occupent 10 autres résolutions (29 à 40, excepté 37) et rendent l'eau (grand et petit cycles) présente dans l'essentiel du chapitre (10 pages sur 13).

Mais l'eau est également présente dès la seconde page du plan d'action dans le chapitre dédié à la lutte contre la pauvreté (6a, 6m, 7,...), et se retrouve dans tous les autres chapitres, à l'exception du dernier. Au total, elle couvre explicitement 30 des 154 rubriques du document.

Résolutions spécifiques à l'eau potable et à l'assainissement

L'engagement du Millénaire à réduire de moitié la proportion des populations aujourd'hui privées d'accès à l'eau est clairement réaffirmé et est étendu à l'assainissement domestique, dans plusieurs articles (6a, 6m, 7, 24) .

Cet engagement est maintenant accompagné de résolutions le détaillant concrètement (art 7), puis d'un **véritable programme d'action** (art 24), qui couvrent les domaines :

1. de la planification stratégique, de l'aménagement du territoire, de la définition de politiques et de l'adoption de programmes prioritaires visant le service des plus démunis, en particulier pour la desserte et l'assainissement des écoles et institutions publiques ;
2. de l'établissement des cadres juridiques adaptés au niveau national ;
3. du financement, de l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles gammes d'instruments financiers et de partenariats adaptés à l'eau et à un service équitable ;
4. de la promotion de techniques et pratiques peu coûteuses et socio-culturellement acceptables ;
5. du développement de nouvelles filières technologiques visant l'amélioration de la prévention des pollutions domestiques et industrielles, en particulier des eaux souterraines notamment la réutilisation des eaux usées et la désalinisation des eaux saumâtres ou marines ;
6. des dispositifs de suivi et contrôle environnemental à établir au niveau national ;
7. de la recherche associée ;
8. du renforcement des transferts de capacités vers les services d'eau, promouvant le service des pauvres et la place des femmes (gender sensitive) ;
9. de l'éducation, de la promotion de l'hygiène, de l'éducation des populations , notamment des enfants ;
10. de l'implication du public et du renforcement de sa participation dans la prise de décision des projets et investissements d'eau.

Ce programme d'action sera accompagné d'appuis techniques et financiers à l'échelle de l'engagement constitué de la Déclaration du Millénaire pour l'eau potable étendue à l'assainissement domestique par le SMDD (1ère ligne de l'article 24)

Résolutions relatives à la gestion intégrée de la ressource (art 25 à 28)

Il s'agit principalement d'un **engagement à développer, d'ici 2005, des plans de gestion intégrée** de la ressource eau et d'amélioration de l'efficacité de l'eau, et **d'apporter un soutien aux pays en développement** pour le leur permettre.

Les acteurs devront agir à tous niveaux pour :

1. Développer et mettre en œuvre des plans , politiques et programmes, régionaux et nationaux de gestion intégrée par bassin, incluant la gestion des eaux souterraines ;
2. Utiliser tous les instruments politiques, juridiques, y compris de recours au marché, aux technologies d'information, à l'initiative privée et au volontariat, l'aménagement du territoire et le recouvrement des coûts des services d'eau, sans faire un obstacle de cet instrument(cost recovery) pour le service des pauvres ;
3. Améliorer l'efficacité de l'eau en mettant en priorité les besoins de l'homme et des écosystèmes ;
4. Développer des programmes de réduction des effets des événements hydroclimatiques extrêmes ;
5. Développer le renforcement de capacités pour l'utilisation de ressources non conventionnelles et la conservation, financer le développement de nouvelles technologies(idem petit cycle), y compris la condensation de brouillards, dans les pays en développement et les systèmes de suivi et contrôle environnemental, téledetection, etc... ;
6. Soutenir les efforts des PVD pour évaluer et suivre leurs ressources en qualité et quantité, développer leurs bases de données eau et indicateurs appropriés au niveau national ;
7. Faciliter les partenariats publics privés et autres formes de partenariats qui donnent priorité aux besoins des pauvres, en impliquant les usagers, avec les cadres de régulation et transparence requis pour respecter les conditions locales et assurer le suivi de l'amélioration des performances et de la responsabilisation des institutions publiques et des sociétés privées impliquées ;
8. Développer la coopération scientifique internationale et promouvoir la coordination effective entre les multiples organisations concernées en veillant au soutien des économies en transition et PVD dans cette démarche ;
9. Renforcer la coordination entre agences des NU, entre le système des NU et les institutions financières en s'appuyant sur les contributions de la société civile et autres organisations impliquées dans l'eau pour valoriser toute l'information sur l'eau ; en particulier pour promouvoir et soutenir toute proposition et action pertinente dans le cadre de l'année internationale de l'eau douce en 2003 et après.

AUTRES

Indépendamment des références strictes à l'eau, de nombreux déterminants amonts du secteur de l'eau sont au cœur du plan d'action et quasi omniprésents dans les autres résolutions du texte, sous-tendant la démarche même du Sommet : principe pollueur payeur, gouvernance participative, internalisation des coûts environnementaux ou de gestion durable, valorisation des écosystèmes et de la biodiversité, nécessité d'une gestion intégrée (de l'eau, des milieux, etc...) prise en compte des impacts environnementaux des activités économiques, partenariats publics privés, implication de la société civile, etc...

OBSERVATIONS

Les collectivités locales sont les grands absents du plan d'action, et c'est certainement un rôle français que d'œuvrer à faire corriger à l'avenir par les Nations Unies cette tendance typiquement anglo-saxonne qui n'a échappé ni à nos élus, ni à nos amis africains ou francophones, et est particulièrement préjudiciable au renforcement de capacité prôné dans le texte : celui-ci vise en effet l'Etat ou le privé, jamais l'autorité ou la collectivité locale bénéficiaire du service. Le mot " local " n'apparaît que pour qualifier les " conditions ".

Le grand cycle de l'eau s'est fait dominer par le petit cycle (l'article 25 concernant le grand cycle est celui qui développe le mieux les partenariats publics privés et l'encadrement juridiques et la régulation), ce qui témoigne de la priorité affichée du Sommet concernant la lutte contre la pauvreté.

JOHANNESBURG, UN SOMMET POUR L'EAU ET LES PARTENARIATS, par Gérard Payen, Président du Comité International de l'AGHTM, Directeur Général de Suez

Octobre 2002

« C'est un engagement historique, pour la première fois, le monde a élevé l'eau et l'assainissement au rang de priorité politique ».

La communauté internationale de l'Eau, c'est-à-dire tous ceux et celles qui, au sein d'administrations, d'entreprises, d'institutions ou d'ONGs se préoccupent quotidiennement de questions d'Eau, est revenue ravie de Johannesburg. En effet, l'Eau fut l'un des grands sujets du Sommet avec des progrès très significatifs.

L'Eau, une nouvelle priorité politique

A Rio, en 1992, l'Eau n'avait été qu'un sujet parmi d'autres ce qui avait conduit la communauté de l'eau à organiser une conférence préparatoire spécifique à Dublin. De même, en 2001, lors des premiers travaux préparatoires au Sommet de Johannesburg, l'Eau n'apparaissait que comme un sujet secondaire et une conférence internationale spécialisée fut organisée au niveau ministériel par l'Allemagne à Bonn en décembre 2001. Cette conférence a été très productive avec des conclusions fortes et intéressantes mais les gouvernements et les médias ne s'y sont que médiocrement intéressés.

A la même époque, en novembre 2001, Suez avait écrit à tous les Chefs de Gouvernements pour les alerter sur le relatif désintérêt qu'ils portaient aux questions de l'accès à l'eau lors des débats internationaux sur le développement.

En 2002, changement radical d'atmosphère. Lors des réunions préparatoires au Sommet, l'Eau est devenue progressivement un sujet de discussion. Un lieu spécial, le Water Dome a été organisé pour débattre des questions de l'Eau.

Finalement l'Eau fut l'un des 5 grands thèmes retenus par les Nations Unies pour être débattus à Johannesburg (avec l'Energie, la Santé, l'Agriculture et la Biodiversité).

Lors du Sommet, la négociation diplomatique a même permis d'aller plus loin en achoppant temporairement sur l'assainissement. Les Chefs d'Etats et les milliers de délégués venus de tous les pays à Johannesburg se sont alors mis à se préoccuper de problèmes d'eau sale, et ont découvert la signification du mot « assainissement », ce qu'aucun acteur de l'eau n'avait jamais osé espérer, même dans ses rêves les plus fous.

Après le déblocage de la négociation et l'inscription dans les objectifs du Millénaire non seulement d'un objectif sur l'accès à l'eau potable mais aussi un objectif sur l'accès à l'assainissement, le Sommet de Johannesburg est devenu un événement majeur pour la gestion de l'eau. L'organisateur du Sommet, Nitin Desai (Nations Unies) a alors déclaré : « C'est un engagement historique, pour la première fois, le monde a élevé l'eau et l'assainissement au rang de priorité politique ».

Espérons que cette dynamique ne retombera pas comme un soufflé et que les gouvernements –qui semblent enfin avoir pris la mesure des enjeux- sauront mettre en œuvre les politiques nécessaires et lancer ensemble à Kyoto, lors du Forum mondial de mars 2003, des programmes concrets.

A cet égard, l'initiative conjointe de la France et de la Grande-Bretagne visant à utiliser des fonds d'aide publique pour mobiliser davantage de capitaux privés est tout à fait intéressante. Elle répond

bien à la problématique du secteur de l'eau dans lequel, pour atteindre les objectifs du Millénaire, le nombre de projets ambitieux doit être très sensiblement accru.

L'AGHTM s'est engagée à Johannesburg :

L'AGHTM, l'association qui regroupe les « professionnels » français de l'eau, c'est-à-dire tous ceux qui, dans les administrations, dans les entreprises, les universités, les organismes publics ou privés de gestion de l'eau, ont la responsabilité de questions relatives à l'eau, a contribué activement au Sommet de Johannesburg. L'AGHTM a en effet participé aux travaux préparatoires aussi bien en France avec le Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable qu'à Bruxelles avec tous ceux qui ont mis sur pied l'Initiative Européennes sur l'Eau. A Johannesburg même, l'AGHTM a soutenu les initiatives collectives françaises et européennes ainsi que ses propres propositions.

L'AGHTM a ainsi fortement contribué :

à la rédaction de la Charte sur l'Accès à l'Eau, rédigée par l'ensemble des acteurs français. Ce document est tout à fait innovant dans le débat international sur au moins deux points : l'identification de deux niveaux distincts d'administration dans la gestion de l'eau et l'instauration d'un « devoir » pour les pouvoirs publics en regard du « droit » maintenant reconnu des individus à l'accès à l'eau. Cette charte a été présentée par la France à Johannesburg. Il faut maintenant lui donner un statut international.

directement, et indirectement à travers l'EUREAU, à la rédaction de l'Initiative Européenne sur l'Eau qui fut lancée solennellement à Johannesburg par le Président Romano Prodi. Les travaux d'approfondissement de cette initiative sont en cours.

à la proposition de création d'un observatoire de la gestion de l'eau et de l'assainissement qui mesure en continu dans chaque pays le nombre de personnes qui bénéficient (ou qui manquent) d'un accès satisfaisant aux services d'eau potable ou d'assainissement. Cette nécessité de mesurer concrètement les progrès accomplis a été notée par beaucoup d'interlocuteurs lors du Sommet. Il est en effet essentiel de vérifier que la tendance actuelle à l'augmentation du nombre de personnes qui manquent d'eau ou d'assainissement va bien s'inverser.

Les entreprises se sont également engagées à Johannesburg :

Près de 600 entreprises sont venues à Johannesburg. Elles y étaient représentées par une association, Business Action for Sustainable Development (BASD). Le Sommet Officiel s'est essentiellement déroulé entre délégations gouvernementales. Les entreprises ont cependant pu s'exprimer sur l'Eau une fois lors du grand débat sur l'Eau de l'assemblée plénière. Elles se sont ainsi exprimées aussi souvent que les 8 autres « groupes principaux » à travers lesquels les Nations Unies dialoguent avec la « société civile ». Ces groupes principaux sont les femmes, les jeunes, les indigènes, les agriculteurs, les ONGs, les syndicats, les collectivités locales, les universitaires et les entreprises.

Les entreprises présentes à Johannesburg, et donc motivées par le Développement Durable, avaient préparé ensemble leurs messages sur l'eau. De façon très intéressante, qu'elles soient spécialisées dans les domaines de la chimie, des mines, de l'agro-alimentaire, des boissons ou de la gestion de l'eau, toutes ont choisi de s'exprimer uniquement sur l'accès à l'eau pour tous, considérant l'importance de l'enjeu. Elles avaient déjà préparé ensemble une plaquette « Water for the Poor » diffusée par le World Business Council for Sustainable Development.

A Johannesburg, ces entreprises ont ainsi souhaité concentrer leurs messages aux gouvernements sur 5 points :

Ajout de l'assainissement aux objectifs du Millénaire,
Amélioration de l'environnement économique local pour le rendre favorable aux investissements,
Utiliser l'aide publique au développement (APD) à accroître les compétences des collectivités locales dans le domaine de la gestion de l'eau et attirer les investissements privés.

Inclure tous les acteurs, y compris les entreprises, dans les processus de prise de décision relatifs à la gestion collective de l'eau,
Viser le recouvrement de la totalité des coûts de la gestion de l'eau afin que celle-ci soit durable et continue.

Le Plan d'Action, objet du consensus des gouvernements à Johannesburg, reprend tous ces points d'une manière ou d'une autre.

Les résultats du Sommet de Johannesburg dans le domaine de l'eau :

Le Plan d'Action négocié à Johannesburg, contient un chapitre consacré à l'Eau qui couvre les 3 enjeux principaux pour la planète : la gestion des ressources en eau douce, l'accès des populations à l'eau et la préservation des eaux marines. Ces trois domaines, aussi essentiels l'un que l'autre, font l'objet de développements équilibrés (même si les spécialistes de l'un ont tendance à croire que les autres thèmes ont eu la préférence !). Ces développements sont tout à fait intéressants avec des orientations pleines de promesses.

Ainsi, le Sommet de Johannesburg, organisé par les Nations Unies, a finalement endossé l'essentiel des conclusions de la Conférence Internationale de Bonn en leur donnant une plus forte visibilité internationale.

En termes d'objectifs chiffrés et de calendrier, le Sommet a officialisé les deux grandes propositions de Bonn :

2015 : pour la division par 2 de la proportion de la population mondiale ne bénéficiant pas d'assainissement (en sus de l'objectif déjà arrêté pour l'eau potable).

2005 : pour la rédaction dans chaque pays d'un plan pour la gestion de l'eau douce.

Ces objectifs sont clairs et précis. Il reste maintenant à passer aux épreuves pratiques, c'est-à-dire à concevoir effectivement dans chaque pays un programme d'action compatible avec les objectifs internationaux, à mettre en place les moyens et les calendriers nécessaires puis à mesurer les progrès accomplis.

2005 ce n'est pas loin. Il y a beaucoup à faire. En effet, le texte qui a fait l'objet d'un consensus évoque de nombreux sujets pour le contenu des plans à réaliser d'ici 2005. La gestion de l'eau semble comprendre aussi bien la gestion des bassins versants, les questions transfrontalières, la répartition des ressources en eau que la gestion collective de l'eau potable, ses modalités de facturation et l'extension de son accès à tous.

Johannesbourg, l'esprit de partenariat

Au fil des rencontres internationales, chacun des grands acteurs du développement, gouvernements, institutions internationales, ONGs, entreprises, prend progressivement conscience de la complexité des enjeux du développement et de l'impossibilité de résoudre seul les problèmes posés.

Les Nations Unies avaient préparé le Sommet de Johannesburg en sollicitant la création d'initiatives de type II, c'est-à-dire de partenariats multi-acteurs. Cette dynamique a été très forte, même si les partenariats concrets n'ont pu être détaillés à Johannesburg. Le concept de partenariat était dans toutes les bouches et dans toutes les déclarations officielles.

C'est un progrès remarquable ; ce nouvel élan de coopération entre acteurs va permettre d'aller plus loin, de mettre sur pied des projets complexes qui seront plus adaptés à la réalité du développement que des projets simples dont, souvent, l'efficacité est limitée par une déficience de leur environnement ou par une exploitation aléatoire.

En Afrique du Sud, Suez a ainsi pu contribuer à apporter de l'eau à 2,5 millions de personnes ces dernières années. Cela n'a été possible que par le bon fonctionnement d'un partenariat public-privé associant le gouvernement Sud-Africain, l'Union Européenne, Suez et une grande ONG sud-africaine spécialisée. Ce genre de fonctionnement coordonné de 4 acteurs de statuts très différents permet de

traiter toutes les facettes d'un projet et donc d'imaginer des projets ambitieux. Ce n'est pas facile, c'est exigeant pour chacun mais les résultats sont là.

C'est bien ce genre de partenariat ambitieux visant à apporter eau potable ou assainissement à des millions de personnes qu'il va falloir multiplier pour atteindre à temps les objectifs du Millénaire.

*
* *

Les événements parallèles organisés à côté du Sommet Officiel ont réuni davantage de personnes que le Sommet lui-même. L'Eau a pris une place tout à fait particulière avec un lieu totalement affecté aux débats sur l'Eau, le Water Dome. Ce fut une occasion exceptionnelle de rencontres et de débats sur tous les thèmes de l'eau à la lumière des impératifs du développement durable. La multiplicité des tables-rondes a permis à chacun d'écouter les points de vue des acteurs différents. Le thème du Sommet, le Développement Durable, a facilité l'écoute réciproque en obligeant chaque acteur à ne pas simplement considérer son angle de vue habituel mais à le mettre en perspective des trois dimensions environnementale, sociale et économique.

Indéniablement, beaucoup de malentendus se sont dissipés permettant aux esprits de se rapprocher et facilitant l'engagement d'actions communes.

Au total, Johannesburg aura été une date importante pour la gestion de l'eau avec un Sommet magnifiant l'Eau et les partenariats, et reconnaissant dans le domaine de l'Eau, les trois enjeux majeurs auxquels la planète doit s'affronter.

Le vent de Johannesburg souffle de façon favorable, la communauté internationale doit maintenant saisir l'occasion de la Conférence Ministérielle sur l'Eau de Kyoto en mars 2003 pour effectivement avancer et permettre l'éclosion de projets plus nombreux sur le terrain.

Gérard Payhen
Association Générale des hygiénistes
et techniciens municipaux (AGHTM)
tél. : 01 53 70 13 56

www.aghtm.org/

3. ENERGIE

SOMMET MONDIAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ACTIVITES ET PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE DE L'« ENERGIE », par Michel Hamelin, Ademe

Objectifs

Dans la continuité des travaux menés par le groupe « énergie » du Comité français du SMDD, deux objectifs ont été visés à Johannesburg :

Faire connaître et partager les résultats de ce groupe ;

Renforcer les initiatives de type 2 sur l'énergie (voir liste des initiatives françaises ci-après), en ralliant de nouveaux partenaires afin d'en élargir l'assise et la portée.

6 initiatives « énergie » portées par la France retenues par l'ONU

La France est largement représentée dans le cadre des initiatives de type 2 sur l'énergie, acceptées par le Secrétariat de l'ONU pour figurer sur sa liste officielle.

Sur un total de 36 initiatives de type 2 sur l'énergie, 6 ont été soumises par le Groupe énergie du CFSMDD, dont 3 endossées par le gouvernement français .

Par ailleurs, la France participe aux 4 initiatives internationales de l'UE, du PNUE, de la Banque Mondiale/ESMAP et de l'Italie/AIE/PNUE/OME/MEDENER.

Activités

Avec ses partenaires, l'ADEME a organisé un ensemble d'activités lors du SMDD :

- Une importante réunion publique, ouverte par M. Wiltzer, Ministre délégué à la Coopération, avec 3 tables rondes réunissant 16 participants de 13 pays et organisations internationales, et une assistance de plus de 100 personnes ; il a été traité de l'énergie décentralisée au service du développement durable, de la maîtrise des consommations en milieu urbain et de la présentation de l'initiative européenne.

- 4 réunions sur le Pavillon France, sur l'énergie rurale, l'énergie urbaine, la biomasse et l'énergie dans la Méditerranée ;

- participation aux événements organisés, notamment, par le PNUE, la Francophonie, l'UE, l'Allemagne, le Secrétariat du CCCC, ESMAP/GVEP ;

- signature d'un accord ADEME-EdF-PNUD-Afrique Initiatives, lors d'une conférence de presse, portant sur une plus grande implication du secteur privé au programme régional de plates-formes multifonctionnelles en Afrique de l'Ouest.

Résultats

Les négociations internationales sur le volet énergie du « Plan d'action » issu du SMDD n'ont pas permis d'aller aussi loin que l'on aurait pu espérer.

Elles confirment cependant l'importance d'efforts communs pour améliorer l'accès aux services énergétiques pour le développement durable, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Elles reconnaissent l'intérêt qu'il peut y avoir pour certains pays ou groupes de pays à accroître la part de la contribution des énergies renouvelables dans leur approvisionnement énergétique et ouvrent alors la voie à la mise en place d'un mécanisme de suivi orienté vers l'impact de cette contribution sur l'éradication de la pauvreté.

On notera l'engagement pris par l'Union européenne qui a déjà annoncé qu'elle irait au-delà du programme d'action en se dotant d'objectifs ambitieux assortis d'un calendrier précis avec une évaluation régulière des résultats.

De nombreux pays ont alors répondu à l'invitation à en faire de même lancée par l'Union européenne, notamment en partenariat dans le cadre d'initiatives.

Le Sommet a par ailleurs été riche en rencontres et enseignements moins formels.

Des éléments de consensus commencent à émerger dans la communauté des experts énergie-environnement-développement :

Le seul fonctionnement actuel du marché ne suffira pas à donner l'accès aux services énergétiques à l'ensemble des 1,6 – 2 milliards de personnes qui n'en bénéficient pas aujourd'hui.

Pour atteindre des objectifs significatifs, comme diviser par deux le nombre de personnes qui n'ont pas accès à ces services, les Etats doivent jouer un rôle clef, au sein d'un partenariat avec des acteurs privés. Ce rôle ne se limite pas à la régulation du marché. Dans ce partenariat public-privé, l'APD pourra jouer le rôle de catalyseur, mais ne pourra assurer le gros des investissements nécessaires.

Avec au-delà de ces éléments de consensus politique, des **constats de nature technique** :

Atteindre de tels objectifs nécessitera la mise en place dans les PED (ainsi que dans les organismes gestionnaires de l'APD) un cadre institutionnel adéquat, soutenu par une volonté politique forte. Ce cadre devra inclure de nouveaux instruments financiers spécifiquement adaptés aux défis de l'accès à l'énergie.

L'articulation entre les objectifs de développement et de protection de l'environnement (climat, pollution, déforestation, santé, ...) devra être renforcée. En particulier, la problématique énergie doit être intégrée dans les politiques sectorielles.

Le nécessaire développement de technologies énergétiques (renouvelables, efficacité énergétique) devra se faire d'abord en élargissant leur utilisation dans les marchés des pays du Nord (davantage favorable par leur taille, solvabilité, ...) pour ensuite pouvoir les appliquer au Sud.

Une utilisation pérenne de la biomasse, autant traditionnelle (cuisson, chauffage) que moderne (électricité, bio-combustibles, force motrice) est un enjeu essentiel dans les pays du Sud, à la fois pour des raisons énergétiques et de maintien d'une activité économique.

Les débats et entretiens ont également fait ressortir certaines positions partagées par nos partenaires et qui avaient été mise en avant par la France

L'Etat doit assumer ses multiples responsabilités quant à la production et consommation de l'énergie (développement, sécurité de l'approvisionnement, l'environnement). Pour y faire face, l'Etat doit employer les multiples leviers d'actions dont il dispose afin d'orienter les activités du marché. Dans certains cas (particulièrement dans les PMA, ou dans les zones rurales) l'Etat devra assumer un rôle d'investisseur et/ou opérateur.

Des mécanismes de solidarité à tous les niveaux - local (au sein d'un village), nationale (entre ville et campagne) et internationaux - sont nécessaire pour assurer le financement des infrastructures énergétiques dans les PED. Dans certains cas ciblés, la solidarité devra aussi assurer l'accès aux services essentiels pour des populations pauvres. L'annulation de la dette des PMA peut être une occasion pour instaurer de tels mécanismes

Le modèle énergétique du Nord n'est pas durable, ni reproductible dans les pays du Sud. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique devront jouer un rôle croissant, en ville et en milieu rural, au Nord et au Sud. Toutefois, les renouvelables ne sont pas systématiquement la meilleure solution pour faire face aux besoins des ruraux.

Il existe une hiérarchie de besoins en services énergétiques :

- besoins vitaux (cuisson, eau potable, réfrigération pour la santé, ...)
- besoins économiques (force motrice, transport, ...)
- besoins culturels et de confort.

Du fait de la croissance rapide des villes du Sud, l'accès à l'énergie des populations urbaines et périurbaines constitue un enjeu majeur de l'avenir. La consommation énergétique du transport urbain est un « bombe à retardement », pour laquelle des solutions complexes, impliquant l'urbanisme, restent à trouver.

Suites

Les acquis du SMDD devront être consolidés selon les axes suivants :

- se préparer, au niveau national, à répondre dans les limites des calendriers qui seront précisés à répondre aux objectifs qui seront définis par l'Union européenne, notamment pour ce qui concerne le développement des énergies renouvelables.

- mettre en œuvre les initiatives de type 2, au niveau français et international ; en coordination forte avec l'initiative européenne dans laquelle la France continuera à jouer un rôle moteur
- poursuivre le débat avec la société civile engagé au sein du groupe énergie du CFSMDD, en organisant un groupe de travail pérenne avec l'ADEME, l'AFD, le MAE/DGCID, les ONG et les entreprises.
- continuer à œuvrer pour le renforcement du consensus international sur l'énergie, notamment entre l'UE et ceux des pays d'Amérique latine, de l'AELE, des pays de l'est, des petits états insulaires, qui ont déjà exprimé leur souhait de coopérer, mais aussi avec les pays du bassin méditerranéen ou de l'Afrique de l'Ouest, bien que ces derniers n'aient pas souhaité se désolidariser ouvertement du G 77.

Pour ce qui concerne le volet international, cette politique pourra s'appuyer efficacement sur les initiatives de type II telles que :

- l'initiative européenne sur l'énergie pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable qui offre un cadre favorable
- l'initiative méditerranéenne sur les énergies renouvelables
- l'initiative déposée par l'AFD avec le soutien de l'ADEME et endossée par le gouvernement qui devrait faciliter au plan français la mobilisation des financements nécessaires)

Michel Hamelin
Ademe
27 rue Louis Vicat
75 737 Paris Cedex 15
tél. : 01 47 65 22 68
michel.hamelin@ademe.fr

www.ademe.fr/

QUI A PEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ? par Hélène Gassin, Greenpeace

Nous n'allons pas revenir une énième fois sur le déroulement des négociations sur l'énergie au cours du Sommet. Le constat est évident : il n'y a engagement ferme ni à donner l'accès aux services énergétiques modernes aux populations qui en sont privées, ni à développer les énergies renouvelables. Les forces en présence se sont éclaircies aussi à Johannesburg. Les Etats-Unis et les pays producteurs de pétrole du Golfe entraînant le G77 se sont, sans surprise, farouchement opposés à tout engagement, pour des raisons officiellement différentes, à l'odeur de pétrole assez prononcée toutefois. L'Union Européenne quant à elle défendait mollement un objectif faible. Cette situation étant particulièrement triste et plus difficilement compréhensible que celle des opposants affichés. Nous ne reviendrons pas ici sur les responsabilités de la France dans cette situation.

L'attitude des pays d'Amérique latine et du Sud accompagnant le Brésil dans sa quête doit être par contre remarquée et saluée, notamment celle de pays comme le Mexique, eux aussi producteurs de pétrole.

On peut par ailleurs regretter le format de négociation qui ne laisse pas beaucoup de place à l'expression des pays membres d'un groupe, et une fois de plus fustiger la structure du G 77 qui regroupe des intérêts très divergents, notamment en matière d'énergie.

Mais la question majeure est « Qui a peur des énergies renouvelables ? »

Comment expliquer une telle crispation sur un sujet comme celui là ? Les défenseurs d'engagements chiffrés, datés et contraignants auraient-ils demandé au reste du monde de fermer les puits de pétrole ? De rendre le solaire obligatoire ? D'interdire l'usage d'Uranium à des fins énergétiques ?

Non, rien de tout cela. Les tenants de la proposition brésilienne proposaient un accroissement de la part d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique mondial de 1% par an dans les huit prochaines années, proposition effectivement ambitieuse mais pas de nature à faire diminuer les revenus des exportateurs de pétrole. Les européens, eux, proposaient le statu quo global et un modeste effort des pays industrialisés de +2% en 8 ans³. Nous étions donc encore loin de la nécessaire révolution des énergies renouvelables !

Face à la modestie de la proposition européenne, la seule officiellement sur la table des négociations puisque qu'aucun groupe constitué n'a eu le courage d'endosser la proposition brésilienne, il est difficile de comprendre la logique des acteurs.

Les pétroliers et défenseurs du nucléaire (pays et lobbies) avaient par le passé plutôt pour habitude de balayer la question d'un revers de main en considérant ces énergies alternatives comme anecdotiques, irréalistes, chères etc... bref, pas sérieuses.

De la part des plus progressistes nous assistions même depuis quelques années à un mouvement d'intégration, l'énergie de demain serait un mix, les énergies renouvelables venant se rajouter aux autres. Leur adaptation pour résoudre les problématiques des milieux ruraux des pays du Sud ou des zones isolées des pays industrialisés étant mise systématiquement en exergue et chacun revendiquant son rôle dans leur développement.

La suite logique de la dialectique et de la bonne conscience affichée au niveau international depuis quelques mois aurait été que le Sommet de Johannesburg adopte un objectif très faible, avec un échéancier très long à la fois pour l'accès à l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

³ Rappelons que l'objectif européen est officiellement un doublement en moins de 15 ans.

En effet, cela aurait permis de préserver nos modes de vie et intérêts industriels actuels tout en donnant le change. Avec un tel résultat, on aurait en effet eu une stratégie gagnant/gagnant : le message aurait été « Les Etats du monde entier réunis à Johannesburg s'engagent dans la lutte contre la pauvreté énergétique » et d'autre part, on satisfaisait partiellement les demandes et attentes légitimes de la société civile qui aurait vraisemblablement salué un tel résultat et donc le Sommet lui-même.

Qu'est-ce qui a pu faire fourcher les stratèges politiques et communicants réunis à Johannesburg ? Ceux-là même qui ont fait tant d'efforts ces derniers temps pour s'affirmer comme champions des énergies propres ?

Ce qui s'est passé à Johannesburg c'est que les énergies renouvelables sont passées du statut d'objets de communication, voire de désir, à celui d'une réalité industrielle possible. Ce glissement n'a pas manqué de faire surgir ou re-surgir l'opposition des lobbies fossiles et nucléaires, l'absence de lobby économique puissant des énergies renouvelables se faisant cruellement sentir. Les principaux acteurs industriels étant des groupes énergétiques traditionnels, le choix est vite fait entre l'activité centrale et la filiale marketing vert.

Si l'alliance objective entre société civile et pays favorables au développement des énergies renouvelables n'a pas été assez forte pour remporter cette bataille, elle sort considérablement renforcée de Johannesburg.

Hélène Gassin
Greenpeace France
22 rue des Rasselins
75 020 Paris
tél. : 01 44 64 02 01
helene.gassin@diala.greenpeace.fr

www.greenpeace.fr/

4.AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE



LE PRESIDENT

ANALYSE DES DEBATS AUXQUELS A PARTICIPE L'INRA A JOHANNESBURG, par Bertrand Hervieu, Président de l'INRA

Paris, le 26 septembre 2002BH/ND

Objet: Sommet de Johannesburg

Cette note ne prétend pas faire un bilan exhaustif du Sommet de Johannesburg mais seulement une première analyse des débats auxquels la délégation INRA a assisté, notamment ceux touchant à l'agriculture et à la science. Elle est le fruit d'une réflexion collective et s'appuie, en partie, sur des notes rédigées par B. Hubert, P. Evrard et B. Charpentier.

L'INRA au Sommet de Johannesburg: un bilan très largement positif

Dès le début de l'année 2002, l'INRA s'est engagé activement dans la préparation du Sommet de Johannesburg. Parmi les actions les plus notables que nous avons entreprises figurent:

- la participation au groupe de réflexion présidé par JF Girard sur la recherche publique et le développement durable,
- la mise au point d'un dossier consacré à la façon dont l'INRA s'est saisi du problème du développement durable avec plus d'une quarantaine d'exemples de programmes de recherche portant sur cette problématique (dossier mis en ligne sur notre site institutionnel puis distribué à Johannesburg, en français et en anglais),
- la réalisation d'un "dossier de l'environnement" bilingue spécial "développement durable" qui a été diffusé à plus de 1 000 exemplaires,
- l'élaboration, avec l'IRD, d'une initiative en faveur du renforcement des capacités de recherche au Sud sur le modèle du GIS "Aire développement",
- la présidence et l'animation du groupe de travail "Agriculture et sécurité alimentaire" du Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable (dit "Comité Mousel")⁴.

A Johannesburg, la délégation que je conduisais au nom de l'INRA (sept personnes dont deux figuraient dans la délégation officielle⁵) a, pendant douze jours (25 août au 4 septembre), assuré les tâches suivantes:

- animation du stand "recherche" (INRA, IRD, CIRAD) au Pavillon France du village Ubuntu (très nombreux contacts, notamment avec des représentants des pays francophones),
- organisation de deux conférences parallèles ("side events"), l'une sur la coopération scientifique internationale (conjointement avec l'IRD et le CIRAD) et l'autre sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (une vingtaine de participants pour chacune),

⁴ Ce groupe, composé d'une vingtaine de représentants de la "société civile" (syndicats agricoles et de salariés, associations de défense de l'environnement, organisations de consommateurs, organismes de recherche...), a élaboré, sous la présidence de B. Hervieu, des "recommandations" et des "initiatives" qui ont été présentées lors du colloque de Rennes (1 et 2 juillet 2002). Elles figurent également dans un livre blanc disponible à l'adresse suivante: www.johannesbourg.environnement.gouv.fr/johannesbourg/fr

⁵ B. Hervieu, Bernard Hubert (Chef du département Systèmes Agraires et Développement), Patrick Legrand (Directeur de la Mission Environnement et Société), Bernard Charpentier (Adjoint au Directeur de la Mission pour les Relations Internationales), Philippe Evrard (Responsable de la Mission sur le développement agricole), Catherine Laurent (Directrice de recherches au SAD), Nicolas Durand (Chargé de mission auprès du Président)

- participation aux différents événements qui se sont déroulés sur les trois principaux sites du Sommet (Sandton, Nasrec et Ubuntu) et notamment ceux traitant de la recherche et de l'agriculture (une quarantaine d'événements couverts au total),
- contribution à la communication autour du Sommet (participation de B. Hervieu au "téléphone sonne" de France-Inter du 28 août, interview sur France Info et France culture...)
- rencontre, en marge du Sommet, avec des responsables syndicaux, associatifs et gouvernementaux sud-africains, dans les secteurs de l'agriculture et de la recherche.

Le bilan de cette participation est donc très largement positif: elle a affermi, vis à vis de nos partenaires nationaux et internationaux, le positionnement de l'INRA sur une problématique d'avenir. A ce titre, notre présence sur le Pavillon France, véritable point focal de la délégation française à Johannesburg, a été un investissement utile. L'importance de notre délégation nous a également permis de couvrir de façon satisfaisante l'ensemble du Sommet (le plus important de l'histoire de l'ONU), du moins pour les questions touchant à l'agriculture et à la science.

Un Sommet très riche qui ne doit pas être réduit à sa déclaration finale

Souvent présenté (dans les médias) comme un "Sommet pour rien", la conférence de Johannesburg a, à mon sens, permis des avancées notables dans plusieurs domaines:

- des engagements précis dans plusieurs domaines clefs tels que l'eau, le climat, la gestion des ressources marines...
- la consécration de la pauvreté comme priorité majeure pour l'équilibre planétaire, entérinant, de ce fait, l'enrichissement du concept de développement durable (social, économie et peut-être culture aux côtés de l'environnement),
- la reconnaissance des collectivités locales comme acteurs majeurs du développement durable,
- la mise en évidence du rôle du secteur privé et la reconnaissance de l'importance du partenariat Public/Privé pour relever les défis du développement durable⁶.

Surtout, le bilan de ce Sommet ne peut être réduit à sa déclaration finale. Les innombrables discussions et initiatives qui se sont déroulées en marge du Sommet (à Sandton, Nasrec et Ubuntu) ont certainement autant contribué aux progrès enregistrés à Johannesburg que les négociations intergouvernementales elles-mêmes. Sous la pression des ONG, des entreprises, des médias mais aussi des Pouvoirs publics qui, hors des enceintes de négociation, retrouvent des capacités d'initiative, une prise de conscience générale s'est opérée sur la nécessité d'agir. La mise en œuvre des décisions adoptées à l'issue de ce Sommet (ce qui compte après tout) devrait s'en trouver facilitée.

A ce titre, on peut regretter le cloisonnement de ce Sommet: l'éloignement des sites, les mesures de sécurité, l'absence de système d'information centralisé ont conduit à la multiplication de forums sans communication réciproque. Le forum des ONG (Nasrec) a particulièrement souffert de ce cloisonnement: il a été très rapidement vidé de son utilité et de ses participants au profit des autres sites, Sandton en particulier.

Ces problèmes de communication et la différence entre la richesse des débats et la relative pauvreté des textes officiels posent la question de l'avenir de ce type de Sommets. Un dispositif plus ouvert et plus transparent pourrait être envisagé afin de tenir compte de l'émergence, à côté des Etats, de nombreux autres acteurs de la négociation (ONG, entreprises, collectivités locales...). L'avenir du multilatéralisme - démarche que la plupart des personnes présentes à Johannesburg défendent, malgré leurs critiques - est à ce prix.

La polémique sur les soutiens à l'agriculture doit inciter l'Europe à faire preuve d'encre plus d'ouverture

⁶ La présence, en force, du secteur privé à Johannesburg prouve que les entreprises ont pris au sérieux les défis (et bien sûr les menaces pour elles) des questions environnementales et sociales. Il est certain que bon nombre d'entre elles sont prêtes à faire des biens environnementaux (eau, biotechnologie, énergie, déchets...) des biens marchands et que les agents privés se positionnent désormais dans des secteurs où ils étaient jusque là absents. Cela fait d'eux des partenaires dont il faut tenir compte, du niveau global jusqu'au plus local. Pour l'agriculture, cela pourrait revenir à remettre en question la prééminence des agriculteurs dans l'espace rural.

La polémique sur les aides à l'agriculture m'inspire des regrets et une inquiétude:

- regret d'avoir vu l'Europe (et notamment la France) autant attaquée alors que l'Union européenne défend des principes (une mondialisation régulée) susceptibles d'intéresser bon nombre de pays (notamment ceux d'Afrique) et qu'elle importe plus de produits agricoles en provenance des PVD que les USA, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande réunis,
- regret de constater que les pays les plus libéraux, notamment ceux du groupe de Cairns, ont réussi à se poser en défenseurs des agriculteurs les moins avancés alors que, de toute évidence, seule la conquête de nouveaux marchés les intéresse,
- regret d'avoir vu la question du développement agricole (et même du développement en général) réduite à celle du développement du commerce international, comme si exporter pouvait régler le problème de la malnutrition et de la pauvreté en zone rurale,
- inquiétude, enfin, face à ce que j'ai perçu comme la remise en cause de toute forme de politique publique dans le secteur agricole; un phénomène qui, après les aides à l'exportation, puis les soutiens internes et les protections tarifaires, pourrait bien atteindre bientôt le développement rural, la formation et même la recherche agronomique.

L'Europe – et en premier lieu la France – ne peut pas rentrer de Johannesburg sans se poser de profondes questions sur sa politique de coopération et d'alliance.

Malgré un discours généreux et des preuves réelles de bonne volonté (initiative "tout sauf armes" notamment), l'Union européenne reste perçue comme un "bastion" enfermé dans des débats internes qui n'intéressent qu'elle ou presque (la sécurité des aliments ou la multifonctionnalité, par exemple). Des débats dont elle tire des principes qu'elle juge universels mais que le reste du monde ressent comme une manœuvre destinée à défendre les intérêts des seuls européens.

L'Europe doit donc impérativement faire preuve de plus d'ouverture. Ouverture de ses marchés aux produits des pays du Sud comme elle a déjà commencé à le faire. Mais aussi ouverture de ses débats aux préoccupations et aux visions des autres parties du monde.

Faire preuve d'ouverture est nécessaire. Mais cela ne suffit pas: une négociation ne se gagne pas au mérite mais grâce au travail d'influence et d'explication réalisé avant que les débats ne s'engagent. A ce titre, l'Europe gagnerait probablement à revitaliser les liens qui l'unissent à ses partenaires les plus proches: le monde méditerranéen, l'Afrique et l'Europe centrale et orientale notamment. De même, une attention particulière devrait être portée aux modalités de négociations; la technique "viennoise" (négociation de blocs à blocs) conduit, en effet, à un affrontement UE / groupe des 77 (au profit de pays "isolés" comme les Etats-Unis), une simplification et une radicalisation des positions et la neutralisation de nos alliés potentiels (en l'occurrence les pays africains par les pays du groupe de Cairns membres du G77).

Ce n'est qu'au prix de telles évolutions que l'Europe pourra défendre sa vision d'un ordre mondial à la fois multipolaire (une mondialisation organisée autour de blocs régionaux cohérents) et multidimensionnel (reconnaissance des dimensions économique, sociale, environnementale et culturelle du développement).

Un débat sur la science sans réelle consistance sur le fond mais riche d'enseignements sur la forme

Une place particulière a été accordée à la science et à la recherche au cours de ce Sommet. Il y a été fait souvent référence (dans toutes les enceintes, gouvernementales ou non gouvernementales) comme une des clefs du développement durable. Qu'il s'agisse de caractériser les problèmes⁷ et de leur trouver des solutions, c'est vers la science et la technologie que responsables politiques et associatifs se tournent avec, parfois, des accents teintés de positivisme.

Cependant, la plupart du temps, ce discours est resté très général; comme si affirmer le principe d'une "science au service du développement durable" valait un plan d'action. Il faut reconnaître que la communauté scientifique est apparue relativement passive au cours de ce Sommet. Le "Forum Science" de l'ICSU (International Council for Science) était assez exemplaire de ce point de vue.

⁷ Des questions telles que le changement climatique ou l'érosion de la biodiversité n'existeraient pas si la sciences ne les avaient pas identifiées et évaluées.

Il convient également de noter la discrétion des représentants institutionnels de la recherche européenne (à l'exception d'un colloque de deux jours organisé par la Commission au cours duquel seuls deux français ont été invités à s'exprimer⁸) et, au contraire, la forte présence de nos homologues anglo-saxons (y compris Britanniques) souvent présents à la tribune, qu'il s'agisse du Forum des ONG ou du Forum sur la science d'Ubuntu⁹. De même, une grande place a été accordée aux lobbys et autres groupes d'intérêt, depuis l'IIED, l'Imperial College jusqu'à Monsanto et Dupont en passant par la secte des Bah'ais.

Sur le fond, plusieurs éléments méritent néanmoins d'être soulignés:

- l'effacement progressif de la notion de "transfert technologique" au profit du principe d'un renforcement des capacités locales d'innovation; avec parfois des discours extrêmement hostiles à l'encontre de la science et des technologies occidentales. A ce titre, le discours des organismes français de recherche qui prônent une aide au développement des capacités de recherche dans les pays du Sud a été plutôt bien reçu par nos partenaires.
- la mise en valeur des "savoir faire traditionnels", comme alternative aux innovations venues de pays développés jugées inadaptées aux caractéristiques sociales et environnementales des pays en voie de développement.
- l'omniprésence du thème des OGM (sur fond polémique concernant l'aide alimentaire accordée aux pays d'Afrique australe) avec un net avantage pour leurs partisans (firmes mais aussi ONG et gouvernements du Sud), la position européenne sur le principe de précaution étant souvent ressentie comme une atteinte aux droits des PVD à se développer comme ils l'entendent.

Comme pour le débat sur les aides à l'agriculture, celui sur la science a révélé un certain isolement de l'Union européenne dont il faut tirer des enseignements.

Le développement durable, un concept "structurant" pour les orientations, les partenariats et les pratiques de recherche de l'INRA

La prise en compte du développement durable est une préoccupation de longue date à l'INRA. Cette orientation découle des engagements internationaux pris par la France et l'Union européenne mais aussi du mouvement général d'évolution des sciences et des transformations des attentes de la société vis-à-vis de la recherche agronomique.

Ainsi, parmi les six axes de recherche que l'INRA a définis pour la période 2001-2004, trois s'inscrivent délibérément dans ces nouveaux objectifs¹⁰. Et les autres axes, sans faire du développement durable un objectif en soi, intègrent cette problématique à tous les stades du processus de recherche.

L'émergence du concept de développement durable ne s'est pas seulement traduite par de nouvelles orientations scientifiques mais aussi par une réorganisation des dispositifs et des structures internes de l'INRA (nouveaux programmes interdisciplinaires, évaluation des effets attendus et des conséquences imprévues des innovations, etc.).

Ces orientations doivent être, à mon sens, être poursuivies et approfondies. A la lumière des enseignements du Sommet de Johannesburg, je crois, en particulier, qu'il est nécessaire de prendre en compte, à tous les niveaux, la globalité des problèmes que soulève le développement durable:

⁸ Mme Michèle Boccuz, Directrice des Relations Internationales de l'Institut Pasteur et M. Michel Quéré de L'académie des Sciences

⁹ Le "Forum on Science and Technology and Innovation for sustainable Development" s'est tenu du 26 août au 4 septembre au village Ubuntu. Il semble avoir été organisé très tardivement, ce qui explique peut-être le faible degré d'ouverture des panels.

¹⁰ Améliorer le cadre de vie, préserver l'environnement et produire durablement, (23 % des effectifs totaux de l'INRA) , Améliorer l'alimentation humaine, préserver la santé des consommateurs, comprendre leurs comportements (7% des effectifs), Eclairer la décision des acteurs publics et privés, comprendre leurs organisations, en dégager les significations (7% des effectifs)

- nos orientations scientifiques doivent faire une place plus large aux questions "d'envergure planétaire" telles que le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau ou la lutte contre la malnutrition et la pauvreté en milieu rural,
- nos partenariats avec les pays du Sud doivent être renforcés, en commençant par les aider à développer leurs capacités de recherche et d'expertise; une tâche que nous devons entreprendre avec les autres organismes de recherche publique et notamment l'IRD et le CIRAD,
- nos pratiques de recherche doivent faire plus de place aux acteurs non-scientifiques, ceux qui sont justement en situation d'œuvrer en faveur du développement durable; cela suppose d'élaborer des dispositifs de travail faisant une large place au partenariat, de définir des modalités et des critères d'évaluation des recherches pertinents au regard de l'action et de renforcer la composante formation (à et par la recherche) de ces programmes.

Plusieurs initiatives (internes et externes à l'INRA) devraient nous permettre de débattre plus à fond de ces orientations dans un proche avenir:

- la remise d'un rapport par B. Hubert et O. Godard sur "le développement durable à l'INRA" (fin 2002),
- la proposition de mise en place d'une nouvelle Direction scientifique par Jean Boiffin autour du thème "Agriculture, Activités, Territoires",
- une réflexion sur les "futurs possibles" de l'INRA dans le cadre de la prospective "INRA 2020" (aboutissement prévu mi 2003),
- la mise en valeur de nos recherches sur l'effet de serre et peut-être l'organisation d'une conférence autour du thème "agriculture durable et développement durable, perspectives nationales et internationales" au SIA 2003,
- l'annonce par Madame Haigueré de la mise en place d'un groupe de réflexion, ouvert à la société civile, afin de poursuivre la réflexion sur la prise en compte du développement durable par les milieux de la recherche,
- l'annonce par le Président Chirac, à Johannesburg, d'une "initiative pour stimuler la recherche scientifique et technologique au service du développement durable" lors du G8 d'Evian.

La science au service d'un développement durable: c'est le projet qui nous est collectivement assigné et dont je souhaite que l'ensemble de l'INRA se saisisse dans les semaines et les mois à venir.

Bertrand Hervieu
 Président de l'INRA
 147 rue de l'Université
 75 738 Paris Cedex 08
 tél : 01 42 74 59 20
[bertrand.hervieu@paris.inra.fr/](mailto:bertrand.hervieu@paris.inra.fr)

www.inra.fr/

DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET BIODIVERSITE : QUELLE ALTERNATIVE AUX BREVETS? Atelier organisé par Solagral et la Confédération paysanne

Ubuntu, Johannesburg, Pavillon français, 29 août 2002

Invités:

Johnson A. Ekpere, OUA
Bertrand Hervieux, INRA
Guy Le Fur, Confédération paysanne
Pat Mooney, ETC Group

Modérateur:

Pierre Castella, Solagral

Un atelier sur la brevetabilité du vivant a été organisé jeudi 29 août à Ubuntu. Son objectif était de proposer l'élaboration d'une convention internationale qui mettrait un arrêt à la privatisation et à la marchandisation du vivant. Une telle convention pourrait s'inspirer des principes qui fondent la Loi modèle africaine sur les droits communautaires et l'accès aux ressources génétiques, loi modèle qui refuse la brevetabilité du vivant. La convention s'appuierait également sur les certificats d'obtention végétale (COV) qui protègent l'inventeur mais maintiennent au profit des chercheurs et des agriculteurs une grande liberté d'accès aux variétés protégées.

La brevetabilité du vivant s'étend en effet à une vitesse exponentielle et conduit à abandonner à quelques firmes et quelques laboratoires la propriété du vivant et le contrôle de son évolution. Et même les laboratoires qui souhaiteraient maintenir un partage public de la connaissance sont amenés à breveter pour rester dans la course économique.

On peut néanmoins se demander si, pour les firmes, l'arme du brevet n'est pas aujourd'hui en passe d'être dépassée par la course à la technologie. La stratégie des firmes est en effet d'inventer sans cesse de nouveaux produits pour créer de nouveaux marchés.

La lutte contre l'appropriation du vivant doit donc se faire à plusieurs niveaux: celui de la régulation internationale des droits de propriété intellectuelle, celui des régulations régionales et nationales, notamment dans le domaine des semences et celui de la réflexion sur les stratégies des firmes.

L'APRES-JOAHNNESBOURG, QUELS ENJEUX AGRICOLES ? par Pierre Castella (Solagral) et Henri Rouillé d'Orfeuil (Coordination Sud)

Le scandale des prix agricoles

Henry Rouillé d'Orfeuil (Coordination Sud)
Pierre Castella (Solagral)

Le Sommet mondial du développement durable, comme beaucoup de négociations internationales, a trouvé sa ligne de fracture : les subventions agricoles. D'un côté, le camp des subventionneurs (Union européenne, Japon), de l'autre celui des libéralisateurs (groupe de Cairns, groupe des 77 et institutions financières et commerciales internationales) avec, en position incertaine, les USA qui, dans le même temps, subventionnent leur agriculture et prêchent un libéralisme doctrinal ! Vrais problèmes et arguments de circonstance se mélangent pour structurer le champ de bataille, mais aussi pour obscurcir la compréhension des problèmes.

A vrai dire, ni le camp des subventionneurs ni celui des néolibéraux, et moins encore les contradictions américaines, n'ont notre faveur. Nous voulons renvoyer les adversaires dos à dos et dire aux citoyens que le drame premier de la très grande majorité des paysans, celui de la paupérisation et de la précarisation, trouve son origine dans la faiblesse et l'instabilité des prix agricoles. Cette faiblesse des prix concerne aujourd'hui tous les produits agricoles, y compris ceux qui sont spécifiques aux régions tropicales et qui, donc, ne sont pas subventionnés (cf. le café ou le cacao). Elle entraîne une paupérisation des producteurs qui a, elle-même, une conséquence immédiate sur l'état des ressources naturelles et entraîne des mouvements de population vers les zones urbaines et littorales. Pour éviter la disparition de leurs producteurs agricoles, la plupart des pays qui le peuvent subventionnent leurs agricultures. Ces subventions sont la conséquence directe de la faiblesse des prix et, bien sûr, amplifient la chute des cours et les difficultés des producteurs du Sud. Elles ne sont qu'un mauvais remède.

Nous appelons donc les négociateurs à regarder un peu en deçà des subventions agricoles, à s'intéresser aux modalités et mécanismes de fixation des prix agricoles, à constater l'impact catastrophique des mesures forcées de libéralisation sur les revenus paysans et sur la gestion des ressources naturelles.

Nous invitons tous les experts à se pencher sur l'analyse de nouvelles modalités de l'échange international des produits et sur la définition de nouvelles politiques agricoles.

Nous demandons que soit respecté le droit de chaque pays à définir et à mettre en œuvre la politique qui correspond le mieux à ses besoins.

A court terme, et pour faire des pas dans une bonne direction, celle de la construction d'agricultures durables et d'échanges équitables, nous demandons aux deux camps de remettre en question leurs positions :

- les uns, partisans des subventions, en supprimant les subventions aux exportations agricoles et en mettant en place de nouveaux mécanismes de stabilisation des prix agricoles à un niveau acceptable (par la régulation des productions et des échanges, par le renforcement des espaces économiques régionaux...)
- les autres, partisans d'une libéralisation totale des échanges, en faisant un bilan honnête des résultats de leurs politiques et en respectant la souveraineté, et notamment la souveraineté alimentaire, des autres pays.

Pour d'autres modalités de soutien aux agriculteurs

Pierre Castella (Solagral)
Marie-Cécile Thirion (Solagral)

L'agriculture concerne 50% de la population mondiale. Il faut rappeler que l'agriculture fournit la nourriture des humains et est garante de la suite de l'histoire de l'humanité. Parmi ceux qui ne mangent pas à leur faim et qui ne tirent pas de revenus suffisants de leur production figurent des millions de paysans qui attendent une amélioration de leur situation. Ces deux seuls faits devraient suffire à ne pas accepter de subordonner l'agriculture à des mécaniques économiques néfastes, qui marginalisent les plus faibles.

L'échec des politiques agricoles actuelles, aussi bien au Nord qu'au Sud, est donc préoccupant. Les objectifs du développement aussi bien économiques, environnementaux, que sociaux, ne sont pas atteints. Face à cet enjeu, il est urgent de dépasser le débat stérile sur les seules subventions. Pour cela, il est essentiel de revisiter l'agriculture en fonction d'objectifs en lien direct avec le développement durable et de nature à assurer une nourriture adéquate partout et pour tous.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Chaque pays, ou groupe de pays, doit avoir le droit de maintenir les activités agricoles qu'il choisit.
- La production agricole est aléatoire et difficile à maîtriser. Il est donc essentiel de sécuriser l'environnement de l'activité agricole et l'accès aux facteurs de production (terre, eau, ressources génétiques etc). Pour cela, des interventions publiques peuvent s'avérer nécessaires pour maîtriser la production, assurer la répartition et lutter contre la dégradation continue des revenus agricoles ainsi que pour préserver l'environnement.

Ces objectifs supposent que des politiques appropriées permettent de :

- *Reconnaître la souveraineté alimentaire des pays, à savoir le droit, en toute transparence et en consultation avec les acteurs, de définir les politiques nationales d'appui à la sécurité alimentaire.*
- Assurer une rémunération décente de l'activité agricole permettant de lutter contre la pauvreté en milieu rural et d'intégrer le développement durable dans les modes de production agricole.
- Mettre en place une régulation des marchés permettant une stabilisation des prix et une meilleure répartition des marges au sein des filières.
- Augmenter l'aide au développement, notamment à destination du développement rural.

Ceci implique une volonté réaffirmée des Etats de s'engager pour le développement durable et, par conséquent, de revisiter les politiques agricoles nationales au regard de leur rôle dans le développement durable (qualité des aliments, aménagement du territoire, protection de la biodiversité, protection de l'environnement...). Des avancées fortes sont nécessaires, notamment l'arrêt des subventions dommageables pour le développement durable, la fin des subventions aux exportations qui déstructurent les marchés des pays en développement. Ceci concerne en particulier les pays les moins avancés qui n'ont plus de politiques tarifaires après la mise en place des programmes d'ajustement structurels.

Solagral
45 bis av. Belle Gabrielle
94 130 Nogent sur Marne
tél : 01 43 94 73 33

www.solagral.org/

Coordination Sud
14 passage Dubail, 75 010 Paris

www.coordinationsud.org/

5. PARTENARIATS PUBLIC / PRIVE

GARANTIR L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS POUR TOUS, par Claude Martinand et Pierre Van de Vyver, Institut de la Gestion Déléguée

I – L'origine de la Déclaration :

« La Déclaration de Garantie d'Accès aux Services Essentiels » est l'aboutissement de la réflexion menée par le groupe de travail n°5 mis en place par le Comité Français pour le Sommet Mondial sur le Développement durable (CFSMDD), et présidé par Claude Martinand, Président de l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD). Ce texte a été façonné par des acteurs aux profils différents (experts, dirigeants, syndicalistes, représentants d'associations de consommateurs, ONG, banques, opérateurs, élus locaux...) ce qui garantit la prise en compte des différents intérêts ayant trait aux services essentiels.

Cette Déclaration a été présentée lors d'un « side event » au Sommet Mondial sur le Développement durable de Johannesburg en août 2002 en coopération avec l'UNITAR. Comme lors de sa rédaction, sa présentation a donné lieu à l'intervention de personnalités venant d'horizons divers, ce qui assure une diffusion et une mise en œuvre plus larges aux idées de ce texte. Des représentants de la Banque Mondiale, de l'Union européenne, des maires américain et africain, des représentants d'associations de consommateurs du Zimbabwe, de l'Organisation mondiale des familles, des opérateurs et des financeurs se sont exprimés lors de la séance, ouverte par l'allocution de Tokia Saifi, Secrétaire d'Etat au Développement Durable.

II- Sa discussion publique à Rennes et à Johannesburg :

Au-delà du soutien unanime apporté au texte de la Déclaration, les principales idées soulevées par les participants peuvent être résumées comme suit :

- ♦ il est crucial - et il a été salué au cours du « side event » - que l'ensemble des partenaires concernés soit réunis.
- ♦ pour ne plus refaire les erreurs du passé – ces erreurs étant aujourd'hui unanimement reconnues -, il faut instaurer des règles indispensables au succès du développement des services essentiels et définir au cas par cas leurs finalités. Un effort de conceptualisation est ainsi nécessaire.
- ♦ il est indispensable de prendre en compte les spécificités culturelles des différents territoires et être conscient que ces spécificités, ainsi que la prégnance de vieux principes, peuvent constituer des obstacles au développement de l'accès aux services essentiels.
- ♦ le local est confirmé comme l'entité territoriale de base pour l'action et le renforcement des capacités locales (le « capacity building ») comme priorité. En effet, il existe un lien fort entre développement économique et développement d'institutions.
- ♦ les opérations doivent être conduites de façon durable afin de prendre en compte, dans les justifications économiques, les externalités provoquées par ces projets. Le raisonnement en terme de développement durable engendre en effet des coûts supplémentaires mais génère des économies et des bénéfices sur le long terme.
- ♦ il faut promouvoir un nouveau contrat social, une nouvelle voie entre la privatisation et la gestion directe et mobiliser les acteurs dans leur champ respectif de compétences avec leur responsabilité propre. Il s'agit de trouver une voie entre les impératifs de bonne gestion publique et les principes fondateurs du marché.

♦ dès lors qu'un cadre de coopération est défini de façon équilibrée, l'intervention des entreprises est cruciale pour le développement des services. La responsabilité économique et financière de l'entreprise apporte en effet une rigueur et une efficacité de gestion génératrice de qualité, de performance et de développement. Ce qui est décisif est la capacité pour l'opérateur –public ou privé– d'apporter des réponses techniques et organisationnelles efficaces. Tout cela, sans pour autant dénigrer le rôle moteur des pouvoirs publics dans cette démarche.

Au-delà de ces interventions portant sur les principes fondateurs, les intervenants et participants ont également insisté sur les méthodes.

♦ les principes contenus dans la Déclaration font appel à la rigueur dans leur mise en œuvre et au recours à l'utilisation de bilans et objectifs chiffrés, de programmes et calendriers contractuels et d'indicateurs de performance afin de contrôler l'action mise en œuvre par les opérateurs. Il faut de même que les choix soient réversibles et éclairés.

♦ il est nécessaire de prendre en compte la situation des zones rurales qui sont souvent oubliées dans les réflexions et les actions mettant en œuvre le « capacity building » et les partenariats public-privé.

♦ il faut aussi prendre en considération l'imaginaire des populations locales et les préjugés qu'elles peuvent avoir, principalement à l'encontre de la privatisation qu'elles font rimer avec augmentation des tarifs. L'éducation des populations et la formation des équipes locales passe assurément par des campagnes ciblées.

♦ développer les approches multistakeholders est important, c'est à dire mettre en œuvre des approches multiservices (eau, énergie et assainissement par exemple) avec de nombreux acteurs (ville, entreprise, usagers..) et avec une mixité d'origine des fonds réunis (privés et publics).

♦ l'apport des aides gagnerait à être subordonné aux résultats obtenus, il s'agit de l' « output based aid » promue par la Banque Mondiale. Il s'agit d'intégrer à terme l'approche en terme de développement durable et le respect de la Déclaration comme des éléments conditionnels de la délivrance d'un prêt par un financeur.

III- Sa mise en œuvre internationale :

Maintenant que cette Déclaration est connue et soutenue par la plupart des acteurs concernés, il s'agit d'engager la deuxième phase de ce projet : les conférences régionales de présentation et d'adhésion à la Déclaration.

Forts du soutien du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, de la Caisse des Dépôts, de l'Agence Française de Développement et du Comité Français, l'IGD et l'UNITAR conduisent actuellement l'élargissement du champ des partenaires intéressés par cette Déclaration afin d'avoir le soutien le plus large possible lors du lancement du processus d'internationalisation de la Déclaration.

Des conférences en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud Est et en Asie centrale sont aujourd'hui prévues. L'objectif final est que la Déclaration, soutenue dans chaque continent par quelques Etats, soit examinée en Commission II et soit ensuite adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies et prenne, à terme, la forme d'un protocole international auquel les Etats adhèreraient.

Institut de la gestion déléguée (IGD)
Paris

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES, compte rendu du « side event » présidé par Michel Capron, Université Paris VIII

Side event tenu à Johannesburg

Les travaux du groupe « Responsabilité sociale et environnementale des entreprises » entre février et juin 2002 ont abouti à la proposition de constitution d'un comité consultatif sur le RSEE placé auprès du Point de Contact National. Ce dernier aurait pour tâche de faciliter les échanges d'expériences, de diffuser les pratiques innovantes, de faire des propositions et de promouvoir les moyens et méthodes d'évaluation de la RSEE.

Cette initiative française présente par ailleurs l'avantage de s'inscrire en cohérence avec la proposition européenne de constitution d'un Forum plurilatéral sur la RSEE, proposition qui émerge après les enquêtes menées à la suite du livre vert diffusé par la Commission Européenne.

L'objectif clairement défini de ces réflexions est de garantir l'accès à l'information....L'objectif clairement défini de ces réflexions qui conduisent, entre autres, à un modèle de reporting social et sociétal est de garantir l'accès à l'information pour l'ensemble des parties prenantes, de leur assurer un droit de représentation, de promouvoir un management responsable et de faire émerger des normes de comportements socialement responsables diversifiés.

Face à ces exigences théoriques, Pierre BOBE (CFDT) a rappelé que les codes de conduite mis en place ne pouvaient être à minima que des compléments aux conventions collectives (s'ils en existent) et textes réglementaires ou normatifs édictés au niveau international (OIT), ce qui n'est pas toujours le cas.

En terme normatif, Alain JOUNOT a présenté les travaux entrepris depuis 1 an ½ au sein de l'AFNOR sur le management du développement durable. A l'instar de nombreux pays (Maroc, Espagne, Israël, Japon, Canada), elle a en effet élaboré un guide sur des lignes directrices développement durable – SD21000-, guide qui après une large consultation publique sera expérimenté auprès d'entreprises avant édition officielle. Ce guide présente l'avantage d'être un outil opérationnel au service des entreprises quelque soit leur taille et leur activité. Alain JOUNOT a également fait part des travaux menés entre l'AFNOR et 40 agences de notation pour la rédaction et diffusion d'une charte européenne des agences de notation (septembre 2002), de même que de la demande faite à l'ISO par des associations de consommateurs de débiter un travail sur les codes de conduite.

Christian BRODHAG a rappelé la nécessaire imbrication de l'entreprise et du territoire et souligner le devoir de concordance entre les différentes stratégies mises en place (Développement durable des entreprises/agenda 21).

Outil d'usage volontaire, la présentation du guide SD21000 a introduit les discussions sur la sanctionnement ou non des actions non conformes. Selon Fabrice WARNECK (CGT), la définition de sanctions est nécessaire pour un réel engagement des entreprises. L'exemple de la sanction médiatique infligée à Marks et Spencer pourrait constituer une proposition.

Le cimentier Lafarge a exprimé le besoin d'un cadre d'application contraignant, applicable à tous quelque soit le pays et la taille de l'entreprise. Il a souligné le besoin d'une réglementation souple (par exemple un système hiérarchisé comportant des engagements impératifs et des engagements plus volontaires) et mis en garde contre le risque d'une surréglementation (loi NRE trop rigide).

Enfin, l'association des Amis de la Terre a présenté son projet de « Convention internationale sur la transparence et la rédition des entreprises en matière de RSEE » (voir document joint).

Michel Capron
Université Paris VIII
tél. : 01 49 40 64 67

michel.capron@univ-paris8.fr

LES TROIS AVANCEES DE JOHANNESBURG, par M. Lebègue et M. de Perthuis, Caisse des Dépôts et Consignations

Ref : 12502
6/09/02

Les médias ont donné une image plutôt négative du sommet de Johannesburg qui apparaît à la majorité de nos concitoyens comme un non-événement. Déçus par les insuffisances du programme d'action adopté par les gouvernements à Johannesburg et nostalgiques de l'élan fondateur du sommet de la Terre de Rio tenu en 1992, certains vont même jusqu'à parler de recul. Au terme d'une rencontre de 50000 délégués venus du monde entier, la planète serait-elle vraiment revenue à « Rio – 10 » ? Notre lecture de l'événement conduit à considérer que Johannesburg marque une véritable avancée dans trois domaines.

L'élargissement des objectifs

L'opposition entre Rio et Johannesburg est facile, mais pas très convaincante, car les deux sommets n'avaient pas les mêmes ambitions. Rio était centré sur la dimension environnementale, ce qui avait permis aux gouvernements de négocier des accords internationaux notamment sur la lutte contre les changements climatiques. Johannesburg a introduit des dimensions supplémentaires dans la négociation internationale : lutte contre la pauvreté, gouvernance des entreprises, régulation de la mondialisation. Cet élargissement est indispensable pour agir plus efficacement sur le terrain : pas de lutte efficace contre la déforestation au Sud sans l'élévation du niveau de vie des populations locales aujourd'hui prédatrices des ressources forestières par nécessité de survie ; pas de véritable transfert de ressources économiques vers le Sud sans un accès réel aux marchés du Nord, notamment pour les produits agricoles. On peut multiplier les exemples.

En élargissant le champ des questions à débattre, l'ONU augmentait les attentes et s'exposait au risque de les décevoir. C'est peut-être ce qui explique les réactions quelque peu sceptiques de certains observateurs. Pourtant, des avancées ont été réalisées dans le plan d'action des gouvernements avalisé à Johannesburg. La référence à l'application du protocole de Kyoto dans le document final et les engagements pris sur place par les gouvernements canadien, russe et chinois vont accélérer la mise en œuvre de ce protocole essentiel pour la lutte contre le réchauffement climatique. Le Fonds mondial pour l'environnement a été recapitalisé et ses ressources pourront être affectées à la lutte contre la désertification en Afrique. Pour la première fois, des objectifs quantifiés sur la protection des ressources halieutiques ont été fixés au plan mondial. Le programme d'action comporte enfin des engagements assez précis en matière d'accès à l'eau potable et des objectifs plus vagues dans le domaine de l'accès pour tous à l'énergie et à la santé.

Le déplacement du centre de gravité de la négociation multilatérale

A côté de ces avancées dans la négociation finale, la véritable nouveauté de Johannesburg est d'avoir tenté, pour la première fois, de coupler une négociation intergouvernementale avec un ensemble de rencontres entre les acteurs de la vie économique et sociale : organisations non gouvernementales, entreprises, collectivités locales, syndicats, centres de recherche. Ce dispositif marque un déplacement majeur du centre de gravité des négociations multilatérales : on passe d'un face à face confiné aux Etats à un jeu multi-polaire plus complexe et plus riche où se rencontrent de multiples acteurs.

Plusieurs centaines d'initiatives, dites « initiatives de type 2 », qui sont autant d'engagements pris en partenariat pour la mise en œuvre concrète du développement durable, ont ainsi été lancées à Johannesburg. Elles viennent compléter et enrichir les engagements affichés par les gouvernements. Parmi ces multiples initiatives, beaucoup dépassent la stricte dimension environnementale :

développement durable des villes, partenariats public/privé en matière de financement de projets, responsabilité sociale et environnementale des entreprises, etc.

Aussi, les résultats et les espoirs qu'a fait naître Johannesburg ne sauraient se lire dans les seuls relevés officiels que sont la déclaration des chefs d'Etat et leur programme d'action. Ils doivent prendre en compte ces projets nouveaux émanant de la société civile mondiale. Pour une très large part, la réussite du sommet, à savoir la mise en œuvre effective de programmes d'action pour faire reculer de façon concertée la pauvreté et les dégradations de l'environnement, dépend maintenant de la capacité de ces acteurs à rester mobilisés sur le terrain pour tenir les engagements pris.

Le partenariat public/privé et la production des biens collectifs

La présence, parfois un peu ostentatoire, des firmes multinationales a enfin pu faire craindre une sorte de récupération du sommet par les milieux d'affaires. Dans certains cas, le risque est réel. Mais comme le soulignait, après le sommet, Koffi Aman, les entreprises disposent de capacités financières, d'ingénierie, d'innovation qu'il est indispensable de mobiliser pour atteindre les objectifs de développement durable. C'est pourquoi l'une des potentialités les plus fortes du sommet réside dans l'impulsion qui pourra maintenant être donnée au partenariat public/privé.

Ce partenariat, à condition qu'il soit conçu dans des cadres qui délimitent bien les rôles et les responsabilités de chacun, et notamment celui irremplaçable des autorités publiques, marque un dépassement de la vision dichotomique de l'économie qui cloisonne marché et secteur public. Au plan local, les acteurs du développement savent bien qu'on peut monter et financer beaucoup plus de projets de développement si on parvient à combiner ressources publiques et financements de marché, fixation des objectifs et contrôle par les autorités publiques et mise en œuvre par des opérateurs privés. Au plan global, l'apparition de nouveaux biens collectifs planétaires, tels la stabilité du climat ou le maintien de la bio-diversité, rend tout à fait impraticable la production de ces biens via les seuls Etats : il faut innover et trouver des moyens d'incitation qui permettent à l'ensemble des acteurs de s'engager dans le processus, comme le fait par exemple le protocole de Kyoto sur les changements climatiques avec ses outils de suivi des engagements pris et le marché des droits d'émission des gaz à effet de serre.

La présence des entreprises, et en particulier des entreprises françaises, à Johannesburg, dans un espace ouvert au dialogue, parfois à la confrontation, avec l'ensemble des autres composantes de la société civile nous est apparue bien plus porteuse de progrès que génératrice de risques.

Enfin, l'une des réussites, un peu passée sous silence, de cette manifestation a été l'absence des violences qui avaient marqué tous les grands rendez-vous internationaux depuis le sommet de Seattle. Un véritable signal d'espoir, venu d'une métropole dont l'organisation spatiale rappelle à chaque instant qu'il y a dix ans sévissait encore l'apartheid.

Daniel Lebègue
Caisse des Dépôts et Consignations
tél. : 01 40 49 59 61
daniel.lebeque@caissedesdepots.fr

www.caissedesdepots.fr/

6. COLLECTIVITES LOCALES

POINT DE VUE SUR LE SOMMET DE LA TERRE A JOHANNESBOURG, par Jacques Auxiette, maire de La Roche sur Yon et Vice-Président de l'AMF

Présent à Johannesburg, du 26 août au 5 septembre, j'ai pu participer à la session des pouvoirs locaux, assister aux séances de l'assemblée plénière, rendre visite aux ONG sur le site de NASREC, intervenir dans le pavillon français et me rendre au Waterdome.

Une pléthore d'événements divers et variés

La principale difficulté pour les participants au sommet résidait dans le fait qu'il n'était pas possible d'avoir une vue d'ensemble des événements et des débats. L'éclatement entre 5 lieux distincts et souvent très éloignés, la multiplication des événements et le foisonnement de l'information ont pu parfois donner l'impression aux différents délégués qu'ils étaient submergés. D'un point de vue français, le pavillon d'Ubuntu, le stand du Waterdome et les bureaux de la délégation à Standton ont fort heureusement constitué des points de rencontre, d'échange et de ralliement précieux.

Je tiens également à remercier Monsieur Michel Mousel pour les réunions d'information organisées en fin d'après-midi au profit des élus français. On aurait néanmoins pu souhaiter la mise en place au niveau de la délégation française de séances d'information plus larges et plus régulières. Il était par exemple extrêmement difficile de percevoir l'état de l'évolution des négociations. Il aurait également été profitable de rassembler les collectivités locales et les ONG françaises lors de ces réunions afin de multiplier les perspectives.

Une forte présence des collectivités locales

Il est encourageant de constater que la session des autorités locales a constitué l'un des principaux événements parallèles du sommet. 800 participants, dont plus de 200 maires, venus de 74 pays différents ont participé à cette manifestation dont les buts étaient de :

- favoriser le partage d'expériences entre collectivités locales,
- affirmer le rôle des pouvoirs locaux dans la mise en oeuvre du développement durable,
- organiser des rencontres entre les élus et des représentants des institutions internationales et des Etats.

Cette manifestation s'est conclue par la présentation de la Déclaration mondiale des gouvernements locaux dont l'élaboration doit beaucoup à l'influence française. Quatre principes majeurs y orientent l'engagement des collectivités locales : le développement durable, la coopération et la solidarité, la décentralisation et la bonne gouvernance.

D'autres réunions organisées sous l'égide des Nations Unies ont apporté des éclairages intéressants du point de vue des autorités locales : l'une par le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, l'autre par l'UNITAR.

D'importantes contributions enfin, ont émané des groupes qui avaient travaillé dans le cadre du CFSMDD, telles la restitution des travaux du groupe « villes et autorités locales » présentée par l'Institut des villes ou la proposition de Déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels.

Pour leur part, les élus français, au nom de l'AMF, l'AMGVF, la FMVM, l'APVF, l'AMVBF, la FNMR, l'association des Eco-Maires, l'ADF, l'ARF, l'AFCCRE et CUF ont adopté une résolution sur l'élaboration d'un programme d'action, en coopération avec l'Etat, dans la perspective des Assises Nationales du Développement Durable qui doivent se tenir en juin 2003.

Une faible prise en compte des enjeux urbains

La relégation des enjeux urbains au second plan pendant le sommet est préoccupante. Lors de leurs interventions en salle plénière, très peu d'Etats ont fait référence aux problématiques urbaines (Suède et Afghanistan mis à part !). Les interventions et les négociations se sont cristallisées autour des questions liées à l'environnement et aux craintes des pays du Sud de voir leurs perspectives de développement davantage entravées. Il y a là sans aucun doute un recul.

Ceci s'est accompagné d'une prise en compte décevante du rôle des collectivités locales dans les deux documents officiels signés par les chefs d'Etat, en dépit de quelques ajouts arrachés de haute

lutte dans la dernière ligne droite : deux mentions dans la Déclaration politique (articles 3 et 51) et la prise en compte du niveau de responsabilité des autorités locales dans les articles 147, 148 et 149 du Plan d'action au sein du chapitre « cadre institutionnel du développement durable ».

Chacun s'accorde sur le recul de la prise en compte des enjeux urbains et du rôle des collectivités locales par rapport aux travaux de Rio et d'Istanbul. Ceci peut s'expliquer par la répugnance de nombreux Etats, notamment au Sud, face à l'affirmation des pouvoirs locaux et aux revendications décentralisatrices. On peut aussi évoquer l'insuffisante diffusion des travaux consacrés aux problématiques du développement urbain. Mais il convient également d'insister sur les faiblesses des organisations de pouvoirs locaux.

La faiblesse des organisations de pouvoirs locaux

Johannesbourg a révélé les difficultés des organisations de collectivités locales à être reconnues et à peser sur les débats dans un contexte multilatéral :

ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives), dont la compétence d'origine est l'environnement, a profité de cette faiblesse pour apparaître comme l'instance représentative des pouvoirs locaux au niveau international alors qu'elle n'était qu'un opérateur chargé d'organiser la session des autorités locales. L'absence de traduction en français a par ailleurs considérablement réduit la participation et l'expression des élus français et francophones.

Les collectivités locales sont noyées dans le magma des neuf « groupes majeurs » de la société civile parmi lesquels on compte notamment les ONG.

Les organisations de collectivités locales ne sont pas en mesure de s'orienter dans la complexité du système onusien.

Johannesbourg confirme de manière éclatante la nécessité de la création d'une organisation internationale des pouvoirs locaux, forte d'une légitimité issue de l'adhésion de l'ensemble des collectivités locales à travers le monde. Seule une telle organisation (qui naîtra à Paris en mai 2004 et siègera à Barcelone) aura suffisamment de poids pour être prise en compte par les Etats mais aussi être considérée par les Nations Unies comme un interlocuteur important, en mesure de peser en amont sur l'élaboration des déclarations.

Les perspectives

Au niveau national :

- Il convient de continuer l'œuvre de concertation initiée par les travaux du comité Mousel.
- Les collectivités locales doivent être associées à l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale du développement durable.
- Les rencontres nationales et internationales déjà programmées : les journées d'Angers des 13 et 14 novembre, les Assises Nationales de Lille au printemps 2003, le forum urbain de Barcelone à l'automne 2004 doivent constituer des étapes importantes de ce processus d'élaboration.

Au niveau international :

Il convient de soutenir le processus de création d'une organisation internationale des villes en 2004 et de la doter de moyens d'action à la hauteur des tâches qui l'attendent.

Il faut réfléchir à l'éventualité de la doter d'une représentation auprès des Nations Unies afin de lui permettre de peser sur les processus multilatéraux de négociation.

Un bilan ?

Il est encore trop tôt pour tirer un bilan définitif de ce sommet. On attend toujours la publication définitive en français des deux textes officiels de la déclaration. Il est certain que ce type de sommet favorise une meilleure prise de conscience collective. Des avancées significatives ont, par ailleurs, été accomplies vers la mise en œuvre du protocole de Kyoto. On ne peut certes que constater l'insuffisante audience des collectivités locales. Mais le principal enseignement que nous devons retirer de ce sommet est que les collectivités locales doivent renforcer leur présence à l'international afin que leurs intérêts soient mieux pris en compte dans les grandes négociations multilatérales, dont les résultats se feront ensuite ressentir inévitablement sur le plan local.

Jacques Auxiette

Maire de la Roche sur Yon

Membre de la délégation française à Johannesbourg au titre de responsable du secteur international au sein de l'AMF

LE BILAN DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE :LE POINT DE VUE DES COLLECTIVITES LOCALES, par Christian Feuillet, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, Membre du bureau de Cités Unies France et de la Fédération Mondiale des Cités Unies

Comment les collectivités locales françaises ont abordé Johannesburg ?

A l'initiative de Cités Unies France et de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), les associations nationales de collectivités locales ont mené ensemble un travail de préparation de ce sommet.

Il a porté d'une part sur le bilan des actions menées depuis Rio. Le nombre d'Agenda 21 locaux engagés en France en comparaison des chiffres annoncés pour d'autres pays est peu flatteur pour les collectivités locales françaises.

Cela reflète assurément la faible pénétration du concept de Développement Durable dans notre pays. Cependant, il ne faut pas s'arrêter à ces chiffres tant les réalités sont diverses.

Ainsi dans plusieurs pays, le seul fait de s'engager dans un des aspects des Agendas 21 locaux a permis à la collectivité locale d'être comptabilisée dans ces chiffres. A contrario, en France de nombreuses collectivités locales ont engagés des politiques sectorielles concourant au Développement Durable sans qu'elles soient identifiées à ce titre.

Les collectivités locales françaises doivent donc renforcer leurs politiques sectorielles et surtout les mettre en cohérence afin de les inscrire dans une stratégie d'Agenda 21 local.

Le renforcement des collectivités locales constitue le deuxième axe de leur travail. Il ne s'agit pas ici d'une «revendication catégorielle », mais de faire reconnaître la collectivité locale comme un acteur incontournable d'une mobilisation en faveur d'un développement durable.

Ici ou là bas, les collectivités territoriales peuvent être un facteur important de rénovation de l'action publique. C'est en s'appuyant sur elles que pourront être développés des services publics locaux (alimentation en eau potable, assainissement, transport public, traitement des déchets,...) dont je suis convaincu qu'ils constituent la base indispensable d'un Développement Durable.

Mais, au delà du renforcement de l'action publique locale, c'est bien le développement de la démocratie, à la fois représentative et participative, qui est en question.

Les collectivités territoriales doivent voir leur statut reconnu, être associé au processus de décision au niveau national et international, bilatéral et multilatéral, et voir leur moyens d'action renforcés.

Ces revendications s'inscrivent dans le droit fil du travail mené par les réseaux mondiaux de collectivités locales, depuis le Sommet de Rio en 1992 sur le Développement Durable, en passant par le Sommet Habitat II à Istanbul en 1996.

Enfin, les collectivités locales ne souhaitent pas être les spectateurs passifs de la mondialisation. Ce sont en effet elles qui doivent gérer, au niveau local, les conséquences d'une mondialisation non durable.

C'est la raison pour laquelle elles demandent aux Etats et aux organisations intergouvernementales de jeter les bases d'une gouvernance économique mondiale intégrant les facteurs sociaux et environnementaux. Ainsi, les collectivités locales ont repris l'idée de la création d'une organisation mondiale de l'environnement faisant le pendant à l'OMC. Elles demandent également que l'aide publique au développement soit renforcée et qu'une partie soit systématiquement consacrée aux projets portés par les collectivités locales dans le cadre de leur coopération décentralisée.

Comment les collectivités locales se sont-elles organisées ?

Les engagements, propositions, interpellations des collectivités locales françaises, dont je viens de vous présenter les principaux points, sont rassemblés dans la déclaration des collectivités locales françaises pour le Sommet de Johannesburg.

A cette déclaration politique s'ajoute une contribution plus technique ; les deux documents figurant dans le Livre Blanc édité par le Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable (CFSMDD) présidé par Michel Moussel.

De nombreux points de cette déclaration ont été intégrés dans la déclaration des collectivités locales mondiales, qui a été adoptée lors de la session des pouvoirs locaux. Cette session organisée par le ICLEI (Conseil International pour les Initiatives Locales pour l'Environnement) sous l'autorité de la Coordination des Associations Mondiales de Villes et Autorités locales (CAMVAL) et qui s'est tenue à Johannesburg, en parallèle du sommet, a rassemblé plus de 700 collectivités locales venues du monde entier .

Cette déclaration a été remise à Kofi Anan, Secrétaire Général des Nations Unies, et a été présentée devant l'assemblée plénière par Alan Lyod, Président de la CAMVAL et Joan Cloas, Maire de Barcelone, Président de l'UNACLA (Conseil Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies).

Quel bilan tirer du Sommet de Johannesburg ?

Nous avons tous tiré un bilan décevant, voir négatif pour certains, de ce sommet.

Notre déception vient probablement d'une mauvaise analyse du système Onusien. En effet, son principe de fonctionnement repose sur un consensus entre Etats à l'organisation (démocratie, dictature) et aux intérêts à court terme (Etats riches, pauvres, pétroliers, etc...) très différents.

Dans ces conditions, il est illusoire d'espérer aboutir à des textes très ambitieux, en tout cas dans leurs modalités pratiques. Ainsi, le Sommet de Rio avait permis de faire des avancées conceptuelles importantes mais peu d'éléments concrets ont abouti. L'intérêt de ce type de sommet réside donc dans la mobilisation de nombreux acteurs, qui elle peut générer des actions concrètes.

Au delà de l'analyse générale de ce sommet, qu'elle partage pour l'essentiel, les collectivités locales en tire un bilan à 3 niveaux :

- Une bonne mobilisation des collectivités locales tant françaises (une trentaine d'élus présents) qu'internationales (plus de 700 collectivités locales représentées lors de la session des pouvoirs locaux), avec la capacité de se mettre d'accord sur des textes ambitieux.

- La déception de la trop faible prise en compte des collectivités locales par les Nations Unies.

Seul le paragraphe 149 du plan d'action fait explicitement référence au rôle des autorités locales : cela constitue de fait un recul par rapport aux sommets précédents. La référence « au niveau local », qui apparaît à de nombreuses reprises dans le texte, ne signifie pas pour autant « avec les collectivités locales ».

Je prendrai l'exemple de la Banque Mondiale qui, lors d'un atelier parallèle, s'est félicitée qu'une part grandissante de ses actions est mise en œuvre au niveau local, alors que dans les faits, les collectivités locales ne sont ni maître d'ouvrage, ni même associées aux décisions.

- L'amorce d'une élaboration de projets inter-acteur -collectivités locales - ONG, collectivités locales – entreprises, ONG – entreprises

Je ne partage pas totalement l'analyse d'un certain nombre d'acteurs par rapport aux entreprises. Le Développement Durable nécessite une mobilisation de tous, et y compris des entreprises. Il convient évidemment d'être vigilant et critique, notamment sur la dérégulation ou sur la constitution de rente (cas de l'eau), mais nous ne pouvons refuser le dialogue si nous voulons les amener à participer à cette mobilisation.

Les perspectives :

- La relance de la politique nationale du Développement Durable et des Agenda 21 locaux, à laquelle les collectivités locales souhaitent s'associer pleinement. A cet égard, les nouvelles perspectives de décentralisation vont renforcer leur responsabilité.

Il appartient aux collectivités locales d'être à la hauteur des engagements qu'elles ont prises collectivement.

Il appartient à l'Etat de mettre en cohérence ses politiques publiques (parfois contradictoires), mais aussi ses discours, parfois très ambitieux comme celui prononcé par le Président de la République à Johannesburg, et ses actes.

- Le partenariat entre acteur dans un double souci de respect des rôles de chacun et de constitution de coalition locales, régionales et mondiales, en faveur d'un Développement Durable. Ce partenariat a été esquissé à Johannesburg et doit être approfondi.

- Une nouvelle articulation entre politiques locales et internationales.

Le sommet de Johannesburg a montré les limites d'un exercice essentiellement inter étatique, à une période où les capacités d'intervention des états se réduisent. Le local voit son rôle renforcé mais parallèlement soumis aux conséquences de la mondialisation.

C'est donc par un nouveau partenariat entre les sphères de gouvernance locale, internationale, que pourront émerger des stratégies globales et gagnantes de Développement Durable.

Christian Feuillet
Conseil Régional Ile de France
tél. : 01 53 85 6415
christian.feuillet@iledefrance.fr



1.2.3.4d

Association 4D

LES COLLECTIVITES LOCALES FRANÇAISES AU SOMMET DE JOHANNESBOURG, point de vue par Nathalie Holec, Association 4D

Nombreux sont les élus et les responsables de collectivités territoriales français à s'être déplacés pour participer au Sommet Mondial du Développement Durable.

Etaient présents des représentants des villes et agglomérations françaises (Paris, Marseille, La Roche sur Yon, Nantes, Lille, Dijon ...) mais aussi des représentants des Conseils généraux (Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Lyon ...) et Conseils régionaux (Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Guyane, Réunion, Nord-Pas de Calais ...).

Au lendemain du Sommet, voici le bilan que l'on peut dresser de la participation des élus locaux français à cet événement et quelques impressions recueillies au fil des conversations et des réunions :

- Les élus et représentants des collectivités locales se sont rendus en ordre dispersé au Sommet (inscription dans des délégations différentes : délégation officielle française, ICLEI, 4D, Comité 21...), sans s'être concertés auparavant sur leur venue. La session organisée par ICLEI pour les autorités locales, « Le monde bouge avec l'action locale », a donc joué un rôle fédérateur pour les collectivités locales françaises, qui se sont retrouvées à l'occasion de cette manifestation.

- La présence des élus français, notamment à la session ICLEI, a été remarquée mais leur faible participation aux débats et événements parallèles également. L'absence de traduction a semble-t-il été un obstacle à une plus large implication. L'impréparation commune de leur venue explique également leur absence.

- Pour marquer leur présence à Johannesburg et montrer leur engagement dans la mise en application du développement durable, par le biais notamment de la réalisation d'Agendas 21 locaux, un certain nombre d'élus ont organisé le vendredi 30 août une conférence de presse à l'hôtel Crowne Plaza où se tenait la session ICLEI, pour présenter une résolution adressée à l'Etat français. Cette résolution, signée par 8 représentants de collectivités locales présents à Johannesburg, propose à l'Etat français de s'engager davantage dans la mise en œuvre des Agendas 21 locaux. Elle a été présentée à Roselyne Bachelot, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, à l'occasion d'un rendez-vous pris par la Ministre avec les élus locaux à Johannesburg.

- Par ailleurs, quelques élus français se sont battus pour que les associations de villes internationales adoptent, le 30 août, une résolution portée par l'ensemble des gouvernements locaux regrettant que « le projet de plan d'action n'inclue pas une section spécifique consacrée aux autorités locales contrairement à la déclaration de Rio en 1992 », appelant « les gouvernements nationaux à amender les textes en conséquence et à s'assurer que la déclaration politique intègre une référence au rôle essentiel du gouvernement local dans la mise en œuvre du développement durable ». Cette résolution a été acceptée.

- A la fin de la session ICLEI a été approuvée la « Déclaration des gouvernements locaux au Sommet Mondial du Développement Durable », adoptée également par les collectivités locales françaises. La session ICLEI a permis de faire entendre un discours commun de l'ensemble des autorités locales sur la mise en œuvre du développement durable, point jugé très positif par les élus.

- La couverture médiatique concernant la présence des collectivités locales à Johannesburg et leur rôle dans la mise en œuvre du développement durable a été inexistante au niveau télévisuel. Par

contre, la presse écrite a publié quelques articles sur la question (dont un article du Monde). Il semble que la couverture ait été meilleure que lors de la conférence d'Habitat II à Istanbul en 1996.

- Les élus et autres participants ont déploré que le Sommet se tienne dans la ville de Johannesburg qui est, par excellence, le symbole de la « ville non durable ».

En définitive, l'un des éléments de bilan qui ressort le plus nettement de ce Sommet, est la frustration des élus locaux de ne pas voir leur rôle reconnu dans la mise en œuvre du développement durable alors qu'ils sont et seront les principaux artisans de la mise en application des mesures concernant les énergies renouvelables, l'eau, l'assainissement, la lutte contre la pauvreté, etc., discutées lors de ce Sommet.

Ainsi, la déclaration politique ne fait référence à aucun moment au rôle essentiel des autorités locales et se contente d'affirmer la nécessité « de renforcer et d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux » (article 27) ou encore « de renforcer l'interdépendance entre les trois piliers du développement durable aux niveaux local, national, régional et global » (article 5).

Un travail important attend donc les collectivités locales, notamment françaises. Consacrer un Sommet à la mise en application du développement durable sans évoquer la question des Agendas 21 locaux était en effet un pari audacieux.

Pari tenu hélas !!

Septembre 2002

Nathalie Holec
Chargée de mission Agendas 21 locaux
Association 4D
7, impasse Charles Petit
75 011 Paris
tél. : 01 44 64 75 02
nholec@association4d.org
www.association4d.org/

DEVELOPPEMENT DURABLE : LECTURE LOCALE DU SOMMET MONDIAL, par Laurent Comélieu, CFSMDD / MIES

Le Sommet mondial du développement durable qui s'est tenu à Johannesburg du 28 août au 4 septembre a rassemblé environ 30 000 participants de 178 pays. Il a déjà fait l'objet de plusieurs bilans, que ce soit « à chaud » par l'importante couverture presse début septembre, ou bien avec un peu plus de recul par le biais de revues spécialisées, de conférences, de comptes-rendus des groupes de travail ou d'acteurs (ONG, syndicats, entreprises, collectivités locales,...) ayant préparés le rendez-vous depuis de long mois. Rappelons que le Comité français pour le Sommet Mondial du Développement Durable (CFSMDD), placé auprès du Premier Ministre, a servi de catalyseur pour les contributions des acteurs non gouvernementaux et des collectivités locales.

C'est à ce titre qu'il nous a semblé intéressant, à partir du suivi de la préparation du sommet jusqu'au recueil d'impressions et de commentaires d'élus de retour de Johannesburg en passant bien entendu par l'événement lui-même, de proposer cette lecture « locale du sommet mondial ». Elle vise à

- tirer les enseignements de la présence à Johannesburg des collectivités locales, notamment françaises
- explorer les pistes qui se dessinent pour poursuivre l'action à l'échelle locale, sur la base des échanges que le sommet a générés
- offrir une lecture ciblée du principal document issu des négociations, le programme d'action.

Une forte présence française

Avec près d'une soixantaine de représentants des enjeux urbains et des collectivités locales au Sommet (cf. annexe I), notre pays était quantitativement avec l'Afrique du Sud et les Etats-Unis le plus présent sur ces enjeux.

Cette forte mobilisation est sans doute avant tout le fruit de l'ancrage territorial du développement durable en France ces dernières années, avec notamment sa traduction législative (LOADDT, SRU, intercommunalité,...). Tout l'important travail conduit dans les mois précédents le Sommet, et en particulier l'adoption de la « Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable françaises » signée par l'ensemble des associations d'élus¹¹ en témoigne.

Par ailleurs, plusieurs collectivités territoriales ont pu juger instructif de participer au Sommet de Johannesburg puisqu'il était présenté comme celui de la mise en œuvre concrète des engagements de Rio. D'autant que les thèmes prioritaires à l'ordre du jour relevaient tous plus ou moins directement des collectivités locales (eau et assainissements, énergie, agriculture, santé, modes de production et de consommation, partenariats privé-public, ...). « Les collectivités locales ont la capacité de donner du contenu au développement durable » a ainsi rappelé Jean-Claude Antonini, maire d'Angers, au Sommet.

En revanche, il s'est avéré assez tôt dans le processus préparatoire que la dimension urbaine serait l'une des grandes oubliées du « Johannesburg officiel ». C'est d'ailleurs sans doute sur la base de ce constat qu'aucun représentant du Ministère de l'Équipement ne s'y est rendu (alors que l'Environnement, les Affaires Étrangères, les Affaires Sociales, la Recherche ou encore l'Agriculture y étaient représentés). Cette non reconnaissance du fait urbain a maintes fois été signalée, que ce soit en amont du sommet (cf. le rapport du groupe « villes et autorités locales » dans le Livre Blanc) ou pendant par les élus locaux, notamment français. « La bataille du développement durable, c'est celle du développement urbain maîtrisé » a déclaré l'AMGVF lors d'une conférence de presse organisée sur place. Les fonctionnaires français en charge de la négociation des textes ont essayé en vain

¹¹ Disponible dans le Livre Blanc ou sur le site www.cites-unies-france.org/

d'introduire davantage cette composante. Ils estiment qu'une alliance plus forte au niveau européen aurait pu donner de meilleurs résultats.

On relèvera qu'au total, seuls les représentants de la Suisse, de la Suède et de l'Afghanistan ont fait références aux problématiques urbaines en séance plénière des Nations unies.

Le lieu même d'accueil de la conférence, la ville de Johannesburg, illustre pourtant mieux que n'importe quel rapport ou déclaration les propos tenus par les représentants de l'AMGVF. Nombre d'élus locaux et représentants de collectivités locales garderont gravés à l'esprit sa non-conformité au développement durable (écarts extrêmes de richesse, ségrégation spatiale et insécurité, townships comptant 80% de chômeurs et un jeune sur deux séropositifs, ghettos non approvisionnés en eau et énergie, ville éclatée sans transports en commun, etc.). Ce n'est pas la moindre des vertus de ce Sommet de s'être tenu à cet endroit là. Les participants, notamment les élus et techniciens locaux, ont pu découvrir sur le terrain l'ampleur des défis à relever. Sous la forme d'une demie journée, les ONG ont d'ailleurs regretté que chaque négociateur n'ait pas été contraint à passer une dizaine de jours dans les rues de Johannesburg avant de se pencher sur les textes du Sommet. Ceci non seulement pour mesurer l'urgence qu'il y a à agir, mais aussi pour observer les débuts de réponses qui sont apportés (notamment par le biais d'actions de coopération décentralisée reposant sur le tissu associatif local).

Un foisonnement d'échanges informels et d'initiatives

On sait que ce type de sommet est à chaque fois l'occasion d'une forte prise de conscience collective des problèmes, des objectifs à poursuivre et des solutions. Mais peut être davantage que dans les textes et séances de travail officiels, c'est au cours des rencontres informelles, des événements parallèles ou même des visites de terrain que se construisent les synergies les plus prometteuses.

Les élus locaux français se sont retrouvés très largement en phase avec leurs homologues étrangers. « Alors que les Etats n'arrivent pas à sortir de leurs intérêts propres, les collectivités locales ont une culture commune » expliquait Ronan Dantec, vice-président de la Communauté urbaine de Nantes, à son retour de Johannesburg (Ouest France, 11/9/02). Cette vision collective locale s'est exprimée par la Déclaration des gouvernements locaux au sommet mondial du développement durable 12. Ce texte a été adopté lors de la « session des gouvernements locaux » de trois jours organisée parallèlement au Sommet par l'ICLEI et qui a rassemblé 800 participants dont plus de 200 maires venus de 74 pays différents. On notera que les élus français se sont d'autant plus « retrouvés » dans cette déclaration qu'elle reprend en bien des points celle qu'ils avaient élaborée à l'échelle nationale.

Le Sommet des partenariats. Johannesburg avait été annoncé comme tel. Ce fut le cas. Tant au sens des partenariats tels qu'entendus par les Nations unies (type II)¹³ qu'à partir du foisonnement des relations multi-acteurs qu'il a favorisé.

Les mois qui ont précédés Johannesburg le laissaient pressentir. Les interpellations croisées entre acteurs n'ont jamais été aussi fortes que pour ce sommet. Pour n'en citer que quelques-unes françaises impliquant les collectivités locales : déclarations des élus locaux s'adressant notamment à la société civile (cf .note 3), campagne citoyenne « Agenda 21 local » du Collectif ONG Jo'Burg 2002 interpellant les élus locaux et les gouvernements¹⁴ ou encore nombreux appels aux partenariats et initiatives privés-publics rassemblant élus locaux, entreprises et société civile.

Les dialogues multi-acteurs orchestrés par les Nations unies réservés à un nombre limité de participants mais aussi et surtout les multiples événements parallèles (« side-events ») tenus sur place par les acteurs eux-mêmes sont à mettre à l'actif du Sommet. Nous avons d'ailleurs nous même peut être sous-estimé cette culture nouvelle du partenariat entre acteurs multiples. En effet, alors que le CFSMDD a organisé régulièrement à Johannesburg des réunions successives d'échanges avec les ONG et syndicats d'une part, puis par ailleurs les entreprises et d'autre part les représentants des collectivités locales, nos interlocuteurs ont regretté de n'avoir été réunis ensemble qu'une seule fois.

¹² Disponible sur www.cites-unies-france.org/ ou www.iclei.org/

¹³ Pour un aperçu des initiatives françaises de type II, voir www.johannesbourg.environnement.gouv.fr/ ou www.france.diplomatie.fr/

¹⁴ Voir le site www.association4d.org/

Une série d'initiatives internationales pluri-acteurs nées du processus de Johannesburg et impliquant les collectivités locales françaises méritent d'ailleurs un suivi particulier dans les mois à venir (cf .note 4) : Charte d'accès aux services essentiels pour la gestion des services vitaux urbains (eau, déchets, énergie, transports), actions internationales de formation des acteurs locaux, nouvelles initiatives de coopération décentralisée, Programme de Développement Municipal en Afrique, ... Un nombre conséquent de ces pratiques et projets concernent l'eau, ce « bien public local » qui « n'est pas une marchandise » mais qu'il convient d'amener à domicile et récupérer une fois usée comme le précise Gérard Payen, directeur de l'eau chez Suez (Environnement stratégie n°28, oct. 2002). Ceci s'explique par le consensus international qui s'est dégagé sur ce thème à Johannesburg et par la proximité de la conférence internationale qui lui est consacrée (Kyoto, mars 2003).

Exemplarité et apprentissage

« Les échanges d'expériences transforment profondément la pensée » a pu dire Gérard Collomb, maire de Lyon, lors d'une conférence de presse tenue à Johannesburg. On ne participe pas à un Sommet comme celui-ci sans en revenir avec une vision du monde différente.

Le changement du regard des techniciens et des élus locaux présents là-bas a été tel que l'on peut penser qu'il ne peut que se traduire dans les pratiques de terrain par la suite.

Ainsi, nombre de représentants de collectivités locales sont repartis de Johannesburg plus que jamais convaincus que mettre en œuvre le développement durable à l'échelle territoriale impliquait aussi un volet solidarité internationale. Ce type de rencontre internationale permet de « construire le rapport à l'autre », explique Geneviève Ancel, chargée de mission développement durable à Lyon. « Il s'agit de partager des principes entre villes du Nord et du Sud avec enrichissement dans les deux sens afin que Nord et Sud progressent ensemble » a déclaré Jean-Marie Bockel, maire de Mulhouse et Président de l'AMGVF lors d'une conférence de presse début septembre.

De surcroît, « s'afficher » à l'international tel que l'ont fait un certain nombre de collectivités territoriales françaises exige de faire preuve chez soi d'une certaine exemplarité. Cela va dans le sens d'une responsabilisation accrue de chaque acteur à son niveau.

Par exemple certains des élus présents à Johannesburg s'apprêtent cet automne à démarrer ou à donner une nouvelle impulsion à l'Agenda 21 local de leur collectivité. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs, à l'issue du Sommet, adopté une résolution¹⁵ adressée à l'Etat français pour qu'il s'engage davantage dans la mise en œuvre des Agendas 21 locaux ; ils demandent par ailleurs que les collectivités locales et leurs partenaires associés puissent contribuer à l'élaboration d'un programme d'action national de développement durable.

L'apprentissage du « travail à l'international » est un autre enseignement positif de ce sommet. Pour la majorité d'élus et de représentants des collectivités locales, pareille rencontre constituait une première. A peine 5 ou 6 d'entre eux avaient participé au Sommet de Rio ou à celui d'Istanbul sur les villes (1996). Franchir le pont du local au global, cela consiste non seulement à échanger avec des partenaires et pouvoirs locaux des autres pays mais aussi à infléchir, par des alliances multiples, les modes de coopération inter-gouvernementale. Au cours d'une table-ronde organisée à ce sujet lors de la session des pouvoirs locaux de Johannesburg, Christian Feuillet, Vice-président de la région Ile-de-France, expliquait qu'il « est impossible d'œuvrer efficacement au niveau local, si parallèlement, les politiques d'ajustement structurel où les règles du commerce mondial créent les conditions d'un développement non durable ». Peser pour influencer les textes en négociation, faire valoir une approche culturelle parfois différente (notamment des anglo-saxons), participer aux dialogues multi-acteurs, renforcer les liens avec des partenaires francophones d'autant plus que l'ensemble des débats se déroule en anglais, autant d'expériences acquises pour les rendez-vous à venir...

¹⁵ Disponible sur le site www.cites-unies-france.org/

« Local is beautiful » ?

Pour l'avenir, il s'agit aussi de tirer de Johannesburg les enseignements de ce qui a moins bien marché. Il serait faux de donner une image idyllique des pouvoirs locaux unis oeuvrant main dans la main pour protéger la planète...

Tout d'abord il ressort que la coordination tant nationale qu'internationale des élus locaux doit être améliorée, voire repensée. Malgré les déclarations et revendications communes, il a par exemple été reproché à certains élus ou organisations d'élus ou de collectivités locales de jouer sur place « cavalier seul ». Ces critiques portent tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle française. Au niveau national, les réseaux ne sont pas assez structurés ; les informations ont insuffisamment circulées avant le sommet au sein des collectivités territoriales qui ne sont pas rattachées à des dynamiques nationales. De plus, la trop faible reconnaissance de la place des autorités locales par les Nations unies ou encore le peu de prise en compte des enjeux urbains dans les débats officiels de Johannesburg pose la question de leur représentation internationale. Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur-Yon et Vice-Président de l'AMF en charge de l'international l'explique pour sa part par « la répugnance de nombreux Etats, notamment au Sud, face à l'affirmation des pouvoirs locaux et aux revendications décentralisatrices » et par la faiblesse des organisations de pouvoirs locaux (comptendu post-Johannesbourg fait pour le CFSMDD). Sur ce dernier point, la création, en 2004, d'une organisation internationale légitimée par l'ensemble des collectivités locales de la planète pourrait apporter une réponse adéquate. Quant aux enjeux en matière de décentralisation, qui nous renvoient de fait à un sujet d'actualité nationale, on pourra retenir pour la suite cette remarque formulée par Michel Mousel, Président du CFSMDD, lors d'un débat post Johannesburg : « les pays où la décentralisation est acquise se posent moins la question du positionnement des collectivités locales ».

Par ailleurs, les bilans qui ont pu être dressés en matière d'Agendas 21 locaux, notamment par l'ICLEI lors de la session qu'elle a organisé, soulèvent un certain nombre de questions. Outre le nombre assez faible de pratiques en cours (6000 agendas 21 locaux référencés dans une centaine de pays), les bons exemples (success stories) présentés à Johannesburg sont à quelques exceptions près ceux cités systématiquement depuis maintenant plusieurs années (ex. : Heidelberg, Leicester, Calvi pour l'Europe ; Curitiba, Porto Alegre pour l'Amérique du Sud,...). On peut s'interroger sur le fait qu'au moment même où les Agendas 21 locaux mûrissent chez nous, le mouvement semble quelque peu s'essouffler au niveau européen.

Enfin, autre relativisation nécessaire, celle de la convergence absolue des intérêts des pouvoirs locaux. L'exemple de la lutte contre le changement climatique en est symptomatique. De nombreux maires américains et australiens ont adopté à Johannesburg une motion où ils demandent à leur pays la ratification du protocole de Kyoto et l'adoption d'une proposition visant à avoir 10% de nouvelles sources d'énergie renouvelable en 2010. Cette divergence entre élus locaux et position gouvernementale a largement été mise en avant comme contribution positive de l'échelon local. Mais il a trop peu été souligné que l'annonce de la ratification prochaine du même Protocole de Kyoto faite par le Canada à Johannesburg a provoqué une réaction violente d'un certain nombre de provinces du pays qui y sont opposées. C'est notamment le cas de l'Alberta, dont le sous-sol regorge de pétrole. Les contextes sociaux, économiques et environnementaux locaux ne permettent pas toujours, au moins à court terme, d'adhérer à des objectifs mondiaux de long terme.

Le Plan de mise en œuvre

Deux textes ont été adoptés officiellement par les Nations unies à Johannesburg : d'une part une déclaration politique de cinq pages, d'autre part un Programme de mise en œuvre ou Plan d'action d'une cinquantaine de pages.

Si la Déclaration politique de Johannesburg n'a pas de portée remarquable en comparaison de la Déclaration de Rio qui cadrerait un certain nombre de principes forts, il nous paraît en être un peu autrement pour le Programme d'action. Non pas qu'il « rivalise » avec l'Agenda 21 de Rio, qui était un document bien plus complet et détaillé (et dix fois plus volumineux !).

Mais une lecture fine du Programme d'Action de Johannesburg et un repérage des thématiques qu'il traite (cf. Annexe II) montre qu'il constitue somme toute un socle sur lequel on peut s'appuyer pour l'action.

Outre le fait qu'il reste assez général et qu'il comporte peu d'engagements datés et chiffrés si ce n'est dans quelques domaines (eau notamment), les élus locaux, urbanistes et représentants des collectivités locales reprochent principalement au Plan d'Action la faible reconnaissance du rôle des autorités locales et le peu de mentions des enjeux urbains.

De fait, les références aux 9 groupes majeurs identifiés à Rio sont beaucoup plus diluées que dans l'Agenda 21 qui leur réservait un chapitre chacun (dont le chapitre 28 pour les collectivités locales). Rio était en soit une consécration en terme de reconnaissance du rôle des acteurs. Johannesburg insiste essentiellement sur les partenariats possibles entre ces acteurs.

La référence la plus directe au rôle des autorités locales se retrouve à l'avant dernier paragraphe du document (chapitre X). Elle précise :

« Renforcer le rôle et la capacité des autorités et protagonistes (stakeholders) locaux en ce qui concerne l'application d'Action 21 et des résultats du Sommet et le renforcement de l'appui à fournir en permanence aux programmes locaux d'application d'Action 21 (Local Agenda 21 programmes) et aux initiatives et partenariats connexes, et encourager, en particulier, les partenariats entre les administrations et autres et les protagonistes pour faire progresser le développement durable comme le prévoit notamment le Programme Habitat » (§ 149).

Ce paragraphe tend à différencier le rôle des gouvernements locaux de celui de la société civile (stakeholders), ce qui va dans le sens de ce que souhaitent les élus locaux. Cependant, on remarquera que davantage que les « autorités locales », pas citées plus de 5 ou 6 fois dans tout le texte, ce sont des compléments de phrases du type « à tous les niveaux » ou « y compris au niveau local » qui désignent le plus souvent l'action de terrain. Or comme le fait remarquer Christian Feuillet, Vice-président de la région Ile-de-France, « au niveau local » ne signifie pas pour autant « avec les collectivités locales ». On peut aussi noter plusieurs références aux « Communautés locales » (local communities), une réalité culturelle essentiellement anglo-saxonne.

Les mentions les plus explicites aux enjeux urbains et en particulier au programme Habitat (Istanbul) se trouvent dans les chapitres consacrés à l'Afrique (VIII) et au suivi institutionnel (X) (cf. citation ci-dessus). Les questions de logement se retrouvent principalement abordées par le biais de l'initiative « Villes sans taudis » traitée dans le chapitre Elimination de la pauvreté (II). Si cela est certes sans commune mesure avec la multiplicité des champs d'action que proposait l'Agenda 21 dans son chapitre 7 (« promotion d'un modèle viable d'établissements humains ») ou plus encore le programme Habitat (Istanbul), le choix est fait de se concentrer sur quelques problématiques très fortes auxquelles sont confrontées avant tout les villes du Sud.

On ne retrouve par ailleurs pas dans le Plan d'Action la complémentarité entre espaces ruraux et urbains souhaitée notamment dans la déclaration des collectivités locales françaises. Les deux types de territoires ne font pas l'objet de liens constitutifs forts et d'interactions entre eux. Il sont généralement mentionnés côte à côte (« tant en milieu urbain que rural »), comme pour ne pas citer l'un au détriment de l'autre.

Cependant, un certain nombre de thèmes parlant pour les collectivités locales y sont intégrés ou plus explicitement affirmés par rapport à l'Agenda 21, comme l'usage de matériaux de construction accessibles et soutenables pour les quartiers pauvres, l'étalement urbain, les liens entre la pollution de l'air et la santé, l'exposition au plomb, le rôle des politiques d'achats et la gestion des marchés publics ou encore les partenariats privé/publics notamment en matière d'accès aux services de l'eau.

Les paragraphes les plus notables et relatifs à ce que les collectivités locales des pays développés peuvent faire chez elles se situent pour l'essentiel dans le chapitre III (Modifications des modes de production et de consommation non viables).

L'encouragement à la mise en place de conseils de développement durable tant au niveau national que local, l'insistance sur la place des jeunes et des éducateurs (groupe d'acteurs nouvellement identifié), les références à la planification territoriale sont des éléments également présents dans le texte.

Enfin et surtout, le programme de mise en oeuvre laisse entrevoir de nombreuses actions possibles en matière de coopération décentralisée notamment sur la base des objectifs issus de la Déclaration Nations unies du Millénaire (lutte contre la pauvreté, accès à l'eau, à l'énergie, à la santé,...).

Les textes de Johannesburg ne sont que complémentaires de l'Agenda 21, qui reste le programme d'action de référence. Ils visent sans doute à hiérarchiser quelque peu les actions, en fonction des

objectifs internationaux prioritaires (déclaration du Millénaire) et des moyens (Conférence de Monterrey) définis ces dernières années et en comptant sur la multiplication des initiatives partenariales entre acteurs.

Dans un contexte international difficile, Johannesburg a permis de faire en sorte que l'environnement et le développement figurent à nouveau à l'agenda de la communauté internationale. Plusieurs participants français y voient aussi une certaine « réhabilitation des politiques publiques ».

Octobre 2002

Laurent Comélieu (CFSMDD)
Chargé de mission collectivités locales
Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES)
35 rue Saint Dominique
75 007 Paris
Tél. : 01 42 75 87 13
laurent.comelieu@mies.pm.gouv.fr

Remarque : **Deux documents annexes** accompagnent ce texte :

Annexe 1) une liste des élus, représentants des collectivités locales et organismes « proches » des collectivités locales présents à Johannesburg (non jointe dans ce recueil)

Annexe 2) un repérage dans le plan d'action de Johannesburg des paragraphes et thématiques les plus susceptibles de concerner les pouvoirs publics locaux

ANNEXE 2 : LECTURE « LOCALE » DU PLAN D'ACTION

Développement durable : lecture locale du sommet mondial document de travail, Laurent Comélieu, CFSMDD, 12/11/02

Avertissement

L'objectif de cette annexe vise à faciliter le repérage, dans le programme d'action adopté par les Nations unies à Johannesburg, des thèmes, paragraphes ou extraits les plus à même de concerner les collectivités locales (françaises). L'exercice ne peut qu'être subjectif et non exhaustif.

Figurent

- en gras, numérotés : les 10 chapitres du plan d'action de Johannesburg
- en italique, sous chacun des titres de chapitres : les principaux sujets traités dans le chapitre
- en gras et en italique : les thème concernant particulièrement les collectivités locales
- chiffres entre parenthèse : n° des paragraphes de référence
- texte entre parenthèse : termes anglais original
- entre guillemets : la traduction officielle proposée par les Nations unies dans une version du programme d'action antérieure à Johannesburg mais dont le contenu a été validé à Johannesburg

Le programme d'action devrait être disponible prochainement en français dans sa version définitive sur le site www.un.org/french.events/wssd/ (disponible en anglais sur www.johannesburgsummit.org/)

I) Introduction

*Rio, Agenda 21, Déclaration de Rio, Déclaration du Millénaire, Consensus de Monterrey
mise en oeuvre du développement durable, partenariats
Principe de responsabilité commune mais différenciée, intégration des trois piliers, bonne
gouvernance, paix, sécurité, diversité culturelle, éthique*

II) Elimination de la pauvreté

*rôle des femmes, populations indigènes, enfants,
accès aux besoins de base, agriculture, alimentation, désertification, eau, énergie
développement industriel, bidonville, conditions de travail*

Dans le cadre de l'initiative « Villes sans taudis » (§10) :

- **matériaux de construction** : usage de matériaux de construction à bas prix et soutenables pour le logement des plus démunis
- **accès aux services de base** : accès à la terre et à la propriété, à des logements adéquats et aux services de base pour les populations pauvres
- **secteur informel** : lever les obstacles au développement des micro-entreprises et du secteur informel
- **logement** : aider les autorités locales à élaborer des programmes d'amélioration des quartiers pauvres dans le cadre de plans de développement urbain et faciliter l'accès, en particulier pour les pauvres, à l'information sur la législation en matière de logement.

III) Modification des modes de consommation et de production non viables

*analyse cycle de vie / principe pollueur payeur / internalisation des coûts / éco-efficacité
responsabilité sociale et environnementale des entreprises, énergie, transport, déchets, produits
chimiques*

- **Entreprises et territoires** : Encourager le dialogue entre les entreprises et les communautés au sein desquels elles opèrent (§17b).
- **Approche intégrée, planification locale, achats publics** : Encourager les autorités de tous niveaux à intégrer le développement durable dans la prise de décision, notamment en matière de planification nationale et locale, d'investissement en infrastructure, de développement économique et de politiques d'achats publics (§18)

- **Energie** : « Développer et utiliser pour divers usages locaux les sources d'énergie et les infrastructures locales et encourager la participation des collectivités rurales, y compris les groupes visés dans Action 21 (Local Agenda 21), avec l'appui de la communauté internationale, au développement et à l'utilisation des technologies faisant appel aux sources d'énergie renouvelables afin de répondre aux besoins énergétiques quotidiens et de trouver les solutions simples et locales » (§19g)

- **Transports** : « Promouvoir une approche intégrée de la formulation des politiques aux niveaux national, régional et local pour les services et systèmes de transport en vue de promouvoir le développement durable, y compris les politiques et la planification dans les domaines de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports publics et des systèmes de livraison des marchandises, en vue d'assurer des transports efficaces, sûrs et abordables, d'utiliser plus rationnellement l'énergie, de réduire la pollution et les encombrement, de limiter les effets nuisibles à la santé et l'expansion des villes (urban sprawl), compte tenu des priorités et situations de chaque pays. » (§20)

Autres objectifs cités : amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, réduction des émissions de gaz à effets de serre et promotion de système de transports multi-modaux, mise au point de véhicules non polluants, économes en carburant et socialement acceptables (§20)

- **Déchets** : réduire au minimum, éviter et minimiser les déchets et maximiser la réutilisation, le recyclage et l'usage de matériaux moins nocifs pour l'environnement (§21)

IV) Protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social

eau, océans, pêche, zones côtières, catastrophes naturelles, climat, pollution de l'air, agriculture, désertification, montagne, tourisme, biodiversité, ressources minières, forêts

- **usage et allocation de l'eau** : « Utiliser plus rationnellement les ressources en eau et en promouvoir l'allocation entre les différents usagers d'une manière qui satisfait en priorité les besoins humains essentiels et trouve un juste équilibre entre la nécessité de préserver et de restaurer les écosystèmes et leurs fonctions, en particulier dans des environnements fragiles, et celles de répondre aux besoins des ménages, de l'industrie et de l'agriculture, notamment en préservant la qualité de l'eau propre à la consommation ». (§25c)

Autres objectifs cités : accès à l'eau potable et à l'assainissement (§24)

- **partenariats privés/publics dans le domaine de l'eau** : « Faciliter l'instauration de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et d'autres formes de partenariats qui donne la priorité aux besoins des pauvres, au moyen de cadre réglementaires nationaux stables et transparents établis par les gouvernements, tout en respectant la situation locale, en association toutes les parties prenantes concernées, en assurant le suivi des résultats et en amenant les institutions publiques et les sociétés privées à mieux rendre compte de leurs activités. » (§25g)

- **catastrophes naturelles** : « Favoriser la diffusion et l'exploitation du savoir traditionnel et autochtone en matière d'atténuation des effets des catastrophes, ainsi que la planification, au niveau des autorités locales, en matière de gestion des catastrophes, notamment par des actions de formation et des campagnes de sensibilisation » (§35f)

V) Le développement durable à l'ère de la mondialisation

Commerce international, conditions de travail, responsabilités des entreprises, partenariats publics/privés, fracture numérique

VI) Santé et développement durable

Service de santé de base, lutte contre le sida et autres pandémies (malaria, tuberculose), maladies respiratoires et autres résultant de la pollution de l'air, exposition au plomb

Transfert des technologies eau, assainissement, déchets : « Transférer et diffuser, à des conditions mutuellement convenues, notamment dans le cadre de partenariats multi-sectoriels entre le secteur public et le secteur privé des technologies permettant l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets dans les zones rurales et urbaines des pays en développement et ceux dont l'économie est en transition avec l'appui financier de la communauté internationale ... » (47.l).

VII) Développement durable des petits états insulaires en développement

Ressources halieutiques, zones côtières, tourisme, exposition aux catastrophes et risques naturels et effets du changement climatique, sources d'énergie

VIII) Initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique

Accès aux marchés, aide publique au développement, sida, Nepad, transfert de technologie, éducation, secteur industriel, sources d'énergie, transport, climat, désertification, santé, effets environnementaux et humanitaires des catastrophes naturelles et conflits, déplacements de populations, eau, agriculture, fracture digitale, tourisme durable, savoirs traditionnels et respect des conditions locales,...

Accès aux services de base (eau, santé) des foyers africains : Assurer aux foyers l'accès à l'eau potable, l'éducation en matière d'hygiène, les soins, la gestion des déchets à travers des initiatives qui encouragent les investissements publics et privés dans les domaines de l'eau et de la santé donnant la priorité aux besoins des plus pauvres... en respectant les conditions locales et en incluant tous les acteurs concernés... en évaluant l'action des institutions publiques et des entreprises privées... (60.a)

Villes africaines : « Aider les pays africains à mettre en œuvre le programme Habitat et la déclaration d'Istanbul à la faveur d'initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles nationale et locales dans les domaines de l'urbanisation durable et des établissements humains, fournissant une assistance aux fins de la construction de logements convenables, de la prestation de services de base ainsi que de la mise au point de systèmes de gouvernance efficaces et rationnels dans les villes et autres établissements humains et renforcer notamment le programme PNUD/Habitat relatif à la gestion de l'eau pour les villes africaines » (§65).

VIII bis) Autres initiatives régionales

Amérique latine et Caraïbes (rem : les villes durables sont mentionnées comme l'un des éléments stratégiques pour cette région)

Asie et Pacifique

Asie occidentale

Région de la Commission économique pour l'Europe

IX) Moyens d'exécution

Principe de responsabilité commune mais différenciée,

Consensus de Monterrey sur les financements internationaux, mobilisation de l'épargne domestique, investissements directs, aide publique au développement (0,7%), rôle du secteur privé et des mécanismes publics et privés, fond mondial pour l'environnement, dette, pays les plus pauvres

OMC, Doha, accès aux marchés, barrières tarifaires, liens commerce-environnement-développement, droit à l'auto-détermination, lutte contre le terrorisme

Transfert de technologie

Programmes de recherche, rôle des scientifiques, principe de précaution

Information/communication, questions essentielles présentant un intérêt collectif à l'échelle mondiale

Education, renforcement des capacités, accès à l'information, indicateurs de développement durable, technologies d'observation de la Terre

Méthologie et stratégies pour la prise de décisions : Promouvoir et continuer à développer des méthodologies et stratégies pour la prise de décisions en matière de développement durable tant à l'échelle nationale que locale (& 119.10).

X) Cadre institutionnel du développement durable

Bonne gouvernance, participation,

- Renforcement du cadre international : articulation au sein du système Nations unies, meilleurs intégration des trois dimensions du développement durable dans les politiques et programmes, gouvernance internationale en matière d'environnement, projet d'une convention Nations unies contre la corruption, responsabilité des entreprises

- Rôle de l'Assemblée Générale des Nations unies

- Rôle du Conseil Economique et Social

- Rôle et fonction de la Commission Nations unies du développement durable : renforcement, travaux transectoriels, rôle des scientifiques et des éducateurs

- Rôle des institutions internationales

- Renforcement du cadre régional

- Renforcement du cadre national :

- **Conseils nationaux et locaux de développement durable** : Promouvoir la mise en place ou le renforcement des Conseils de développement durable et/ou structures de coordination similaires tant au niveau national que local dans l'esprit d'une participation multi-acteurs. (§ 147).

- **Agendas 21 locaux et Programme Habitat** : « Renforcer le rôle et la capacité des autorités et protagonistes (stakeholders) locaux en ce qui concerne l'application d'Action 21 et des résultats du Sommet et le renforcement de l'appui à fournir en permanence aux programmes locaux d'application d'Action 21 (Local Agenda 21 programmes) et aux initiatives et partenariats connexes, et encourager, en particulier, les partenariats entre les administrations et autres et les protagonistes pour faire progresser le développement durable comme le prévoit notamment le Programme Habitat » (§ 149).

- *Participation des groupes majeurs*

- **Conseils locaux de jeunes** : « Promouvoir et appuyer la participation des jeunes aux programmes et activités de développement durable, notamment en appuyant les conseils locaux de la jeunesse ou leur équivalent et en encourageant leur création là où ils n'existent pas » (§153).

7. ENTREPRISES

LETTRE DE JO'BURG, par Thierry Chambolle, MEDEF

Paradoxal ! Un sommet consacré à la lutte contre la pauvreté s'est déroulé dans une ville où la moitié de la population vit dans des bidonvilles tandis que l'autre moitié s'abrite derrière de hauts murs surmontés de clôtures électrifiées. C'est ma première impression en arrivant à Johannesburg pour représenter le MEDEF.

Entreprises, Etats, ONG et collectivités locales, tous les acteurs du développement durable, dans leur grande diversité, sont là. Et c'est une atmosphère de travail, souvent colorée, qui marque les différentes réunions sur le site du Sommet. A côté de Sandton Center, lieu de réunion des officiels qui ressemble à une ruche de diplomates bourdonnante et policée, les hôtels voisins où s'est tenu le Business Day ressemblent davantage à une réunion d'industriels. Sans oublier, Nasrec qui a accueilli les ONG et Ubuntu Village, qui réunissait à la fois les stands des pays, d'entreprises ou d'organisations internationales et une foire artisanale, bref un lieu marqué par une atmosphère festive.

Le Sommet de Johannesburg a été une gigantesque foire d'idées, de professions de foi, de promesses de partenariats. La plupart des observateurs s'accordent à considérer que le bilan du Sommet est bien meilleur que ne le laissaient espérer les commentaires très pessimistes qui l'ont précédé. Pour l'avoir vécu de l'intérieur, j'ai le sentiment que ce sommet a permis le démarrage d'un dialogue fort entre les acteurs du développement durable. Avec parfois l'impression que ces échanges étaient finalement plus importants que le plan d'action lui-même.

Première bonne surprise, l'annonce faite par le Canada, la Russie et la Chine de ratifier le protocole de Kyoto. La mise en œuvre du Protocole devient donc certaine, alors qu'on était loin du compte quelques mois avant cette réunion.

Parfois critiquée, la présence active des entreprises a été unanimement saluée,. Elles le doivent aussi bien à leur action propre qu'à celle des associations nationales et internationales qu'elles ont créées pour renforcer leur implication dans le domaine du développement durable. Ces « task-force », ont fait un excellent travail en organisant le Business Day, consacré aux entreprises auquel ont participé des entreprises françaises comme Areva, Caisse des Dépôts, EDF ou encore Suez.

Bien entendu, dans la mesure où les entreprises ont occupé le devant de la scène en affirmant leur engagement pour le développement durable, elles se trouvent maintenant dans l'obligation d'assumer cette position volontariste, d'exercer réellement et concrètement leurs responsabilités sociales et environnementales, de contribuer par leur action à la réduction de la pauvreté et de l'écart entre le Nord et le Sud. Ces engagements se sont déjà traduits par des initiatives concrètes et significatives : plantations destinées à réduire l'effet de serre, électrification des zones isolées qui vont changer les conditions de vie des populations concernées et notamment permettre aux enfants d'être scolarisés... Ces politiques auront sans aucun doute un effet d'entraînement sur d'autres acteurs économiques.

Au-delà de la richesse des débats, quels enseignements peut-on tirer de la déclaration politique et du plan d'action ?

Ces documents redonnent de la vigueur aux décisions prises lors des réunions du Millenium en 2000, de Doha en 2001, de Monterrey en 2002 en les réaffirmant et en les prolongeant. C'est le cas pour le programme d'accès à l'eau potable, opportunément complété par un objectif identique pour l'assainissement. En revanche, il n'a pas été possible d'afficher un objectif précis pour les énergies renouvelables. Ce que de nombreux participants ont regretté.

Le rôle joué par les entreprises dans le développement, y compris celui des pays les moins avancés, a été mis en évidence, à travers le concept de partenariat public-privé. La nécessité dans les services de base d'utiliser l'aide publique au développement pour développer la capacité des gouvernements à contracter avec les entreprises et pour attirer des investissements privés directs a bien été soulignée.

De même le problème des garanties apportées à ces investissements en cas de faillite des Etats, s'il n'a pas été résolu, a été reconnu comme une des clés du développement des pays les moins avancés.

En contrepartie, la déclaration politique en appelle à plus de responsabilité des entreprises et il faudra être attentif aux initiatives diverses qui seront engagées pour fixer les règles d'exercice ou de contrôle de cette responsabilité "sociale" de l'entreprise.

La volonté unanime de suivre annuellement les progrès vers les objectifs, globalement et pays par pays, a été clairement affirmée. L'UNDP, la Banque Mondiale paraissent décidées à constituer un observatoire ambitieux pour assurer le pilotage de la mise en oeuvre des engagements de Johannesburg.

A ce bilan s'ajoute un résultat symbolique tout aussi important. La déclaration commune du WBCSD (...) et de Greenpeace appelant les Etats et leurs gouvernements à s'engager de manière volontariste dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui conduit à marginaliser certaines attitudes radicales qui ralentissent le développement durable. Quant aux entreprises, elles font l'objet d'attentes de plus en plus grandes. Elles en ont conscience et mettent en place les dispositifs nécessaires pour y répondre notamment en apportant les biens essentiels au plus grand nombre.

Autant de raisons d'espérer que ce sommet produira des résultats concrets et amènera des progrès dans la gouvernance mondiale.

Thierry Chambolle
Suez
16 rue de la Ville Levêque
75 383 Paris Cedex 08

tél ; : 01 40 06 64 53
tchambolle@suez.fr

REFLEXIONS SUR JOHANNESBURG, par Chris Boyd, Lafarge

Voici quelques points pour la discussion:

- Sommet bien organisé par la République d'Afrique du Sud, mais est-ce que c'est le bon modèle ? 60 000 personnes pour faire quoi ?
- La séparation des « bunkers » administrations, ONGs, business n'a pas facilité le « networking » qui devrait être un des avantages de réunir tous.
- Le texte intergouvernemental n'a pas ajouté grande chose. Le mieux que nous pouvons dire c'est que nous n'avons pas reculés.
- Prise de conscience, surtout dans les administrations et peut-être parmi le grand public.
- Concept de développement durable élargi à la pauvreté, l'eau, l'énergie, etc.
- Partenariats public/privé et privé/ONG sont reconnus comme une partie de la solution.

Chris Boyd

Lafarge

LA CONFERENCE DE JOHANNESBURG : UN SOMMET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ? par Marc Darras, représentant de l'Union Internationale des Industries du Gaz

Une conférence éclatée

Dimanche 25 août 2002, Aéroport de Johannesburg, dans la matinée. Prise en main des conférenciers par une escouade d'hôtesse bien formées à vous emmener au bus qui doit vous déposer à votre hôtel. Trois heures plus tard, j'ai quitté le bus pour un taxi après que nous ayons erré dans une ville immense et éclatée. La conférence et les réunions parallèles s'éparpillent du Nord au Sud, sans jamais se rencontrer.

La négociation elle-même, fermée, sans réel accès. Les délégations sont introuvables, l'information sûre est rare, les moyens de réaction limités.

Ubuntu Village, entre la foire exposition, avec animation locale, et un lieu de débat des résultats, des propositions autour du développement Durable.

Water Dome, une exposition sectorielle, autonome.

Nasrec, lieu gigantesque où des échanges se font difficilement dans les halls reconvertis en salles de réunions sombres et à l'acoustique défailante.

Et quelques salles dans le Hilton pour la délégation industrielle, quand la réunion ne se tient pas sur la terrasse, faute de place.

Dans ces lieux, les débats approfondis entre les parties prenantes sont rares ; la plupart du temps les échanges se font au sein de chacune des communautés. Cependant, à l'écoute, une réflexion sur le développement durable, au delà du développement, sur le rôle des acteurs, des gouvernements est effectivement engagée.

Un temps fort, les « Multi-stakeholders segments » de la conférence plénière

Il est difficile de savoir si ces tables rondes animées par J. Pronk, ont eu un réel impact sur le débat. Face à l'échange parfois véhément, toujours engagé, les délégations des états n'ont généralement proposés que des discours convenus, mais l'important est dans la préparation du processus. Ayant participé à deux segments (Problèmes transverses, Énergie), les échanges que nous avons eu lors de la préparation ont été d'un grand intérêt, l'occasion d'entendre des points de vue variés, complémentaires, proposées dans des contextes différents... Des sujets restent à approfondir :

- Les biens globaux : pour quelle gestion, dans quel cas ?
- La responsabilité des entreprises : quelles responsabilités, devant qui ?
- Les aides et subventions : quand et pourquoi les utiliser ? Sont-elles l'expression d'une politique (accès par exemple) ou condamnables dans tous les cas ?

Les gouvernements n'ont pas semblé participer à ce débat, mais le texte de mise en œuvre résultant de la négociation politique est plutôt équilibré, et reflète la maturation depuis Bali : les principes sont rappelés, leur mise en œuvre pragmatique est proposée, équilibrant les antagonismes qui pourraient apparaître entre les trois piliers du développement durable.

Le secteur de l'Énergie

L'énergie a fait l'objet d'une attention particulière dans le débat et dans le texte résultant. L'énergie, sur laquelle repose de nombreuses facettes du développement, rendant plus efficace le travail de l'homme, est devenu objet de considération autonome. Cette approche nouvelle, après la Commission du Développement Durable 9 d'avril 2001, devrait permettre de mieux gérer la complexité de ce domaine : utilisation, coûts, sécurité d'approvisionnement, impacts globaux ou locaux, organisation centralisée/décentralisée...

Le débat lui-même s'est longtemps focalisé sur la part à donner au renouvelable. Bien évidemment cette proposition, trop schématique, ne convenait pas à toutes les circonstances nationales : pays développés ou en développement, accès aux combustibles fossiles ou à la biomasse, coût des énergies, milieu rural ou urbain.

Le texte final a le mérite de traiter de l'ensemble de ces sujets, d'aborder aussi les conditions d'accès, d'un point de vue financier ou réglementaire, ...

Cependant, on peut regretter que cette approche ne se soit pas développée plus tôt dans le processus. Elle aurait alors certainement traité de l'équilibre global de l'énergie, en terme d'approvisionnement, en terme de problématique globale du changement climatique... Sur ces points, le débat n'a pas eu lieu.

Conclusions d'aujourd'hui et travail pour demain

Johannesburg aurait été un rassemblement de 60 000 personnes, qui ne se sont pas rencontrées. Était-ce utile ?

Les échanges entre parties prenantes, vers un processus de décision partagée, n'ont pas eu lieu. Cependant, cette réunion ne s'est pas tenue dans une approche conflictuelle et le texte résultant d'un processus d'échanges sur plus d'une année est assez équilibré.

C'était aussi l'occasion de faire un point sur le développement durable, alors que des conventions particulières, thématiques, organisent l'action internationale ou régionale (biodiversité, diversification, climat, eau, déchets,...) et que trois engagements récents approfondissent les engagements des états : sommet du millénaire, sur la lutte en faveur des pays les moins avancés, sommet de Monterrey sur le financement de l'aide au développement, réunion de Doha qui ouvre des thèmes sensibles dans la négociation commerciale.

Ce sommet a été aussi un sommet de mise en œuvre : comment faire avec la déclaration de Rio et l'Agenda 21, dans un monde contraint par l'économie et la dynamique des échanges, par les différences de développement, de situation vis-à-vis des ressources naturelles... La mise en œuvre a conduit à souligner l'importance des partenariats entre gouvernements nationaux et locaux / société civile / entreprise, approche vécue par chaque acteur de manière pragmatique.

Dans son organisation, ce sommet a eu deux lacunes à mon sens : de ne pas s'intéresser suffisamment au développement durable dans les pays développés, ce qui influe sur l'ensemble du processus planétaire, à travers la globalisation des échanges et des contraintes environnementales et sociales, et d'avoir négligé le milieu urbain qui abrite la moitié de la population.

La future réunion Habitat à Vancouver traitera du second point. Quant au premier, quelle convention traitera du sens à donner au développement durable en lui proposant des objectifs sociétaux et, quel sommet analysera les moyens et contraintes des pays développés en terme de ressources, d'organisation sociale, de mode de financement...

Marc Darras

Cellule prospective
GDF

8.ONG ET ORGANISATIONS SYNDICALES

JOHANNESBURG : UNE VISION MOINS ETATIQUE ET PLUS SOLIDAIRE DU DEVELOPPEMENT, par Pierre Bobe, CFDT

A première vue, le dernier Sommet Mondial de l'ONU sur le Développement Durable s'est conclu sans engagements nouveaux et précis, et pour beaucoup d'observateurs, sans dépasser les traditionnels vœux pieux des réunions internationales.

Il faut relativiser cette vision négative du sommet qui occulte des décisions nouvelles ou des réaffirmations importantes. En outre, cette vision ne tient pas en compte du rythme des négociations internationales et du rééquilibrage intervenu depuis deux ans en faveur de la lutte contre la pauvreté. Enfin et surtout, le sommet de Johannesburg s'inscrit délibérément dans une dynamique de partenariat entre les gouvernements et les acteurs privés notamment les grandes entreprises. Trois raisons qui fondent une évaluation plus optimiste de cette étape internationale, même si toutes les questions sont loin d'avoir été traitées.

Le sommet de Johannesburg a consisté en un emboîtement de plusieurs réunions internationales. La conférence intergouvernementale de l'ONU avec les administrations des différents pays, s'est déroulée du 26 août au 1er septembre, et s'est transformée les deux derniers jours en réunion ministérielle. Elle a été suivie du sommet des chefs d'états du 2 au 4 septembre. Parallèlement, à ces réunions intergouvernementales, deux forums se sont déroulés du 26 août au 1er septembre : le forum civil rassemblant les ONG qui s'est tenu sur le campus universitaire de Johannesburg et un ensemble de conférences et de tables rondes qui a pris place dans les pavillons d'exposition des différentes délégations nationales ou de certaines grandes entreprises, au village Ubuntu.

Trois documents ont été adoptés. La déclaration politique est le résultat du sommet des chefs d'états, discutée en fin de parcours, à partir du 1er septembre. Le plan d'action est le texte le plus important, celui qui représente les engagements de Johannesburg et qui engage l'ensemble des états pour les années futures. Enfin, un dossier rassemble ce que l'on appelle les documents de type de 2, concernant les engagements de partenariats entre différents acteurs privés ou publics.

Plusieurs avancées nouvelles

Bien qu'il ne constitue qu'une partie des engagements pris à Johannesburg, le plan d'action détaille les décisions officielles qui engagent l'ensemble des gouvernements pour les années qui viennent. C'est ce texte qui a donné lieu à d'âpres négociations et qui fait l'objet de la plus grande partie des commentaires.

Si la plupart des observateurs déplorent à juste titre l'absence d'objectifs chiffrés et datés dans le domaine de l'énergie, dans d'autres secteurs des engagements nouveaux ont été pris.

1.1 Eau

Dans le domaine de l'eau, les états ont réaffirmé l'engagement pris au Sommet ONU du Millénaire en septembre 2000 de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre d'êtres humains n'ayant pas accès à l'eau potable. Deux avancées ont ainsi été réalisées depuis le sommet de Rio. D'une part, les engagements prennent place dans le chapitre consacrée à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit moins d'une question environnementale portant sur la qualité et les ressources en eau, que sur l'accès à l'eau pour les populations les plus pauvres. D'autre part, ce premier engagement a été complété par un second sur l'accès à l'assainissement et à l'évacuation des eaux usées, malgré le coût important des investissements nécessaires.

Ces progrès ont été faits sur proposition européenne, à partir d'initiatives prises par la France. Avant et durant la première partie de la conférence, les Etats Unis ont résisté sur le dernier. Ils ne contestaient pas la pertinence de lier la question de l'accès à l'eau potable à celle de l'assainissement

car, comme le faisaient remarquer les européens, à quoi bon un accès à l'eau potable pour les enfants si ceux-ci continuent de vivre dans le cloaque des eaux usées et des déchets. Mais ils refusaient de prendre le même engagement de calendrier sur les deux questions.

Le conflit sur cette question est emblématique de la dynamique engagée à Johannesburg. Ce qui gênait principalement les américains concerne la mise en œuvre. La plupart des engagements seront réalisés par les grandes groupes industriels mondiaux, qui ont les compétences les plus pointues et sont les plus efficaces, avec des financements publics émanant des états ou de programme de développement multilatéraux. Les sommes en jeu sont colossales : les Etats Unis ont annoncés 970 millions de dollars d'investissements sur les trois prochaines années, l'Europe a présenté une initiative « Eau pour la vie » pour coordonner avec d'autres partenaires les 1,4 milliards d'euros qu'elle consacre chaque année à l'eau. La banque asiatique de développement s'est engagée à fournir plus de 500 millions de dollars pour des programmes multilatéraux en Asie. Or, il n'avait pas échappé aux Etats Unis que les deux groupes mondiaux leader dans la distribution d'eau et l'assainissement étaient français, Suez et Vivendi. Une solution de compromis leur a permis de ne pas perdre la face mais les pays du Sud, qui portent un regard positif sur l'action de ces entreprises dans leurs pays, tenaient à ce que cet engagement soit pris.

1.2 Produits toxiques

L'engagement est aussi pris de réduire drastiquement, sinon de supprimer d'ici 2020, la production et l'utilisation de produits chimiques toxiques pour l'environnement ou la santé humaine. Cette décision marque la prééminence de considérations concernant la sécurité et la santé ou le social sur les règlements purement économiques.

L'Union européenne s'est mobilisée sur cet objectif qui a retenu l'attention de l'ensemble du mouvement syndical international. Cet engagement aura en effet des conséquences importantes dans le temps sur les industries chimiques qui fabriquent les substances concernées. Des produits et des filières de substitution devront être trouvés et des politiques sociales devront être conduites en matière d'emploi et de qualification.

Un certain nombre de pays, dont les Etats Unis, mais aussi des pays du Sud se sont opposés à cette avancée, soucieux de ne pas introduire trop de contraintes sur les industries menacées ou de ne pas affaiblir leur potentiel industriel naissant. La réticence trouvait sa source dans la crainte que les considérations sanitaires et environnementales reconstituent des barrières aux échanges commerciaux. Cette conception d'un commerce sans entrave n'a pas pu s'imposer.

1.3 Climat

Le climat est un dossier qui a plutôt donné lieu à déception. Cependant, il est important de noter que l'appel à signer le protocole de Kyoto a été repris dans le plan d'action du sommet, grâce à une intervention du Japon venu soutenir l'Union européenne. Cet appel engage tous les gouvernements, notamment les Etats Unis qui restent opposés à ce protocole.

Par ailleurs, plusieurs grands pays ont décidé de l'adopter (Chine, Russie) ou se sont engagés à le faire rapidement, comme le Canada –principal soutien des américains jusqu'ici - ou la Pologne. Il pourra donc entrer en vigueur dès 2003, ce qui n'était pas acquis avant le sommet de Johannesburg.

Au total, sur cette question, on constate finalement une avancée et un isolement renforcé des Etats Unis.

Plusieurs dossiers n'ont pas progressé

Pour autant, la déception l'emporte sur plusieurs questions. Elles touchent à l'énergie, à la biodiversité et à l'agriculture.

2.1 L'énergie

L'énergie fut le principal domaine d'affrontement entre l'Europe et les Etats-Unis qui se sont opposés à tout engagement contraignant, mais aussi entre l'Europe et les pays en voie de développement qui craignaient que des objectifs précis ne viennent entraver leur capacité et leurs efforts de développement économique.

Les propositions chiffrées et datées de l'Union européenne pour le développement des énergies renouvelables n'ont pas été retenues, même si l'objectif qualitatif fait l'objet d'un consensus. Parallèlement à ce débat sur des objectifs contraignants, les discussions se sont avérées également très difficiles pour parvenir à une élimination progressive des subventions en faveur des énergies les plus polluantes. Des pays comme l'Allemagne n'étaient pas pressés de prendre des engagements de réduction des subventions au charbon, tout comme la Chine qui possède des réserves charbonnières pour les 4 prochains siècles.

Cependant, en marge des négociations gouvernementales, dans les différents événements parallèles du sommet, des initiatives fondées sur des partenariats privé-public ont été annoncées. Les 9 plus grandes compagnies d'électricité ont conclu une série d'accords avec les Nations Unies pour faciliter la coopération technique sur des projets d'énergie soutenable dans les pays en développement. L'Union européenne a présenté une initiative de partenariat de 700 millions de dollars et les Etats Unis se sont engagés à investir 43 millions de dollars en 2003.

Les grands groupes privés ont annoncé plusieurs initiatives et présenté leurs grands axes stratégiques. Les représentants mondiaux du secteur privé ont conclu un partenariat avec Greenpeace. BP (British Petroleum a choisi de s'appeler maintenant Beyond Petroleum c'est à dire « Au delà du pétrole ») et Shell ont indiqué qu'ils investissaient fortement dans le secteur des énergies renouvelables, BP estimant que celles-ci représenteraient 40% des énergies en 2025.

Ces initiatives témoignent d'un consensus général qui n'a pu se traduire dans les engagements gouvernementaux. Il est possible d'émettre deux hypothèses pour expliquer ce blocage.

La première hypothèse concerne l'absence de véritables solutions technologiques pour remplacer les énergies les plus polluantes. Les filières charbon propre, solaires ou éoliennes sont encore trop peu rentables et développées techniquement pour prendre aujourd'hui le relais. Les Etats Unis qui investissent le plus dans la recherche de solutions techniques nouvelles préfèrent faire cavalier seuls et en attendant, ne souhaitent pas des objectifs trop contraignants qui les obligerait à s'engager dans des politiques de réduction de leur consommation énergétique, coûteuses sur le plan de leur confort et de leur niveau de vie. Ils préfèrent donner priorité à la recherche de technologies nouvelles, surtout s'ils peuvent être les premiers à offrir sur le marché énergétiques des solutions et à pouvoir prendre les marchés correspondants.

2.2 L'agriculture

L'autre hypothèse de blocage est plus avérée et elle touche à l'agriculture. Sur ce dossier pourtant crucial pour lutter contre la pauvreté, les pays européens, et parmi eux la France, ont tout fait pour que l'on en reste aux objectifs définis à la Conférence OMC de Doha. Un rapport de forces interne à l'Europe, entre la France et l'Allemagne, par ailleurs soucieuse de ne pas handicaper son industrie charbonnière a empêché l'Europe d'être plus offensive sur le plan des subventions et a figé la position européenne. Pas d'engagement sur les subventions agricoles, pas d'engagements sur les subventions à l'énergie.

Du coup les pays du Sud n'ont pas soutenu les positions européennes en matière d'énergies renouvelables.

La seule avancée concrète en matière agricole concerne le combat contre la désertification qui tenait à cœur plusieurs pays en développement. Le lien a été établi avec le fond mondial pour l'environnement en matière de financement.

2.3. La biodiversité

Il s'agit du domaine le plus décevant. Les gouvernements n'ont pu prendre de nouvelles mesures concernant la défense de la biodiversité et ont seulement fixé la date de 2010 pour l'arrêt de la dégradation de la biodiversité.

Une meilleure prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation

Ces difficultés sont d'ailleurs le lot habituel des grandes conférences internationales, dans lesquelles la technicité complexe des dossiers se mêle aux rapports de force commerciaux, militaires et culturels entre les Etats et les grandes zones géographiques. Au delà des engagements concrets que chacun attend, il faut juger ces réunions sur leur capacité de trouver une vision et un sens commun aux défis qui se posent à la planète et les directions à prendre pour y répondre.

De ce point de vue, le sommet de Johannesburg s'inscrit dans un rééquilibrage du processus de mondialisation. Les aspects commerciaux décidés à Doha sont intégrés au plan d'action du sommet mais ils n'en constituent pas l'alpha et l'oméga. La lutte contre la pauvreté et les engagements financiers qui vont de pair constituent l'ossature du texte adopté. Les trois piliers du développement durable - efficacité économique, protection de l'environnement et dimension sociale - sont présents à part égale et davantage articulés en terme de mise en œuvre, même si le second terme ressort affaibli.

L'ONU affirme ainsi sa reprise en main du mode de régulation de la mondialisation. Tout en restant un lieu important de régulation, l'O.M.C n'est plus le lieu central, simplement une des agences internationales dont le secrétariat doit désormais coopérer avec ceux des autres institutions en charge du développement et de la protection de l'environnement. Même si l'Inde a encore une fois empêché la mention de l'OIT dans cette coopération institutionnelle, des références aux normes sociales fondamentales et aux travaux de l'OIT ont été inscrites dans le texte plus fortement qu'à Doha et Monterrey. Surtout, les engagements des Sommets de Copenhague (1995) et Genève (2000) sur le Développement social sont réaffirmés.

Une gouvernance mondiale qui intègre la responsabilité des entreprises

Cette dynamique de régulation internationale impulsée par l'ONU et son Secrétaire Général dans la sphère institutionnelle, se double d'une seconde évolution plus importante encore. Il est désormais clair pour tous les acteurs mondiaux que la mise en œuvre d'un développement durable et la maîtrise de la mondialisation ne passe pas seulement par des accords inter-gouvernementaux mais aussi par les engagements et le partenariat avec les entreprises multinationales. Pour prendre l'exemple de l'eau ou des énergies renouvelables, les décisions prises exigent des montants financiers, des technologies et des compétences que seul possèdent les grands acteurs industriels et quelques Etats.

Ce n'est donc pas seulement par des textes d'engagements et de contraintes que seront assurées, dans l'avenir, la lutte contre la pauvreté ou la protection de l'environnement, mais également à travers l'activité des grandes entreprises. Il en résulte que la gouvernance mondiale doit aussi s'intéresser au fonctionnement des entreprises multinationales. C'est pourquoi dans son chapitre sur la gouvernance, le plan d'action du sommet de Johannesburg intègre des dispositions sur la responsabilité sociale des entreprises, sur l'évaluation et le contrôle de leurs engagements et de leurs activités.

La CFDT y voit un signe positif de prise en compte de la réalité sociale internationale. Le mouvement syndical y trouve confirmation, dans aussi un champ d'action essentiel pour l'avenir, de son rôle et de sa mission, pour interpeller les entreprises sur leurs responsabilités, pour proposer des projets concrets de développement industriel et pour participer au contrôle de leurs activités.

Pierre Bobe
CFDT
4 boulevard de la Villette
75 955 Paris Cedex 19
www.cfdt.fr/

RAPIDE BILAN DU SMDD, par Yveline Nicolas, Collectif Jo'burg 2002

1/ L'action du Collectif Jo'burg 2002 à Johannesburg

La délégation du Collectif Jo'burg 2002 Johannesburg était composée de :

40 participants ONG (venu sur financements du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable)
une vingtaine d'autres partenaires associatifs et personnes-ressources proches
10 partenaires Afrique de l'ouest dans le cadre du programme SUD / Collectif Jo'burg / Plateformes ouest africaines

Sur place, des synergies positives ont eu lieu avec d'autres délégations hébergées au même endroit : délégations Poitou-Charente, Nord pas de Calais, Guyane.

Le Collectif était présent au Forum global de la société civile, à Ubuntu Village dans le Pavillon français; au Waterdom (CARI, ACME) ; à la Conférence officielle à Sandton et dans de nombreux autres lieux, en fonction des membres : Tente des Femmes, Sommet des jeunes, Sommet des peuples indigènes, Caravane des paysans et des Sans Terre, Peoples'Earth Summit, Stakeholder Forum, ICLEI, UICN, Biowatch etc

Les membres se sont répartis en fonction de différents objectifs :

- suivi des négociations et liens avec les pouvoirs publics (notes, lettres remises aux ministres et à Président de la République)
- contact avec le public, les associations et ONG internationales ; organisation d'ateliers et conférences (une vingtaine répartis entre les différents sites)
- envoi info presse, suivi media
- manifestations et communication (exemple : manifestation finale de protestation à Sandton et match de football avec les enfants des rues)
- formation des ONG et des militants associatifs sur le DD, notamment les jeunes membres de la délégation
- interface avec les membres du Collectif restés France (information, relais presse)

2/ Bilan pour les associations françaises

Le bilan est positif du point de vue de la dynamique associative, du travail en commun et de la visibilité de la délégation ONG française, du retour media (nombreuses interviews, y compris quelques TV) etc., des liens avec les grandes ONG internationales (groupe Ecoequity)

L'autre volet a été le partenariat avec les délégations ouest africaines. Le travail en commun a abouti à une initiative de type II (perspective de mise en œuvre de campagnes et d'actions communes post Jo'burg), entrant tout à fait dans le cadre du plan d'action sur l'Afrique (capacity building, participation citoyenne, perspective sous-régionale, éducation au DD). Cette initiative a été mise sur le site de l'ONU, et fait l'objet d'une large diffusion. Cf en pièce jointe.

De même, notre démarche a abouti à l'élaboration et la diffusion de la déclaration du FORIM (Forum des organisations issues de l'immigration), traduite en anglais et lancée à l'occasion du Sommet. Cf en pièce jointe.

Du côté des difficultés, il faut noter le peu de contacts et d'actions communes avec d'autres groupes d'acteurs, notamment collectivités locales, syndicats. Un certain cloisonnement demeure, même si l'éclatement géographique des lieux à Johannesburg a été responsable de difficultés de contacts et d'organisation..

D'une manière générale, la préparation du SMDD par les groupes d'acteurs a été insuffisante. Avec des moyens matériels et humains plus important, la délégation du Collectif aurait pu être mieux

formée, chaque association étudiant en amont le projet de Plan d'action de l'ONU, pour suivre de façon plus efficace les négociations, en fonction de ses compétences thématiques. Il faut cependant noter que les importantes restrictions en matière linguistique (absence du français et de traductions rapides des documents de travail de l'ONU, difficultés d'accès aux réunions et négociations) ont été des facteurs limitant de l'implication des associations.

Le Collectif Jo'burg 2002 entre dans une phase d'évaluation et de capitalisation de son action, de ses contacts, publications et de restructuration en fonction de choix en ce qui concerne la poursuite de sa mission jusqu'à la fin de l'année et en 2003. La campagne nationale citoyenne sur les Agendas 21 se poursuit et le Collectif Jo'burg 2002 participe très activement aux processus de restitution (La Villette, Angers etc.). Une conférence-débat publique a été organisée le 22 octobre, en présence de nombreux acteurs (ONG, entreprises, syndicats, recherche, pouvoirs publics etc).

3/ Analyse du bilan du Sommet Mondial du Développement Durable

Les associations du Collectif font un constat général de faiblesse du Plan d'action émanant du Sommet, sans engagements chiffrés ou datés. La déception est grande en matière de programme d'énergies renouvelables, de protection de la biodiversité, de régulation des marchés mondiaux, notamment la question des subventions agricoles à l'exportation, du changement des modes de production et de consommation en particulier dans les pays riches... et de prise en compte de la participation de tous les acteurs, notamment au niveau local.

Quelques avancées sont néanmoins retenues par les observateurs :

Sur eau / assainissement : réduction de 50 % d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement (la liaison faite entre les deux est importante)

Quelques engagements financiers (FEM, financement de la lutte contre la Désertification)

Santé : engagement que d'ici 2020 les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ne pas nuire à la santé humaine et à l'environnement

Mode de production et de consommation : engagement à encourager la mise en œuvre de programmes de consommation et production durables d'ici 10 ans

Un rapport annuel dans chaque pays sur les progrès en matière de DD

D'une manière générale, le SMDD a été amoindri par la menace que fait peser la scission politique et culturelle USA / UE, qui se sont opposées sur l'essentiel. Le fait que la réponse des USA au mal-développement et à la crise énergétique (pétrole) reste d'envisager une nouvelle guerre est emblématique de la situation actuelle. De ce point de vue la réponse de certains pays européens est un signe positif. Que ce soit du point de vue des acteurs citoyens comme des Etats, le renforcement de la cohésion européenne apparaît stratégique.

Une action devrait être entreprise pour résoudre le problème de la faiblesse du français et autres langues nationales y compris les langues officielles des NU, par rapport à l'omniprésence de l'anglais. Ceci a pu inciter la France à proposer une convention internationale sur la diversité culturelle, processus appuyé par les ONG.

Enfin, la participation de la société civile au processus onusien est à réexaminer: l'ONU dit travailler de plus en plus avec les ONG, tandis que celles-ci se trouvent de plus en plus écartées depuis les dernières Conférences internationales. Ceci favorise l'affirmation du mouvement social mondial comme contre-pouvoir et mode de gouvernance.

4/ Des ouvertures en matière de gouvernance concertée ?

- Au niveau international, la question de la régulation par les Etats et le niveau multi-latéral est de nouveau posée face aux excès de la dérégulation des années précédentes. De même la notion de responsabilité sociale et environnementale des entreprises est en discussion, même si rien de concret n'est passé et si la déclaration politique affirme : " Nous reconnaissons que le processus de globalisation s'accompagne de l'émergence d'entreprises privées de pointe qui ont une responsabilité

dans l'évolution des communautés et des sociétés », tandis que le rôle et l'importance des autorités locales n'est pas mentionné...

- Au niveau national, les pouvoirs publics français ont réaffirmé leur volonté de consultation et d'associer la société civile. Le Collectif Jo'burg 2002 souhaite qu'une instance paritaire à la représentativité élargie continue, notamment en vue de la finalisation et de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable. Il est urgent de faire passer à un stade plus opérationnel la mise en œuvre des A21 locaux et le travail en commun avec les autorités locales et les entreprises (notamment le suivi et la concrétisation des déclarations et engagements respectifs). L'action d'éducation au développement durable en direction du grand public devrait également se renforcer et bénéficier de soutiens publics supplémentaires... si les pouvoirs publics sont cohérents par rapport à leurs discours.

Yveline Nicolas
Association 4D
7 impasse Charles Petit
75 0057 Paris
tél. : 01 44 93 00 70
ynicoals@association4d.org
www.collectifjoburg2002.org/

VERS JOHANNESBURG +10 ? par Marie-Cécile Thirion, Solagral

Le Sommet du développement durable qui s'est tenu du 26 août au 5 septembre 2002 devait déboucher sur un plan de mise en œuvre des engagements du Sommet de la terre de 1992 à Rio. 45 000 personnes ont participé à cette rencontre, plusieurs milliers ont été mobilisés lors des réunions préparatoires. Mais quel bilan peut-on tirer d'un tel événement ? Les attentes n'étaient-elles pas trop grandes ? Après les premières réactions de déception qui ont traversé les ONG et bon nombre de participants de la société civile, il est essentiel de faire un bilan serein de cet événement.

Une remise en cause du multilatéralisme ?

La perception de plus en plus grande de la fragilisation du multilatéralisme semble malheureusement se confirmer. Il est indéniable que la faiblesse des engagements dénote un manque flagrant d'une vision globale portée par des acteurs gouvernementaux. Chaque pays a semblé, tout au long des négociations, défendre une vision fermée du développement durable, une position tournée en premier lieu vers les intérêts nationaux à court terme.

Les Etats-Unis ont été sans aucune surprise les premiers à freiner le processus, annonçant dès les réunions préparatoires qu'ils ne souhaitaient pas d'engagements forts ni sur les moyens de mise en œuvre, ni en termes d'objectifs chiffrés et datés. Face à eux, les pays en développement regroupés au sein du G77 ont eu bien des difficultés à dégager une position commune cohérente sur plusieurs points. Mais comment mettre d'accord sur la baisse de l'utilisation des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables les représentants des petites îles qui risquent de disparaître avec le changement climatique dû aux émissions de CO2 et les représentants des pays membres de l'OPEP ? Comment demander une responsabilité des entreprises quand une partie de ces pays membres remet en cause toute référence aux droits fondamentaux ? Le G77, empêtré dans ses dissensions internes, n'a pas réussi à faire passer un message fort (en dehors d'une demande de financement) aux yeux des négociateurs mais aussi de l'opinion publique et des acteurs de la société civile. Mais le plus pathétique a certainement été l'Europe. Alors qu'elle clame haut et fort qu'elle veut s'engager pour le développement durable, alors qu'elle a montré lors des négociations une volonté d'avancer sur certains points comme les droits humains et ceux du travail, la responsabilité des entreprises, l'accès aux services de base, le développement des énergies renouvelables, l'Europe s'est largement décrédibilisée en tenant des positions contraires au développement durable dans les négociations sur le commerce. En effet, comment peut-on être pour le développement durable et refuser toute avancée marquante sur la réforme des subventions néfastes pour l'environnement et le développement ? Cette position incompréhensible a fait les choux gras de la presse mettant en position de faiblesse les négociateurs européens qui, de plus, ne disposent que d'une faible marge de manœuvre en raison des divergences de position des Etats membres. La position de la France sur plusieurs sujets tels que les subventions agricoles ou l'énergie nucléaire n'est pas sans relations avec cette fragilité.

Ces dissensions entre les groupes de pays ne sont pas nouvelles mais la succession de sommets sans avancées va rapidement fragiliser les Nations unies et leur système de négociation. Certes, ce système n'est pas satisfaisant : manque de transparence des processus de consultation ; non représentativité de certains gouvernements de pays en développement ; faiblesse, voire inexistence de la participation des représentants de la société civile qui ne sont que consultés ; faiblesse des engagements liée au système du consensus ; interdiction pour les ONG de suivre les négociations. Certes, la mise en avant du Global Compact qui fait la part belle aux entreprises soulève des questions sur l'indépendance de l'organisation. Certes, l'incapacité de l'organisation à intervenir pour faire respecter ou réinstaller la paix l'a fortement décrédibilisée aux yeux des responsables des pays du Sud et de la société civile.

Mais quelles sont les alternatives actuelles de consultation internationales : les négociations des accords commerciaux au sein de l'OMC avec un déséquilibre en défaveur des pays en développement ? les consultations et négociations au sein des organismes financiers internationaux (FMI, Banque Mondiale, Clubs de remise de la dette...) ? les négociations commerciales bilatérales avec une dissymétrie généralement en défaveur des pays les plus faibles ? les rencontres citoyennes

telles que Porto Alegre, riches mais pas encore assez structurées pour avoir une force de proposition suffisamment forte ? Dans ce contexte, l'affaiblissement des Nations unies est préoccupant. Faute d'une alternative structurée, on risque de voir disparaître le seul lieu où peuvent encore être mis sur la table des sujets autres que les préoccupations financières et commerciales, où doivent s'engager publiquement les Etats, créant ainsi un cadre de référence sur lequel peut s'appuyer la société civile dans ses revendications, où devraient être pris les engagements pour une vision à long terme de la planète. D'où l'importance de maintenir ces Sommets qui ont des résultats en dessous des attentes mais ont le mérite d'obliger les Etats à expliciter leurs stratégies, à présenter leurs programmes, à prendre des engagements dont ils sont redevables vis-à-vis de leurs populations.

Un nouveau rôle pour la société civile

C'est cette faiblesse du processus, mais aussi l'évolution des rapports de force au sein des sociétés qui ont permis l'émergence lors de ce Sommet de nouveaux acteurs. Les ONG, depuis plus de dix ans, suivent les grands événements internationaux mais leur poids, leurs méthodes de revendication évoluent. La mobilisation pour le Sommet est impressionnante. Malgré une organisation éclatée du Sommet réparti sur quatre sites différents et très éloignés géographiquement, les associations ont réussi à se faire entendre. D'une part dans le cadre des négociations officielles. Les ONG se sont mobilisées quand des reculs importants risquaient d'intervenir dans les domaines de l'accès à la santé pour les femmes, du rééquilibrage des accords internationaux commerciaux, environnementaux et sociaux, de la responsabilité des entreprises. L'IISD et les grands réseaux internationaux de développement et d'environnement regroupé au sein d'une coalition, ECO Equity, publiaient quotidiennement des bulletins d'analyse de l'avancée des discussions. La mobilisation des médias et l'organisation de manifestations ont aussi permis d'attirer l'attention du grand public, mais surtout des négociateurs.

D'autre part, en marge du Sommet officiel, les ONG ont multiplié les rencontres et événements, occasions uniques de faire connaître leurs positions, leurs analyses, leurs priorités. Se côtoyaient des représentants des peuples indigènes, les activistes environnementaux, les anti-libéralisme et anti-privatisation, les réseaux de femmes et des droits humains, les sans-terre d'Afrique australe. Le problème reste toujours la capacité de ce mouvement à exprimer ses priorités dans cette diversité. A cela s'ajoutent parfois les oppositions entre ONG environnementalistes et certaines ONG du Sud qui estiment que le développement humain doit être mis en premier ou la suspicion de certaines ONG du Sud vis-à-vis des ONG du Nord, qu'elles estiment peu à même de porter leurs problèmes et trop proches de l'Etat. Cependant, malgré ces différences et ces tensions, toutes ont pu réaffirmer leur engagement pour la lutte contre les inégalités et pour le développement durable, et pour le renforcement de la participation citoyenne à la définition des politiques. La mobilisation lors de la manifestation des sans-terre, le samedi précédant l'arrivée des Chefs d'Etat, fut la plus remarquable de ces manifestations.

En revanche, les collectivités locales et autres autorités locales, qui sont des acteurs incontournables des Agendas 21 locaux, ont été peu mis en avant dans les textes officiels. Largement présents, les représentants de ces instances se sont beaucoup focalisés sur les rencontres et le renforcement de leur réseau.

L'émergence d'un nouvel acteur du Sommet : les entreprises

Si la montée en puissance des ONG est importante, c'est surtout la mobilisation massive du secteur privé qui est marquante. Certes, lors de la préparation du Sommet, les Nations unies et plusieurs Etats, principalement les Etats du Nord, avaient souligné le rôle essentiel que devait jouer le secteur privé dans le développement. A ceci plusieurs raisons : d'une part l'ampleur du défi que pose la pauvreté et la dégradation de l'environnement, qui implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs, d'autre part la baisse des financements publics, enfin la reconnaissance de la place essentielle du secteur privé aussi bien dans la création de richesse et la lutte contre la pauvreté, que dans la protection de l'environnement via des modes de production plus propres.

Cette nouvelle participation était annoncée depuis la préparation du Sommet sous la forme de partenariats public-privé portant sur des actions transnationales et appelées actions de type II. Les

ONG ont depuis longtemps dénoncé les risques liés à la promotion de ce type d'action si elle n'est pas accompagnée par des engagements politiques forts. Il semble que le message ait été entendu puisque les gouvernements se sont investis en premier lieu dans la négociation du plan d'action et qu'une attention particulière a été apportée au lien entre les actions de type II et les priorités du plan d'action.

Sur place, la participation des entreprises s'est concrétisée par une présence visible dans le complexe de Ubuntu Village, l'organisation d'événements et d'expositions et enfin la signature de nombreux partenariats, entre autres avec les agences des Nations unies, annoncés avec force publicité. Autre partie non visible de cette présence, le lobbying ciblé auprès des représentants des Etats sur des sujets tels que les énergies fossiles ou la responsabilité des entreprises. Cependant, quelques entreprises se sont exprimées publiquement sur le développement durable. Ainsi, le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) a fait une conférence de presse avec Greenpeace pour demander aux gouvernements de prendre leurs responsabilités et de ratifier le protocole de Kyoto.

Qu'elle que soit notre perception de la participation de ces nouveaux acteurs au Sommet, il est essentiel de considérer leur rôle dans le développement durable. Le renforcement des complémentarités reposera sur plusieurs axes essentiels :

- la confiance des entreprises vis-à-vis des ONG et des communautés locales,
- la transparence des actions,
- l'existence d'un cadre commun minimum et indépendant encadrant les actions.

Certains points avancent tel que le dialogue entreprises/ONG. Les relations jadis hostiles sont désormais empreintes d'une plus grande coopération, plusieurs entreprises allant jusqu'à demander explicitement que les ONG contrôlent leurs engagements en terme de responsabilité environnementale et sociale. En revanche, la construction d'un cadre commun international contraignant sur la responsabilité des acteurs, dont les entreprises, est encore loin d'être réalisée.

Le développement durable en péril

Mais la recomposition des rôles des acteurs n'explique pas à elle seule la faiblesse du programme d'action et de la déclaration finale. Cette dernière est en grande partie liée au thème central du Sommet, à savoir le développement durable. Certes, l'approche a montré tous ses atouts :

- Obligation d'aborder les problèmes sociaux et environnementaux dans leur globalité ;
- Obligation de revisiter le commerce et l'activité économique au regard des enjeux sociaux et environnementaux actuels et futurs ;
- Nécessité de rassembler autour de la table l'ensemble des acteurs.

Dans le même temps, ce concept a montré bien des limites :

- Impossibilité pour les négociateurs, mais aussi pour l'ensemble des acteurs, d'avoir une vue exhaustive de la globalité des enjeux ;
- Impossibilité pour ces mêmes acteurs de fixer des priorités, chacun défendant sa propre vision ;
- Incapacité des acteurs à mettre en face des enjeux du développement durable les moyens nécessaires ;
- Primauté de l'économique avec le poids de l'OMC et des représentants des sphères économiques et financières au sein des délégations, et plus particulièrement autour des négociations sur les moyens de mise en œuvre.

Le concept de développement durable parviendra-t-il à surmonter ces écueils ? Reviendra-t-on à une approche sectorielle ?

Cela dépendra de plusieurs facteurs : est-ce que les Etats seront capables de mettre en place de réelles politiques de développement durable ? Est-ce que le concept de développement durable saura s'imposer dans d'autres cadres tels que l'OMC, les politiques macroéconomiques de la Banque Mondiale et du FMI, les Cadres Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (CSR) ?

Quand l'OMC fait de l'ombre aux négociations

Pour ce qui est de la capacité des négociateurs qui se réuniront à l'OMC afin de renégocier l'accord commercial, d'intégrer les propos affichés à Johannesburg, rien n'est gagné. En effet, la manière dont

ont été discutés les moyens de mise en œuvre du plan d'action du Sommet de Johannesburg laisse songeur. Ainsi, les négociations sur les moyens de mise en œuvre (financement, remise de la dette, commerce...) se sont déroulées en parallèle avec les négociations sur les priorités d'action. Il aurait été plus logique que soient d'abord traitées les priorités, puis les moyens. De plus, les négociateurs pour cette partie étaient des responsables des ministères du commerce et des finances (et, pour l'Europe, un représentant du commissaire Lamy).

Pour ce qui est du contenu des discussions, il a été fait une référence systématique aux engagements pris dans le cadre du consensus de Monterey et aux négociations de l'OMC engagées à Doha sans parvenir à faire des recommandations sur le lien commerce/développement durable. La situation est même devenue critique quand les négociateurs en sont arrivés à mettre sur la table une proposition pour que les liens entre l'environnement, le social et le commerce soient renforcés "tout en restant cohérent avec les accords de l'OMC". Cette formulation permettait de subordonner les accords environnementaux et sociaux aux accords commerciaux, reconnaissant de fait la primauté de l'OMC sur les autres accords internationaux, en particulier sur les accords multilatéraux d'environnement. La pression des ONG (selon certaines délégations), mais surtout la prise de conscience de l'enjeu du débat a permis aux négociateurs de repenser cette subordination, entre autres sous la pression des pays non-membres de l'OMC et des petits états insulaires. Cet écueil évité, le plan d'action du Sommet a le mérite de mettre sur la table le problème de la mise en cohérence des accords environnementaux et commerciaux, sans préjuger des rapports de force.

Reste à encadrer le commerce pour en faire un vecteur du développement durable. Comme souligné précédemment, ce Sommet a donné la part belle au secteur privé. Les négociations se sont poursuivies tard pour parvenir à un accord concernant la responsabilité des entreprises et la définition d'un cadre commun. La formulation retenue - "Promouvoir activement la responsabilité des entreprises..." - est loin de satisfaire les ONG mobilisées sur le sujet tels que les Amis de la Terre. Ceci n'empêche qu'il est explicitement fait référence à la promotion d'accords intergouvernementaux et de mesures internationales dans le domaine, ainsi qu'à une méthode pour poursuivre le travail.

Des engagements sectoriels qui restent faibles...

En dehors des problèmes liés au dégagement de moyens adéquats et substantiels pour le développement durable, les négociateurs ont stagné sur bien des points critiques pour le développement durable :

Les modes de consommation et de production : ce sont les modes actuels, en cours dans les pays développés ou issus d'une démarche de survie de la part des populations les plus pauvres, qui mettent en péril le développement durable. Les Etats se sont limités à "encourager" l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux sur 10 ans pour améliorer les pratiques. Cela concerne l'information des consommateurs mais rien n'est dit sur les obligations des producteurs, ni sur le recours aux écolabels.

L'énergie fut un des points de discussion les plus houleux. C'est en effet la première fois qu'étaient abordés au niveau international les modes de production de l'énergie et leur impact sur l'environnement, leur durabilité et les problèmes d'exclusion des populations les plus pauvres. Les attentes dans ce domaine étaient donc élevées. La bataille fut rude entre les pro (producteurs) énergies fossiles et les pro énergies renouvelables. A cela s'est ajoutée la dispute sur ce que recouvrait le terme "énergies renouvelables", les ONG environnementalistes refusant que la grande hydraulique soit incluse et demandant une référence aux "nouvelles énergies renouvelables". Les résultats : pas d'engagement sur le pourcentage de l'énergie produit par des sources renouvelables (des % de 10% à 15% avaient été envisagés), pas d'engagements concrets sur l'accès à l'énergie pour les plus pauvres. Cependant, pour la première fois, les énergies renouvelables ont été présentées comme une source d'énergie sérieuse.

La biodiversité est déjà traité dans le cadre de la Convention sur la Biodiversité (CSB) et son inclusion dans le plan d'action devait permettre de mettre en cohérence les engagements avec le contexte plus global du développement durable. Ce fut donc un choc quand les négociateurs prirent des engagements en deçà des avancées faites lors de la dernière réunion de la CSB en avril 2002 à la

Haye où il avait été déclaré que les Etats mettraient en place les instruments nécessaires pour arrêter et renverser la tendance de dégradation de la biodiversité à l'horizon 2010. On se limite à Johannesburg à réduire la vitesse de dégradation d'ici 2010. Les Etats-Unis, qui n'ont pas ratifié la CSB, sont certainement à l'origine de ce mouvement. En revanche, la référence à un cadre international pour promouvoir et garantir le partage équitable et juste des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques est mentionnée.

L'agriculture est reconnue comme un secteur important du développement durable de par son lien avec l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Si ce dernier point est largement souligné, notamment quant au rôle des femmes et des populations indigènes, seuls les problèmes de consommation d'eau par ce secteur sont réellement abordés. En revanche, rien sur les modes de production intensifs et leur impact sur la biodiversité, l'environnement, le social.

Le respect des droits humains et des droits des travailleurs a été remis en cause à plusieurs reprises lors des négociations. Au final, de nombreuses références aux droits humains ou aux accords des Nations unies dans le domaine social et du travail apparaissent dans le texte, mais sans aucune formulation contraignante.

La reconnaissance du principe de précaution a constitué une avancée certaine du Sommet de Rio mais ce principe s'est révélé rapidement difficile à mettre en œuvre. Les pays en développement sont très méfiants de l'utilisation qui peut en être faite à des fins protectionnistes. Tout le débat a donc porté sur la place à lui accorder dans le nouvel accord. Après son éviction du chapitre touchant au commerce, le principe a été réaffirmé en lien avec la protection de la santé des populations, faisant le lien direct entre santé et recours au principe de précaution.

Les produits toxiques, que ce soit leur production ou leur utilisation, sont un point sensible pour le développement durable. Malheureusement, seuls les problèmes liés à leur production ont été abordés par les négociateurs avec, de plus, un engagement faible puisqu'il se limite à améliorer la production de produits chimiques d'ici 2020 afin de réduire les impacts les plus négatifs sur la santé.

La gouvernance mondiale pour le développement durable s'est révélée très faible depuis Rio. Les négociateurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour permettre des avancées dans le domaine, se limitant à réaffirmer le rôle de la Commission du Développement Durable dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action, et celui du Conseil économique et social des Nations unies pour la coordination.

La forêt avait été largement traitée lors des réunions préparatoires. Même si les engagements restent très faibles, les problèmes d'exploitation illégale des forêts ont été soulevés.

...mais quelques avancées

Les discussions ont cependant permis de traiter différents éléments qui ouvrent des portes à des avancées internationales :

L'accès à l'eau et aux services sanitaires de base pour les populations les plus pauvres est une préoccupation portée par les programmes de lutte contre la pauvreté et déjà annoncée comme une priorité lors de la Déclaration du Millénaire. Les Etats ont réaffirmé leur engagement à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à ces services d'ici 2015. On peut cependant regretter que, dans le chapitre sur la mise en œuvre, rien ne soit mentionné sur les moyens à mettre à disposition des Etats, des collectivités locales et des autres acteurs privés et publics pour atteindre cet objectif.

Tout un chapitre est consacré à la santé, pour réaffirmer l'importance de favoriser l'accès aux soins de santé de base, avec une attention plus particulière pour les femmes. Autre intérêt, la référence explicite aux médecines traditionnelles qui doivent être protégées. Enfin, le lien est en partie fait avec les problèmes de santé environnementale à travers des engagements pour réduire les infections respiratoires liées à la pollution de l'air et pour éliminer les peintures contenant du plomb. On peut donc reprocher une approche un peu restreinte de la santé environnementale. Surtout, il est à souligner que les pays traditionalistes avaient réussi à faire passer dès la réunion préparatoire l'idée

que l'accès aux soins de santé primaire devait respecter les valeurs culturelles et religieuses locales. Cette simple mention représentait un recul terrible pour les femmes vivant dans des pays soumis à un régime intégriste, puisqu'elle légitimait le recours à des pratiques largement dénoncées, y compris dans les enceintes onusiennes, telles que l'excision, l'interdiction du contrôle des naissances... Finalement, une référence explicite au respect des engagements pris dans le cadre d'autres accords onusiens sur le sujet a permis d'éviter un tel recul.

Les engagements sur la protection des océans sont considérés par plusieurs délégations comme satisfaisants puisque les signataires se sont engagés à conserver et reconstituer les stocks de poissons d'ici 2015. Cependant, il n'est pas fait référence aux différents accords sur la sauvegarde de la biodiversité marine.

Le financement du développement a fait l'objet d'échanges virulents entre le G77 et les pays donateurs. Malheureusement, peu d'avancées sont à souligner car les donateurs ont fait des références systématiques aux engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey sans pour autant faire le lien avec le développement durable. Ainsi, l'objectif de 0,7% du PIB pour l'aide publique au développement a été réaffirmé, mais sans échéance. Les tentatives faites par certains donateurs pour lier la remise de dette à des plans d'action pour le développement durable ont été mises à mal par le G77, qui refusait toute nouvelle conditionnalité attachée à l'aide. Enfin, l'architecture financière internationale a été fortement questionnée par les pays en développement. Ils ont tenu à ce que soit explicitement mentionné que les structures financières internationales devaient être plus transparentes, plus participatives, mettant ainsi directement en doute l'efficacité des avancées annoncées par ces institutions.

La remise en cause des subventions a traversé de nombreuses négociations, que ce soit sur la pêche, les énergies, l'agriculture ou encore le commerce et l'environnement. Le G77 en a fait son fer de lance lors des négociations sur les moyens de mise en œuvre. Fort habilement, les Etats Unis ont laissé l'Europe s'opposer à tout engagement d'élimination des subventions, même celles ayant un impact négatif sur l'environnement (ce qui est une position incompréhensible dans le cadre d'un Sommet sur le développement durable). Certes, le G77 avait habilement manœuvré en collant systématiquement au mot subvention la référence à l'impact sur le marché ! Mais le blocage fut si fort que l'Europe fut identifiée pendant un temps comme le principal obstacle à l'avancée des négociations, ce qui est incroyable quand on connaît les entraves émanant des Etats Unis. La position de l'Europe, en particulier de la France, vis à vis des subventions paraît au monde entier une position de principe, sans relation avec les enjeux agricoles nationaux et internationaux. La crédibilité de l'Europe repose en partie sur sa capacité à ré-aborder le problème de manière plus sereine et en lien avec de réels objectifs de développement durable.

L'Afrique a, depuis le début du processus, reçu une attention spéciale. Ceci est un signe important de la part de la communauté internationale qui reconnaît la gravité de la situation sur le continent et s'engage à agir. Le chapitre consacré à l'Afrique met largement l'accent sur le NEPAD. Il est renforcé par les engagements annoncés par différents chefs d'Etats lors du Sommet (ex : initiative conjointe France/Royaume Uni). Reste à déplorer qu'il ne soit pas fait référence à la société civile et au renforcement de sa participation, alors que ce point devrait être au cœur de la démarche en raison, notamment, de la faiblesse des Etats dans cette région.

L'attention apportée aux petits Etats insulaires est une nouveauté au niveau international ; elle n'avait jusqu'ici concerné que le climat. Les Etats du Nord se sont engagés à les soutenir financièrement et techniquement dans différents domaines : la gestion des côtes et des ressources halieutiques, la gestion des déchets, leur développement économique et leur intégration dans l'économie mondiale. Mais surtout, leur vulnérabilité aux changements climatiques est soulignée. A mettre en lien avec le principe de responsabilité commune et différenciée affirmé à Rio et réaffirmé à Johannesburg.

Et après Johannesburg ?

Il serait vain de dépenser tant d'énergie sur l'analyse d'un texte s'il ne devait rapidement se traduire par des actions. Et c'est bien là l'enjeu de Johannesburg : mettre en œuvre le plan d'action mais aussi les annonces faites par les hommes politiques.

Si l'on se réfère au plan d'action, mais aussi aux différents discours faits par le président de la république, M. Jacques Chirac, à Ubuntu devant la délégation française, aux Nations unies lors de sa déclaration devant les représentants des Etats ou encore lors de la table ronde sur "biodiversité, diversité culturelle et éthique", on peut classer les engagements pris, et donc à suivre, en deux grandes catégories :

Le développement durable en France (en Europe)

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme national sur dix ans portant sur les modes de production et de consommation est une obligation fixée par le plan d'action. Même si on peut regretter que le Président se limite aux problèmes de meilleure gestion des modes de production, il faut suivre les actions du gouvernement dans les domaines de l'économie d'énergie, la gestion des déchets, la limitation des pollutions, notamment dans le secteur agricole même s'il n'a pas été cité explicitement.

L'élaboration d'une charte sur le droit à l'environnement et le droit des générations futures a été présentée comme un axe fort du programme présidentiel. A suivre : le processus d'élaboration de cette charte et la place laissée à la société civile pour exprimer ses attentes, le calendrier et les implications résultant de sa mise en oeuvre.

L'analyse de l'impact des subventions (agricoles, énergétiques, aux exportations) sur le développement durable en France et dans les pays en développement serait une réponse de la France aux attentes des pays en développement mais aussi aux engagements pris dans le plan d'action. Il faut rapidement mettre en place une réforme des subventions en toute transparence et dans un objectif de développement durable.

La lutte contre le changement climatique est le premier chantier identifié par le président avec une référence à la ratification du Protocole de Kyoto. D'où la nécessité de suivre la mise en oeuvre de ces engagements en France mais aussi vis à vis des pays en développement.

L'encadrement des entreprises dans le cadre d'un appui au développement durable constitue l'une des avancées du Sommet. Il faudra donc suivre ce que propose le gouvernement pour promouvoir la responsabilité des entreprises en France mais aussi à travers leurs activités à l'étranger, et plus particulièrement dans les pays en développement.

Le président s'est aussi engagé à une réforme des marchés publics au niveau national et européen pour inclure des critères environnementaux et sociaux. Il serait important que cette consigne s'applique aussi aux crédits à l'exportation et aux différentes aides de la France.

Au niveau de la recherche, la France veut lancer, lors du Sommet du G8 à Evian, une initiative pour stimuler la recherche scientifique et technologique au service du développement durable.

La reconnaissance de l'indicateur "Empreinte écologique" est une avancée pour suivre le niveau de consommation de ressources naturelles par les pays. Reste à voir si cet indicateur sera réellement repris dans les rapports officiels et s'il s'accompagnera de résolutions concrètes, en particulier dans le cadre du programme national sur les modes de production et de consommation.

Le développement durable à travers la coopération française

L'augmentation de l'APD jusqu'à 0,7% du PIB, récurrente dans les discours de M. Chirac, est explicitement mentionnée dans le plan d'action. Un calendrier a été annoncé par le Président : 0,5% du PIB d'ici 5 ans, 0,7% d'ici 10 ans. Reste à suivre le respect de cet engagement, mais aussi le lien entre l'APD et la lutte contre la pauvreté.

La mise en oeuvre des engagements pris à Monterrey en terme d'aide aux pays en développement et de lutte contre la pauvreté est réaffirmée dans le plan d'action et par le Président. D'où la nécessité de suivre précisément la réalisation de l'ensemble des engagements en terme d'APD mais aussi d'allègement de la dette, d'intégration dans le commerce, d'appui technique. Pour ce qui est de la dette, la France doit faire des propositions lors du prochain G8 pour l'allègement de la dette des pays pauvres non éligibles au mécanisme PPTTE (Pays pauvres très endettés) ainsi que pour les pays à revenu intermédiaire surendettés. La France propose aussi qu'un lien soit fait entre cet allègement de

la dette et la mise en œuvre de politiques de développement durable, conditionnalité qui a été refusée par les pays en développement lors du Sommet.

La mise en place d'une taxation internationale pour financer la maîtrise des fléaux liés à la globalisation a été avancée par M. Chirac. Cette demande est portée par de nombreuses organisations de la société civile. Reste à connaître la stratégie de la France pour faire avancer cette idée au niveau international et ce qui pourrait être mis en œuvre au niveau national pour rendre effective cette proposition.

La diversité culturelle est le fer de lance de l'engagement de M. Chirac, avec comme proposition de définir et faire adopter une Convention mondiale sur la diversité culturelle. Reste à définir la stratégie pour faire avancer l'idée et surtout le contenu et sa mise en œuvre, le tout devant être accompagné d'un calendrier.

La reconnaissance des Biens publics mondiaux (BPM) n'a pas été adoptée le Sommet. Puisque c'est une priorité française, reste à définir la stratégie pour faire avancer cette idée. Il faudra notamment suivre le programme lancé par la France, la Suède et le PNUD sur la question.

La France et le Royaume Uni ont annoncé une initiative commune de type II sur l'eau et l'énergie pour stimuler les initiatives de partenariat dans les pays pauvres. A cela s'ajoutent les initiatives européennes sur l'eau. Il faudra suivre la réalisation de ces initiatives par rapport aux pays concernés, aux populations touchées, au type de gestion des services proposé, à l'existence de modes de suivi/évaluation indépendants, à la capacité à mobiliser d'autres capitaux...

Aux engagements spécifiques de la France, s'ajoutent les engagements pris par les l'ensemble des Etats signataires du plan d'action et concernant les financements et autres aides à destination de l'Afrique et des petits Etats insulaires. Il y a aussi les engagements dans les domaines de l'eau, de la forêt, des océans, de la biodiversité. Il faudra suivre les actions mises en œuvre par la France pour concrétiser des engagements.

Une initiative de type II a été lancée par la France, soutenue par plusieurs organisations multilatérales (Banque Mondiale, PNUD, UNITAR), des grandes entreprises et des ONG, pour l'élaboration d'une Convention Internationale sur la garantie d'accès aux services publics essentiels.

L'agenda international

Plusieurs événements de l'agenda international concernent directement le développement durable :

La conférence sur l'eau à Kyoto en mars 2003

La conférence de la francophonie à Ouagadougou en 2003

La rencontre du G8 à Evian en juin 2003

La cinquième Conférence Ministérielle de l'OMC, Cancun/Mexique, 10-14 Septembre 2003

Le Sommet Mondial des Nations unies sur l'Information en 2003

La conférence sur les forêts en 2005

13/09/02

Marie-Cécile Thirion
Solagral
45 bis av. Belle Gabrielle
94 130 Nogent sur Marne
tél : 01 43 94 73 33

www.solagral.org/

LE SOMMET DE JOAHNNESBOURG : BEAUCOUP DE CO2 POUR RIEN ? par Christian Garnier, France Nature Environnement

Christian Garnier

Pfr à l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette

Vice-président de la fédération France Nature Environnement¹⁶

Confrontés à un processus préparatoire qui présageait le pire, et devant une situation très inquiétante dans une partie de l'Afrique australe (situations de guerre, famines annoncées...), de nombreux acteurs de la " société civile " se sont évidemment posé la question de l'utilité de se rendre au Sommet mondial sur le développement durable. Un certain nombre d'organisations ont d'ailleurs pris la décision de s'abstenir, d'autres ayant fait le choix d'une représentation minimale. Ces dernières, tout particulièrement les fédérations européennes d'ONG, sont restées inaudibles, et n'ont sans doute pas pu ou pas su faire le bon choix. Après beaucoup d'hésitations, la grande majorité des associations françaises -et des autres forces sociales concernées, principalement les syndicats- ont quant à elles décidé de s'y rendre en force, grâce au soutien du Ministère de l'écologie et du développement durable et de son Secrétariat d'Etat¹⁷.

Le bilan, très mitigé, présenté à peu près partout dans la presse française, et curieusement aussi par la plupart des ONG françaises, semble étrangement silencieux sur un versant du Sommet, pourtant l'un des plus porteurs d'avenir, sinon le plus porteur : les résultats du forum parallèle de NASREC, et l'avènement -porté par la société civile- de la dimension culturelle du développement durable.

S'agissant pour une bonne part d'un mouvement multiforme, largement spontané, à l'écart des négociations officielles, et souvent loin des médias en dehors des réactions à ces mêmes négociations ou de la production d'images ludiques, il est vrai que ce versant peut en première analyse apparaître comme assez brumeux.

Deux phénomènes importants feront sans doute un jour l'objet d'une analyse des spécialistes des mouvements sociaux et d'idées à l'échelle internationale.

Dans le prolongement des luttes " anti-mondialisation " et " anti-marchandisation du monde ", mais sur un plan peut-être nouveau, il semble que dans la multiplicité des " évènements parallèles " (mini-forums, séminaires, présentations...) mis en place par toutes sortes d'ONG¹⁸, mais aussi parfois par des institutions comme le Forum des sciences (à UBUNTU) ou la fondation Heinrich BÖLL (à NASREC), voire à l'UICN¹⁹, on a pu observer une convergence très puissante de la part de l'ensemble des composantes sociales concernées par le développement durable, dans le mouvement même où elles s'emparent de celui-ci.

Déjà, depuis quelque temps, une telle concordance d'approche, sinon de positions, avait pu être constatée sur des questions telles que la sécurité alimentaire et la diffusion des OGM. Mais ce qui est apparu comme frappant à Johannesburg, c'est de voir se retrouver sur pratiquement tous les sujets, au coude à coude, aussi bien les ONG environnementales, de développement, de la santé, ou les syndicats, conjonction qui devient de plus en plus courante, mais aussi les associations des Droits de l'homme, les organisations de lutte contre la pauvreté, du droit des femmes, du droit au logement, des peuples indigènes, et plus généralement d'accès aux droits fondamentaux. Ce qui se trouvait assez

¹⁶ Président du groupe de travail " Inégalités sociales, inégalités écologiques " du CFSMDD

¹⁷ A cet égard, quelque opinion qu'on puisse avoir sur d'autres sujets touchant au développement durable, il faut constater que le gouvernement de notre pays a su pour la première fois comprendre l'intérêt d'une forte présence des ONG françaises dans ce type d'événement international, en y mettant des moyens certes jugés trop limités, mais qui ont néanmoins permis à notre délégation de faire bonne figure. Cette situation a d'autant plus marqué les esprits qu'elle contrastait avec le dénuement quasi total du Comité français chargé de la préparation, lequel a dû travailler dans des conditions indignes d'un pays tenant le rang de la France.

¹⁸ " Evènements parallèles " généralement beaucoup plus intéressants et animés que ceux, assez convenus, organisés par de multiples instances nationales ou grandes entreprises.

¹⁹ Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (1948).

largement en germe, sinon déjà concrétisé dans de multiples domaines, s'est imposé comme une donnée à caractère universel. Nourrie par l'incroyable richesse et la force des échanges qui se sont noués à NASREC (et à aussi en certains lieux d'UBUNTU : Forum des peuples indigènes...) autour d'une extrême variété de sujets, la prise de cette " mayonnaise " de la société civile constitue peut-être une rupture fondamentale. Elle a déjà permis de dépasser la première étape de l'anti-mondialisation qui rebutait par son simplisme, et participe notamment de la construction d'une " autre mondialisation ".

C'est dans ce contexte que l'initiative de la fédération France Nature Environnement, immédiatement reprise et portée par le Collectif français des ONG dit Collectif JO'BURG, de construire une déclaration de la société civile dans son ensemble face au Sommet²⁰ a pu connaître un assez large succès, en dépit des énormes difficultés de communication entraînée par l'incroyable dispersion des sites du Sommet et des divers forums.

L'autre aspect tout à fait fascinant des débats et réflexions qui ont pris place dans le Forum parallèle a été la profondeur d'analyse et de maturité des ONG du Sud, contrastant parfois avec leur situation relativement précaire dans les pays où la démocratie reste encore au delà de l'horizon. Ceci n'est certes pas une nouveauté, mais en revanche, ce qui est apparu de façon criante par rapport aux pays riches, c'est le côté évident du développement durable pour les sociétés civiles du Sud : l'imbrication complète à leurs yeux des problèmes économiques, sociaux, environnementaux, culturels, politiques... rend la problématique complètement naturelle. La dimension politique du développement durable, à l'intérieur des pays comme au niveau international -avec notamment la place des populations et des citoyens-, est apparue grâce à eux dans toute sa force²¹.

Si l'affirmation selon laquelle les pays du Nord ont aussi quelque chose à apprendre des pays du Sud est devenue une clause de style politiquement correcte dans les salons, il se pourrait bien qu'elle s'applique avec quelque efficacité dans le domaine traité par le Sommet. Pour peu que les sociétés civiles et les échelons publics locaux ne soient pas bâillonnés par des gouvernements corrompus ou autoritaires, nous aurons sans doute l'occasion de méditer des expériences que nos cousins moins favorisés économiquement vont conduire dans les années à venir : des leçons de développement durable données par certains pays du Sud ?

Enfin, dans une certaine discrétion du côté du sommet officiel, mais au travers de très nombreux témoignages et réflexions du côté des ONG, la culture est entrée définitivement dans le champ des concepts comme quatrième pilier du développement durable... L'enjeu n'est rien moins que de rendre ce développement durable désirable²² pour le plus grand nombre, c'est-à-dire sans pour autant niveler la diversité dans ce qu'elle peut apporter de plus positif à la construction de l'avenir de cette planète.

Christian Garnier
France Nature Environnement
Mission Europe
et Affaires Internationales
Centre Armand Carel
44 rue Armand Carel, 93 100 Montreuil

europa@fne.asso.fr

www.fne.asso.fr/

²⁰ " Un monde juste et durable est possible " – Déclaration de la société civile à Johannesburg, 3 septembre 2002

²¹ On l'a vu notamment dans plusieurs " événements " consacrés aux questions alimentaires, mais aussi lors de la rencontre sur " Inégalités sociales, inégalités écologiques " organisée à NASREC par les ONG françaises à l'initiative de FNE.

²² Voir communication à l'Académie des sciences morales et politiques, le lundi 14 janvier 2002, et congrès de FNE " Vers un développement durable et désirable ? " du 22 juin 2002



NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG, par Serge Antoine, Président d'honneur du Comité 21

Aux détracteurs des grandes messes mondiales, dites coûteuses et inefficaces, il faut répondre que le Sommet de Johannesburg a été un nécessaire rendez-vous. La planète vaut bien une messe tous les dix ans. Et la réunion de 190 Etats et des acteurs de la société civile est une occasion qu'il faut saisir pour discuter de la gouvernance mondiale même si les résultats ne sont pas, comme on le croit en France, pris en forme de décret. Ce sont des engagements, des "commitments" à l'anglo-saxonne. Le thème du développement durable était un bon choix pour enfoncer le clou encore peu planté dans nombre de pays. Le consensus de Jo' burg est, en tout cas, un acquis : l'échec aurait ravi ceux des pays qui le boudaient à l'avance.

Qu'il soit dit aussi que la référence linéaire au Sommet de Stockholm (1972) et Rio (1992) n'a aucun sens. Stockholm, c'était la découverte de l'environnement encore marquée par le principe de souveraineté nationale. Et Rio, dont les dessins ont été confirmés, a ouvert l'ère du principe de responsabilité et d'une indispensable alliance entre développement et environnement.

Johannesburg aurait dû être placé sous une autre orbite que celle des objectifs : celle des moyens nationaux et internationaux de mise en œuvre du développement durable. Et, ce, avec d'autant plus de vigueur que depuis 20 ans la situation de notre terre s'est fortement dégradée⁽¹⁾. Force est de constater que la « déclaration » est bien creuse et que les chapitres du « Plan d'action » abordés – l'énergie, l'eau, la biodiversité, la lutte contre la pauvreté - ont, certes, reçu un consensus final, mais sur des objectifs que les compromis de la négociation dans les 'PrepCom', à Bali à Monterrey, ont rendu peu précis. L'avancée sur la mise en œuvre est bien mince, même si nombre de décisions peuvent se prendre en dehors de la réunion ⁽²⁾.

La société civile a, depuis Rio, renforcé sa présence et affirmé son rôle. Jo'burg a bien fonctionné en marge de la salle officielle comme une grande bourse de partenariat. Les autorités locales n'ont pas reçu la place qu'elles auraient dû avoir. Les ONGs se sont bien exprimées. Les entreprises ont montré leur engagement croissant. Et les actions du type II ont été une contribution intéressante de partenariat croisé.

Il est dommage que les réformes institutionnelles de la gouvernance mondiale n'aient pas été vraiment discutées (la France avait fait trois propositions : créer une organisation mondiale de l'environnement, transformer la mission de la Commission mondiale du développement durable et créer un conseil de sécurité). Il faudra bien rouvrir ce chapitre et faire sa place à plus de « décentralisation » du système mondial, l'ONU reposant trop sur des structures centrales. On pourrait le jouer à la fois dans des grandes régions du type Pacifique, Caraïbes, Méditerranée, Afrique subsaharienne et, avec plus de relais et d'observance, dans les Etats et les sociétés civiles.

(1) *il n'y a pas eu de rapport pour Jo'burg mais des documents existent comme ceux de la Banque Mondiale, du PNUE, du PNUD et du WRI : Editions ESKA, traduit avec le concours du Comité 21*

(2) *par exemple lors des réunions du Club de Paris pour la conversion de la dette en actions de développement durable*

Mais ce serait une erreur que de juger de Jo'burg sur le seul Sommet du 25 août au 4 septembre. L'après Sommet est plus important que le Sommet. A nous de nous y attacher. Déjà l'effet d'entraînement est visible ; ainsi trois grands pays qui bloquaient la ratification des accords de Kyoto sur le climat ont bougé à Jo'burg même. Il y a du pain sur la planche pour éviter la dégradation globale et la fracture entre pays et pour changer dans les pays eux-mêmes les modes de consommation. Et place à des actions concrètes.

Le Comité 21 n'a pas de prétention internationale, mais il peut apporter une utile contribution, à sa place, sur quelques vecteurs précis :

- l'émergence d'une éducation au développement durable et à l'environnement aux deux échelles simultanées de citoyenneté : le planétaire ⁽³⁾ et le local
- l'appui aux acteurs de terrain : entreprises, associations, parcs naturels, collectivités territoriales, ...pour affirmer leur rôle, y compris international et « régional » ⁽⁴⁾
- le développement d'une pratique de **multi-partenariat** où entreprises, collectivités, associations, agences s'exercent à travailler ensemble et à croiser leurs interventions sur un même territoire

Serge Antoine
Comité 21
3 rue Villa d'Orléans
75 014 Paris

www.comite21.org/

(3) *l'Atlas mondial du développement durable (Editions Autrement) est un exemple d'outil*

(4) *ce peut-être en Afrique, dans l'espace francophone, ou en Méditerranée évoqué par le Président de la République devant les ambassadeurs (août 2002).*

JOHANNESBOURG : POUR UNE MOBILISATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ, par Andrée Buchman, Alsace Qualité Environnement

Le Sommet Mondial de Johannesburg n'a pas permis de grandes avancées sur le fond par rapport à Rio et aux conférences qui ont suivi. Il a souvent fallu livrer bataille pour éviter des positions rétrogrades, comme par exemple sur la question de la santé des femmes (où in-fine la notion de la primauté des droits humains a pu être introduite avant l'assujettissement des politiques de santé aux valeurs culturelles ou religieuses) ou le combat gagné par les ONG pour éviter la subordination des accords environnementaux et sociaux à ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Les grandes entreprises, quoique très présentes, ont joué une certaine discrétion, privilégiant l'observation, le dialogue et la volonté de mise en réseau et de partenariat, notamment avec les collectivités locales et les ONG. En effet, elles savent que les résultats escomptés de leur cour assidue aux collectivités locales, maîtres d'ouvrage pour des pans économiques très larges (eau, assainissement, énergie...) peuvent se trouver réduits à néant à cause (ou grâce, selon le point de vue) de la combativité des associations. Il n'y a en effet pas d'obligation réglementaire pour les entreprises dont l'engagement volontaire en faveur du développement durable doit être soumis à la vigilance des autres acteurs de la société.

Forte implication des collectivités locales

Parmi les enseignements positifs du Sommet la forte implication des collectivités locales du nord et du sud est à remarquer. Si de nombreux élus et responsables de France se sont rendus en ordre dispersé au Sommet, une résolution adressée au Gouvernement en faveur de la réalisation d'Agendas 21 a pu être élaborée, et ils ont contribué à la Déclaration des Gouvernements locaux adressée à l'ONU.

A noter également la demande très forte de création d'espaces non anglophones de discussion, d'échange, de montage de projets, face à un univers onusien qui vit dans la langue du maître du monde, donc dans une philosophie américaine très libérale. Un espace francophone, revendiqué et porté par des Africains, des Québécois, des Asiatiques et des Sud américains est en cours de constitution, dont la France n'est pas forcément le centre. France qui ne semble saisir qu'insuffisamment l'importance des langues, quoi que Président de la République ait animé une table ronde sur « diversité culturelle, diversité biologique », mais sans lui conférer le retentissement approprié.

Diversité culturelle, espace francophone, enjeux urbains et lutte contre la pauvreté

La question de la francophonie est particulièrement sensible. A côté de l'Agence de la Francophonie, très institutionnelle, les velléités d'organisation de la société civile (autorités locales, ONG) sont regardées avec suspicion. De surcroît les Etats du Sud commencent à exprimer des positions critiques, notamment sur le manque de détermination de la France face à la question de la langue française. Ce qui déplaît souvent.

Favoriser la diversité culturelle et linguistique me semble un des défis majeurs pour les années à venir. Tout comme la nécessité de réintroduire dans le débat la problématique des enjeux urbains, de l'aménagement du territoire, de la prise en compte de l'environnement dans les politiques de l'habitat et du logement social. A la fois dans une stratégie de réduction de la production de gaz à effets de serre à travers un urbanisme économe, de promotion de la justice environnementale et de lutte contre la pauvreté.

Les ONG africaines ont commencé à se saisir de la question. A nous de monter des projets utiles et nécessaires au Sud, mais aussi dans le Nord, en dialogue et en partenariat avec les collectivités locales et les professionnels de la filière de la construction. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Nous avons beaucoup à apprendre du Sud, et c'est probablement le plus bel enseignement du Sommet.

Quelques remarques concernant mes secteurs de travail

Ce qui me paraît remarquable est :

- la reconnaissance, notamment par les acteurs français, du rôle des ONG comme leviers, huiles de rouage, têtes chercheuses, avant-ponts ; et potentiels sable dans les rouages, empêcheurs de polluer en rond. La recherche de partenariat des entreprises envers les ONG témoigne bien-sûr aussi la volonté d'inscrire l'entreprise dans la société, mais surtout celle d'éviter des blocages ultérieurs.

-la forte implication des collectivités locales de toutes les régions du monde, et notamment de la France métropolitaine et des DOM-TOM

- diversité culturelle

une demande pressante d'affirmation et de mise en œuvre (politique d'avenir, moyens, stratégie...) d'espaces, de modalités,... pour l'utilisation d'autres langues que l'anglais. La France est jugée comme étant trop timorée dans la promotion du français. Beaucoup de personnes, et souvent aussi des non-francophones, sont choquées que nos représentants dans les discussions internationales, acceptent trop vite de n'utiliser que l'anglais comme langue de travail, par commodité ou faute de budget. Alors qu'une langue véhicule aussi une philosophie (politique, de vie, juridique...). Les textes onusiens en faveur de la biodiversité sont monoculturels.

Constitution d'un espace francophone dont la France n'est pas obligatoirement le centre. Coordination des réseaux de France, d' Afrique et du Québec. Intérêts de réseaux non traditionnellement considéré comme francophones (Asie, Amérique du Sud)

des dirigeants africains qui ont un discours plus critique par rapport à la France

une société civile africaine qui se constitue. De nombreuses ONG de terrain animées par des femmes.

des femmes africaines très affutées à des postes de responsabilité

la nécessité de lier diversité culturelle, espace non anglophone (pour nous francophone) et lutte contre la pauvreté. Inscrire les stratégies de lutte contre la pauvreté dans la culture et les langues des personnes auxquelles elles s'adressent, et les élaborer avec elles (faire avec et pas pour)

qualité environnementale dans la construction ; proximité dans l'approche avec de nombreuses ONG africaines découvrant que c'était un sujet en France. Montage d'un type II sur urbanisme, construction durable et lutte contre la pauvreté.

Lors de son intervention à la table ronde Diversité biologique, diversité culturelle, M. Chirac a évoqué la nécessité d'une Convention sur la diversité culturelle.

Andrée Buchmann
Alsace Qualité Environnement
19 rue Thiergarten
67 000 Strasbourg

andree.b@wanadoo.fr

9. RECHERCHE, COMMUNICATION

BILAN SUR LA PLACE DE LA RECHERCHE A JOHANNESBURG, par Jean-François Girard, Président de l'IRD

En 1992 à Rio, lors de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, la recherche scientifique avait joué un rôle important d'information et d'alerte, ainsi qu'un rôle particulier dans l'établissement des différentes conventions spécialisées. Les scientifiques avaient alors mis en évidence les dégradations multiples de l'environnement physique et biologique de la planète et les risques encourus en l'absence de mesures concrètes pour inverser la tendance. Le Sommet de la Terre ne négligeait pas les dimensions économiques et sociales du développement durable, dont la lutte contre la pauvreté, mais insistait davantage sur la conservation et la gestion des ressources naturelles aux fins du développement. A cette fin, l'Agenda 21 assignait une responsabilité particulière à la communauté scientifique.

A Johannesburg, l'objet de la conférence était plus politique, passant de la protection de la nature (biodiversité, réchauffement global, usage des ressources naturelles) à une approche renouvelée du développement et aux relations Nord-Sud, dans des domaines où il est plus difficile de faire valoir les recherches existantes.

En ce qui concerne le sommet de Johannesburg, on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de reconnaissance claire du rôle de la recherche dans la déclaration politique finale. Seuls quelques paragraphes rappellent le rôle de la recherche dans le plan d'action alors que deux chapitres entiers de l'Agenda 21 étaient consacrés à la science et aux scientifiques. Ce plan d'action insiste sur le rôle de la recherche pour les technologies propres et sur les centres d'excellence dans les pays en développement mais il reste un fossé à combler entre l'échelle des besoins, et le niveau de ressources que les pays industrialisés sont prêts à déverser pour combler ces derniers. **Il n'y pas eu en effet de reconnaissance politique de la nécessité d'un accroissement significatif des financements pour la science et les technologies pour le développement.**

Un Forum pour la science a été organisé en parallèle du Sommet Mondial. De nombreuses organisations ont répondu à l'invitation du gouvernement sud-africain pour organiser une série de lectures, ateliers, table-rondes et autres présentations sur le rôle de la science, des technologies et de l'innovation dans la promotion du développement durable. En dépit de son intérêt, lié tout particulièrement à la présence d'organisations scientifiques du Nord et du Sud, le forum ne semble avoir eu qu'un impact marginal. L'organisation tardive du forum par le gouvernement sud-africain, l'ICSU et TWAS²³, et les multiples problèmes de coordination entre la commission européenne, les ministères concernées et les organismes de recherche ont limité la participation des scientifiques non anglo-saxons et empêché la valorisation des travaux de recherche en rapport avec le développement durable.

A l'occasion du sommet, le ministère de la recherche avait commandité la réalisation d'un rapport intitulé *La science au service d'un développement durable*, coordonné par l'IRD. Regroupant les bilans des travaux effectués par seize organismes publics de recherche français depuis la tenue du sommet de Rio, ce document constate que l'avancée des connaissances est significative dans les différents champs du développement (pauvreté et inégalités, dynamiques démographiques, organisation des villes et des transports, modes de production agricoles et industriels durables au Nord comme au Sud...), identifie des priorités pour la recherche et esquisse quelques recommandations. Le rapport préconise le développement d'une réelle recherche interdisciplinaire, intégrant beaucoup plus l'apport des sciences humaines et sociales, la mise en place d'un réseau de développement concerté des « technologies pour le développement » et une aide au renforcement de la capacité scientifique des pays en développement. Avec plus d'un quart du volume consacré aux questions de pauvreté et de lutte contre les inégalités, le rapport illustre bien le changement de priorités qui a eu lieu au sommet de Johannesburg. Cependant, le ministère de la recherche n'a pas souhaité être présent sur place et communiquer sur le travail réalisé. Chaque organisme est allé au sommet mondial en ordre dispersé,

²³ International Council for Science et Third World Academy of Sciences.

à l'exception du CIRAD, de l'INRA et de l'IRD, qui ont partagé un stand au sein du Pavillon de France dans le village Ubuntu. La diffusion du rapport a été insuffisante, en particulier parce qu'il n'a pas été traduit alors que le Ministère des Affaires Etrangères avait proposé d'assurer le financement de cette traduction.

L' « archipélisation » des différentes activités du sommet a sans doute empêché qu'on entende pleinement la voix de la recherche. On peut cependant estimer que la place de la recherche au service du développement durable a globalement progressé, du moins aux niveaux français et européen. Le Président de la République y a fortement contribué en annonçant dans son discours en séance plénière qu'il proposera au prochain sommet du G8 à Evian en juin 2003, une initiative pour stimuler la recherche scientifique et technologique au service du développement durable. Devant la délégation française, il a également appelé à une « mobilisation... des instituts et organes publics ou privés de recherche... [dont les] travaux nous permettent de mieux connaître le monde, d'en comprendre l'évolution, d'affûter nos armes contre la maladie, la pollution, l'accumulation des déchets. Ils sont également investis d'une mission de présence internationale ».

Par ailleurs, l'accord conclu lors d'une table ronde ministérielle euro-africaine organisée pendant le Forum pour la Science, à laquelle le président de l'IRD représentait la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, devrait permettre d'accroître les possibilités de collaboration entre l'UE et les pays en développement, en privilégiant l'axe euro-africain. L'Union européenne avait déjà indiqué qu'elle était prête à investir de façon significative dans la recherche pour le développement durable dans le 6^{ème} PCRD. Environ 600 millions d'euros seront destinés à des programmes de coopération scientifique avec les pays en développement, les nouveaux Etats indépendants et les pays du pourtour méditerranéen. La moitié concernera des programmes ciblés sur des champs de recherche spécifiques, et l'autre la recherche fondamentale. En outre, les chercheurs de ces trois catégories de pays seront également éligibles en tant que partenaires sur les financements européens classiques. Le directeur du programme européen de recherche dans le domaine de l'environnement et du développement durable, C. Patermann, a insisté sur le fait que les financements européens continueront à être attribués à des programmes de recherche communs entre des partenaires de l'UE et des trois autres catégories, mais que les centres d'excellence dans les pays en développement seront également éligibles pour ces fonds. Enfin, **le document issu de cette table ronde insiste tout particulièrement sur le fait que la recherche dans les pays en développement doit reposer sur les besoins identifiés par ces pays et que la lutte contre la pauvreté est un élément fondamental du développement durable. La recherche sur la pauvreté doit être ainsi promue au même titre que la recherche sur le changement climatique, ou la biodiversité.** Lors de cette réunion, le président de l'IRD a avancé trois idées. Après avoir rappelé la position du Président de la République annonçant une initiative française au G8 en faveur de la recherche pour le développement durable, il a suggéré devant les ministres africains l'intérêt d'une démarche identique au niveau du NEPAD²⁴. Il a par ailleurs indiqué qu'il serait utile d'étudier l'intérêt et la possibilité de rencontres régulières entre les ministres de la recherche des pays du continent africain et leurs collègues de l'Union européenne. Enfin, il a insisté sur la toute première priorité qu'il fallait accorder à la formation des capacités scientifiques dans les pays du Sud.

Perspectives pour la suite

La problématique scientifique du développement durable apparaît comme étant celle de la dynamique des interactions multidimensionnelles entre les différents milieux et les sociétés. Cette nouvelle approche nécessite de transcender les logiques disciplinaires, les logiques institutionnelles et les logiques nationales. Elle pousse la recherche à se saisir de nouveaux objets, à reconfigurer ses démarches et à réorienter les finalités de son action au sein des sociétés. La notion de développement "durable", soutenu, impose une conceptualisation nouvelle, encore largement à inventer.

²⁴ New Partnership for Africa's Development / Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

*L'identification des différentes priorités du développement durable est clairement liée aux connaissances apportées par la recherche. **Il est urgent d'organiser la recherche au Sud et au Nord pour répondre aux défis qui se posent.***

*Le rapport inter-organismes La science au service d'un développement durable est considéré comme une étape importante dans cette réflexion et constitue une base de travail pour le ministère de la recherche. Il a tout d'abord permis de constater que les instituts de recherche français n'avaient pas la même implication dans le défi du développement durable. Ceux qui ont vocation à mener des recherches sur le développement, CIRAD ou IRD, étaient plus ou moins préparés à l'exercice. Pour les autres, les intérêts étaient très divers et la participation très hétérogène. Le groupe de travail n'a vraiment démarré, et ne s'est pérennisé, qu'avec l'appui de « scientifiques impliqués ». Le concours des autres n'a été obtenu qu'à mesure que le document de travail prenait forme, et pour des raisons diverses. Certains ont voulu faire de cet exercice un outil de communication, d'autres ont simplement voulu être présents. A part les organismes dont c'est directement ou indirectement la mission, la recherche pour le développement durable reste en France une affaire de militants. A la veille de l'ouverture du sommet, la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies a annoncé la mise en place d'un groupe de travail associant des acteurs économiques et sociaux issus de la société civile chargé de concrétiser ces orientations générales et dont les conclusions devront être remises fin mars 2003. Mme Haigneré n'a pas précisé qui présiderait ce groupe de travail ni quelle serait sa composition mais les travaux de ce groupe devront être suivis avec attention. **Il s'agit en effet de relever le défi d'un véritable dialogue avec la société civile sur le rôle de la recherche pour le développement durable.***

L'une des responsabilités des chercheurs concerne l'information et l'éducation au Nord comme au Sud. L'expertise, qui lie science et politique, implique par ailleurs que les chercheurs s'engagent dans le débat sur les questions de développement. A l'heure où la politique de développement est en pleine restructuration, il est nécessaire de repenser la place des instituts de recherche français par rapport aux autres organismes européens de recherche sur le développement et par rapport aux acteurs opérationnels.

Les grands chantiers qui se dessinent pour la recherche française doivent tout autant concerner le développement durable des pays du Sud que du Nord. La question du développement en tant que telle est fondamentale et trop souvent occultée. Les changements structurels qui affectent les sociétés et les pays du Sud, et dont certains résultent de facteurs à l'œuvre de longue date - croissance de la population, phénomènes migratoires à l'échelle mondiale, urbanisation, informatisation de l'économie, industrialisation, effets de la "révolution" des transports - nécessitent d'être analysés dans le nouveau contexte de la mondialisation et du développement durable. Il faut renforcer la recherche sur le développement lui-même et les capacités de transfert des informations issues de la recherche en direction des besoins immédiats les plus urgents des décideurs politiques, administratifs, économiques et sociaux.

*Il est naturel de penser que ce sont les chercheurs des pays en développement qui ont la conscience la plus claire de l'importance relative des problèmes qui requièrent leurs compétences et des conditions pratiques dans lesquelles les solutions trouvées pourront être mises en œuvre. **Le renforcement des capacités des équipes de recherche du Sud, facilitant l'émergence de jeunes équipes et la stabilité des scientifiques au sein des équipes confirmées est une première priorité. La régionalisation de la recherche, favorisant la complémentarité des activités scientifiques et appuyant la mise en commun d'infrastructures en est une autre. Enfin, le renforcement des coopérations Sud-Sud et Nord-Nord sur le développement devra être approfondi.***

Plusieurs réunions au cours desquelles des décisions importantes pourraient être prises sur le thème du renforcement des capacités scientifiques des pays en développement, auront ainsi lieu dans les mois qui viennent : séminaire intergouvernemental mi-novembre 2002, réunion conjointe du Conseil ACP-UE en mai 2003, G8 d'Evian en juin 2003. Les organismes de recherche français, en particulier l'IRD dont c'est la mission statutaire, doivent être prêts à y contribuer, dans le meilleur intérêt des pays partenaires. **Doit apparaître au travers de tout cela un souci d'un partenariat Nord-Sud plus**

équilibré, plus respectueux du Sud que par le passé, où l'on se rend compte que les questions doivent d'abord être posées par le Sud et pour le Sud. Il est nécessaire de saisir de telles occasions pour donner aux scientifiques et aux responsables des programmes de recherche l'opportunité de s'exprimer et de dialoguer avec le monde des décideurs politiques et économiques. Un tel dialogue pourrait en effet éclairer de façon fructueuse les perspectives d'avenir sur une série de questions clés telles que :

- le rôle des sciences et des technologies pour le développement durable ;
- la position des pays en développement en matière de développement scientifique (capacity building) et de partenariats ;
- l'élaboration des politiques (policy making) et la mise en réseau des acteurs.

Pour en savoir plus :

- La science au service d'un développement durable. Contribution des organismes publics de recherche français *disponible en ligne sur le site du ministère de la recherche :*

<http://www.recherche.gouv.fr/rapport/devdurable/default.htm>

- Développement durable ? Doctrines, Pratiques, Evaluations, *Textes réunis et présentés par J.-Y. Martin, IRD Editions.*
- Johannesburg 2002, Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ? *par Robert Barbault, Antoine Cornet, Jean Jouzel, Gérard Mégie, Ignacy Sachs et Jacques Weber, Ministère des Affaires étrangères/adpf, disponible sur le site du ministère :*

http://www.diplomatie.gouv.fr/culture/livre_et_ecrit/vitrine/johburg/index.htm

- Quelques sites Internet :

<http://www.ird.fr/fr/actualites/manifestations/2002/septembre.htm>

<http://www.inra.fr/actualites/johannesburg.htm>

<http://www.cirad.fr/>

<http://www.icsu.org/WSSD/index.html>

<http://www.scienceforum.co.za/>

Jean-François Girard

IRD

tél. : 01 48 03 77 77

president@paris.ird.fr/

www.ird.fr/

JOHANNESBOURG, SOMMET DU TERRAIN, par Christian Brodhag, ENS Ecole des Mines de St Etienne et Président d'Agora 21

Johannesburg, quelques commentaires
Christian Brodhag²⁵
Directeur de Recherche Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne
Président de Agora 21.

Le Sommet de Johannesburg sur le développement durable a conforté les diagnostics et les décisions prises à Rio de Janeiro en 1992. Le changement le plus important qui s'est produit depuis Rio est la montée de la mondialisation et corrélativement de la nécessité aujourd'hui partagée de corriger ses effets néfastes par des mesures qui n'entravent pas la liberté des échanges. On peut considérer les décisions institutionnelles insuffisantes, certains espérant par exemple la création d'une institution nouvelle comme une Organisation Mondiale de l'Environnement. Mais le texte de Johannesburg est articulé avec les débats déjà initiés au sein de l'OMC et notamment dans le consensus de Doha (décembre 2001) et avec la Conférence internationale sur le financement du développement Monterrey.

Bien entendu la conférence de Rio, *sommet de la terre*, était plus enthousiasmante, mais débrayée des mouvements de fonds et de la grande politique internationale. Le sommet de Johannesburg, *sommet du terrain*, est au contraire embrayé sur la réalité ; nécessairement le moteur tourne moins vite. Si au moment de Rio les changements climatiques, la désertification où la biodiversité faisaient l'objet de la signature de conventions, Johannesburg voit évoqués la pauvreté, l'eau et l'énergie... problèmes qui ne peuvent trouver de solutions qu'au plus près du terrain et qui justement conditionnent ces grandes questions globales.

Le développement durable est bien un projet global comme en témoigne le plan de mise en œuvre de Johannesburg qui en élargit le champ : « *La paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, incluant le droit au développement, aussi bien que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour assurer un développement durable et faire en sorte que ce type de développement profite à tous.* (§5)²⁶ ».

Il ne s'agit pas d'une dilution de la problématique environnementale car celle ci reste présente notamment avec le diagnostic du §13. « *l'environnement mondial continue à souffrir. La perte de biodiversité continue, les stocks de poisson continuent à se réduire, la désertification gagne de plus en plus sur les sols fertiles, les effets néfastes des changements climatiques sont déjà évidents, les catastrophes naturelles sont plus fréquentes et plus dévastatrices et les pays en développement plus vulnérables, et les pollutions des eaux, de l'air et des mers continuent à détruire des millions de vies décentes.* »

Le concept des trois piliers du développement durable

L'articulation plus étroite du dispositif du développement durable avec les autres institutions internationales et la complexification du jeu d'acteurs appellent de nouveaux principes et une clarification des concepts. Nous ne croyons pas, par exemple, que la représentation d'un développement durable reposant sur trois composantes soit d'une réelle utilité pour cela.

Le paragraphe 5 de la déclaration politique de Johannesburg énonce par exemple que : « *nous admettons une responsabilité collective pour faire progresser et renforcer les trois piliers du développement durable interdépendants et se renforçant mutuellement - développement économique,*

²⁵ Mel : brodhag@emse.fr

²⁶ Traduction non officielle de : Plan of Implementation, World Summit on Sustainable Development, advance unedited text, 4 September 2002; § 5

développement social et protection de l'environnement - aux niveaux local, national, régional et global. »²⁷ Le programme de mise en œuvre reprend une formulation voisine dans son paragraphe 3. Le Conseil Européen de Göteborg se faisait aussi l'écho de cette approche : « la stratégie de développement durable de l'Union repose sur le principe selon lequel il faut examiner d'une manière coordonnée les conséquences économiques, sociales et environnementales de toutes les politiques et en tenir compte dans le processus de décision. »²⁸

Mais cette approche « vulgaire » du développement durable a des effets contre performants. Car toute politique publique, ou toute entreprise privée, tenait déjà plus ou moins compte de ces trois dimensions, et pourrait ainsi se prévaloir d'avoir fait du développement durable « sans le savoir » comme M. Jourdain faisait de la prose. Suffirait-il donc d'approcher de façon intégrée ces trois domaines pour *faire du développement durable* ? Certainement pas. La vertu de ces trois piliers est seulement pédagogique, permettant de montrer que la problématique du développement durable affecte ces trois domaines majeurs. Historiquement les grands affrontements idéologiques, issus de la révolution industrielle, ont opposé social et économique. Le développement durable renouvelle donc d'une certaine façon ce conflit en impliquant la prise en compte de l'environnement au même niveau stratégique.

Les principes

Sur le plan des principes, il est intéressant de voir que les principes de la Déclaration de Rio de Rio sont évoqués en préambule du programme d'action. Mais parmi les 27 principes de la liste de Rio, seulement 6 d'entre eux sont nommément cités dans le texte (voir tableau). Deux d'entre eux, le principe de responsabilités communes mais différenciées et le principe de précaution sont cités en toutes lettres, ce dernier voyant son champ étendu à la santé. Mais, articulation avec l'OMC oblige, ce qui apparaît comme un nouveau principe est introduit 5 fois : celui que les mesures environnementales et sociales ne soient pas des barrières commerciales déguisées. Ce point ouvre le champ à des interprétations contradictoires et organise les débats politiques à venir.

Principe de Rio	Intitulé (§ où il est cité)
principe 7 :	responsabilités communes mais différenciées (2, 13, 37, 75 , 119ter)
Nouveau principe absent à Rio	« sans induire des barrières commerciales » (12, 14e, 15b, 86c, 86b)
principe 15	principe de précaution (22, 103)
principe 16	principe pollueur payeur (14b, 18b)
principe 11	cadre de mesures législatives efficaces (17a, 119ter)
principe 5	lutte contre la pauvreté (119ter)
principe 10	public impliqué dans les décisions (119ter)

Tableau : Principes cités dans le programme d'action de Johannesburg par ordre décroissant d'occurrence

Le débat sur les biens publics mondiaux n'a pas pu avoir lieu à Johannesburg. Déjà à Monterrey le texte de travail qui estimait « qu'il importe de favoriser le développement soutenu de biens collectifs mondiaux, tels que la lutte contre les maladies contagieuses, la défense de l'environnement, la stabilité financière et la connaissance au service du développement. » a été éliminé de la déclaration finale. C'est un point crucial dans le débat qui oppose les partisans de l'aide publique et ceux qui comptent principalement sur l'investissement privé pour financer le développement. C'est aussi un élément du débat sur ce qui peut être régulé par l'OMC et ce qui doit faire l'objet d'autres politiques.

Il est d'une part essentiel d'introduire dans cette liste la diversité culturelle ce que l'article 5 du programme d'action légitime politiquement, et d'autre part d'introduire cette notion dans les principes internationaux. D'où l'intérêt de l'initiative des gouvernements français et suédois et du Programme des Nations Unies sur le Développement (PNUD) qui ont lancé à Johannesburg un groupe de travail international sur les biens publics mondiaux. Il s'agit du prolongement de deux travaux menés par le

²⁷ Traduction non officielle de "The Johannesburg Declaration on Sustainable Development", 4 September 2002 §5

²⁸ Conclusions de la présidence, Conseil Européen de Göteborg, 15 et 16 juin 2001, §22.

PNUD en 1999 et 2002, et du relais politique lancé par la France et la Suède au Sommet de Monterrey qui a reçu le soutien de l'Afrique du Sud, Mexique, Mali et Inde.

La diplomatie des réseaux

Réduire le Sommet de Johannesburg à la seule déclaration officielle et au programme d'action ne rend pas compte de la réalité. Certes on peut être déçu de ne pas voir les Etats accepter de se défaire de leur souveraineté pour confier les problèmes mondiaux à des organisations internationales, comme une Organisation Mondiale de l'Environnement. Mais un tel sommet ne peut traduire autre chose que les rapports de forces mondiaux.

Le second élément est sans doute les expériences réussies et les échecs observés dans la gigantesque expérimentation collective qu'a suscité le développement durable depuis Rio. On trouve cet appel au concret dans le double dispositif établi par les Nations Unies, la négociation proprement dite (type I) et les initiatives partenariales de type II. Ce faisant les Nations Unies reconnaissent que la mise en œuvre du développement durable ne dépend pas exclusivement des Etats et des organisations internationales. C'est aussi l'aboutissement d'une diplomatie des réseaux où les associations, les scientifiques, les entreprises, syndicats et les collectivités locales... sont présents avec les représentants des Etats dans les réflexions, les négociations internationales et la mise en œuvre de solutions. Les associations (ONG) étaient déjà présentes à Rio, et dans une moindre mesure, les entreprises. A Johannesburg leur présence s'est faite plus visible, et les collectivités locales ont fait leur entrée.

Parmi les régulations volontaires issues de négociations entreprises, ONG et organisations internationales, il faut noter l'initiative de rapport global (GRI) qui cadre le reporting des entreprises en matière de développement durable. Par ailleurs les réflexions actuelles menées au sein de l'ISO sur le développement durable donnent une légitimité politique à l'initiative de l'AFNOR de proposer un cadre de lignes directrices en matière de management du développement durable²⁹.

Enfin, si la diversité culturelle est aujourd'hui reconnue comme un des éléments du développement durable, cela n'est pas étranger au poids croissant de la communauté francophone. L'espace politique francophone qui se construit, comme en témoigne le sommet de Beyrouth, peut servir de pont entre les pays du Sud et du Nord qui reste souvent enfermés dans le conflit des blocs G77/Union Européenne/USA. Sur le plan de l'information, avec près d'un million de hits le site www.sommetjohannesburg.org a montré par exemple qu'une communauté de langue française pouvait se sentir concernée par ce sommet, elle doit maintenant réellement s'impliquer dans les débats internationaux.

La direction d'ensemble est bonne, mais le mouvement n'est pas assez rapide, même pour atteindre les objectifs du programme d'action. Que penser du protocole de Kyoto qui ne fait pas consensus, et qui n'a pas fait l'objet de décision à Johannesburg, alors qu'il ne permet qu'une diminution de 5% des émissions des gaz à effet de serre alors qu'une diminution de près de 50% serait nécessaire pour stabiliser leur concentration. S'il doit y avoir une déception, elle vient de là.

Une déclaration politique internationale n'est qu'un bout de papier, si elle ne sert pas de base à une mobilisation et l'exercice de nouveaux pouvoirs. Ce sommet doit marquer le début d'une mobilisation mieux ciblée et donc plus efficace.

²⁹ Texte en discussion publique sur le site de l'AFNOR : www.afnor.fr

10. ANNEXES

ANNEXE 1 : LES RENCONTRES DU CFSMDD ORGANISEES A JOHANNESBOURG

- Cf. affiche PDF réalisée pour Jo'Burg –

**ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHETIQUE « BILANS DU SOMMET DE JOHANNESBOURG »
PROPOSE PAR LE CFSMDD**

Cf. tableau XLS « Bilan de Johannesburg »

ANNEXE 3 : LA COMPOSITION DU CFSMDD

Geneviève	ANCEL	Communauté Urbaine de Lyon
Serge	ANTOINE	Conseiller Spécial Conférence de Rio (1992)
Jean-Claude	ANTONINI	Maire d'Angers
Richard	ARMAND	Entreprises pour l'Environnement (EPE)
Marie-Hélène	AUBERT	Haut Conseil à la Coopération Internationale (HCCI)
Jacques	AUXIETTE	Maire de La Roche-sur-Yon, Association des Maires de France (AMF)
Jean-Louis	BEKAMBA	Force Ouvrière (FO)
Gérard	BENOIST DU SABLON	ORGECO, Institut National de la Communication
Denis	BALLAY	Président Association générale des Hyginéiste GHTM
Jean-Louis	BIANCO	Maire, Président du Haut Conseil à la Coopération Internationale
Laurent	BONNEAU	Ministère des Affaires Etrangères / DGCID
Jean-Marie	BOCKEL	Maire, Président AMGVF
Christian	BRODHAG	Ecole des Mines / Agora 21
Andrée	BUCHMAN	Europe et Environnement
Anne-Marie	COMPARINI	Présidente Région Rhône Alpes
Michel	CAPRON	Professeur Université Paris VIII
Pierre	CASTELLA	Solagral
Thierry	CHAMBOLLE	Mouvement des Entreprises de France (Medef)
Alain	CHOSSON	Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)
Bertrand	COLLOMB	Président Lafarge
Claude	COURTY	Confédération Française de l'Encadrement (CFE-CGC)
Michel	COLOMBIER	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDDRI)
Hubert	CURIEN	Président de l'Académie des Sciences
Joël	DECAILLON	Confédération Générale du Travail (CGT)
François	DEMARCO	DG Ademe
Jean-Baptiste	de FOUCAULT	Club Convictions
Philippe	DELACROIX	Ministère des Affaires Etrangères / NUOI
Jean-Paul	DELEVOYE	Président Association des Maires de France (*)
Serge	DEPAQUIT	Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS)
Benjamin	DESSUS	Global Chance
Michel	DOUCIN	Haut Conseil à la Coopération Internationale (HCCI)
Dominique	DRON	Présidente Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES)
Jean-Luc	DUVAL	Président Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA)
Sylvie	FAUCHEUX	Université St Quentin / C3ED
Christian	FEUILLET	Vice-Président Région Ile de France
Jacques	FREYSSINET	Directeur de l'Institut de la Recherche Economique et Sociale (IRES)
Christian	GARNIER	Vice-Président France Nature Environnement (FNE)
Marc	GENTILINI	Président Croix Rouge Française
Marc	GIACOMINI	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable / SAI
Jean-François	GIRARD	Président Institut Recherche et Développement (IRD)
Pierre-Marie	GRONDIN	Programme Solidarité Eau
Edmond	HERVE	Maire de Rennes
Bertrand	HERVIEU	Président Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
Ghislaine	HIERSO	Droits d'urgence
Jean-Charles	HOURCADE	Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED)
Pierre	JOHNSON	Alliance pour un monde responsable et soldaire
Gérard	LAUGIER	Confédération Générale du Travail (CGT)

Bettina	LAVILLE	UICN France
Daniel	LEBEGUE	Directeur Général Caisse des Dépôts et Consignations
Claudy	LEBRETON	Association des Départements de France (ADF)
Guy	LE FUR	Confédération Paysanne
Louis	LE PENSEC	Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)
Francis	MER	Président EPE / WBCSD (*)
Claude	MARTINAND	Président de l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD)
Gustave	MASSIAH	Président du Centre de Recherche et d'Information sur le Développement (CRID)
Marie Françoise	MENDEZ	Vice-Présidente de la région Midi Pyrénées
Laura	MOROSINI	Les Amis de la Terre France
Yveline	NICOLAS	Collectif Jo'burg / Dossiers et Débats pour le Développement Durable (4D)
Céline	OSTYN	Femmes & Changements
René	PASSET	Pdt d'honneur Association pour une Taxation des Transactions Financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC)
Dominique	PLIHON	Président du Conseil Scientifique d'ATTAC
Bérengère	QUINCY	Ambassadrice
Pierre	RADANNE	Président, ADEME
Bruno	REBELLE	Greenpeace
Pierre-Alain	ROCHE	DG Agence de l'eau (S.Nor.)
Henri	ROUILLE d'ORFEUIL	Coordination Sud
Jean	SALMON	Vice-président Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
Ignacy	SACHS	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)
Anne-Marie	SACQUET	Comité 21
Jean-Michel	SEVERINO	Directeur Général Agence française de Développement
Annie	SIMON	Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC)
Bernard	STASI	Cités Unies France (CUF)
Jacques	TESTART	Président Commission Française du Développement Durable (CFDD)
Jean-François	TROGLIC	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
Farid	YAKER	ENDA France

(*) : MM. Francis Mer et Jean paul Delevoye, initialement membres du Comité, ont été nommés Ministres par décret du Président de la République en date du 7 mai 2002 .

Les travaux du CFSMDD ont été réalisés sous la conduite d'une mission placée auprès du Premier Ministre, composée comme suit :

Michel MOUSEL, Président

Jean Luc REDAUD, Secrétaire Général

Laurent COMELIAU, Chargé de Mission

Laurence MINE, Chargée de Mission

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE SOMMET DE JOHANNESBOURG :

www.johannesburgsummit.org/
(Site officiel du Sommet, Nations unies)

www.johannesbourg.environnement.fr/
(Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable)

www.diplomatie.gouv.fr/
(Ministère des Affaires Etrangères)

www.sommetjohannesbourg.org/
(agora21.org)